


## **Revue de recherche concernant les facteurs qui interviennent dans la perpétration**



Chercheurs seniors: Carol Hagemann-White, Barbara Kavemann, Heinz Kindler, Thomas Meysen et Ralf Puchert

Chercheurs: Mart Busche, Sandra Gabler, Bianca Grafe, Melanie Kungl, Gila Schindler et Hartwig Schuck

Modèle visuel de perpétration multiniveaux: Conception TI: Kevin Eschweiler et Karolina Schmitz



Octobre 2010

## Table des matières

Revue de recherche concernant les facteurs qui interviennent dans la perpétration.....	1
1. Introduction: objet, champ d'application et limites de la tâche, cadre conceptuel.....	4
2. Méthodologie.....	5
2.1. Le processus de revue.....	5
2.2. La définition des niveaux et des facteurs pour un modèle orienté vers les politiques.....	6
2.2.1. Les niveaux.....	7
2.2.2. Les facteurs.....	8
2.3. La méthodologie consistant à attribuer des valeurs numériques aux facteurs.....	8
2.4. Les limites de la méthodologie et la base de connaissances.....	10
3. Les facteurs qui favorisent la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants .....	14
3.1. Les facteurs macrosociétaux.....	14
3.2. Les facteurs mésosociétaux.....	18
3.3. Les facteurs microsociétaux.....	20
3.4. Les facteurs ontogénétiques.....	22
4. Les connaissances dégagées par la recherche concernant la perpétration d'actes de violence contre les femmes.....	24
4.1. Le viol, la contrainte sexuelle et les agressions sexuelles.....	24
4.1.1. Niveau méso.....	25
4.1.2. Niveau micro.....	26
4.1.3. Niveau ontogénétique.....	27
Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	32
4.2. Les violences conjugales et la persécution.....	34
4.2.1. Niveau méso.....	34
4.2.2. Niveau micro.....	37
4.2.3. Niveau ontogénétique.....	38
4.2.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	45
4.3. Les violences fondées sur l'honneur et les mariages forcés.....	47
4.3.1. Niveau méso.....	47
4.3.2. Niveau micro.....	48
4.3.3. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	48
4.4. La traite des êtres humains.....	49
4.4.1. Niveau méso.....	49
4.4.2. Niveau micro.....	51
4.4.3. Niveau ontogénétique.....	52
4.4.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	52
4.5. Le harcèlement sexuel.....	53
4.5.1. Niveau méso.....	53
4.5.2. Niveau micro.....	53
4.5.3. Niveau ontogénétique.....	53
4.5.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	55
4.6. État des recherches, limitations et utilité en termes de mise en place de politiques.....	56
5. Les connaissances issues de la recherche concernant la perpétration d'actes de violence contre les enfants.....	58
5.1. Introduction.....	58
5.2. La maltraitance physique et psychologique chez l'enfant.....	58
5.2.1. Niveau méso.....	58
5.2.2. Niveau micro.....	61
5.2.3. Niveau ontogénétique, vécu individuel et personnalité.....	64
5.2.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	69
5.3. Négligence chez l'enfant.....	69
5.3.1. Niveau méso.....	70
5.3.2. Niveau micro.....	74

5.3.3. Niveau ontogénétique: la personnalité et le vécu de l'auteur des violences.....	76
5.3.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	82
5.4. L'abus sexuel chez l'enfant.....	84
5.4.1. Niveau méso.....	85
5.4.2. Niveau micro.....	86
5.4.3. Niveau ontogénétique.....	93
Recours à la pornographie enfantine.....	98
5.4.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	99
5.5. L'exploitation sexuelle des enfants.....	100
5.5.1. Niveau méso.....	101
5.5.2. Niveau micro.....	102
5.5.3. Niveau ontogénétique.....	102
5.5.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	102
5.6. Évaluation d'ensemble du domaine.....	104
6. Connaissances issues de la recherche concernant la perpétration de violences fondées sur l'identité de genre ou sur l'orientation sexuelle.....	107
6.1. Niveau méso.....	108
6.2. Niveau micro.....	108
6.3. Niveau ontogénétique.....	110
6.4. Évaluation d'ensemble de l'état de la recherche, de ses limitations et de son utilité en termes de développement de politiques.....	111
6.5. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact.....	111
7. Évaluation sur l'état de la recherche.....	114
7.1. Ce que nous savons, ce que nous ignorons et ce que nous pourrions avoir compris (ou pas).....	114
7.2. Questions émergentes et questions n'ayant pas fait l'objet de suffisamment de recherches.....	116
Références.....	118

## 1. Introduction: objet, champ d'application et limites de la tâche, cadre conceptuel

---

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, la Commission européenne a sollicité la rédaction d'une revue des connaissances actuelles concernant les facteurs associés à la perpétration d'actes de violence. Une telle revue devrait permettre de mieux comprendre le phénomène, de sorte que les réflexions visant à améliorer la législation en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que contre celles à l'égard des enfants ou fondées sur l'orientation sexuelle, puissent être menées en pleine connaissance de la complexité du problème. Il s'agit ici d'aider la Commission à développer une politique plus cohérente et à plus long terme en la matière.

À de tels effets, un aperçu scientifique des connaissances actuelles issues de la recherche a été préparé, concernant les facteurs ou les situations qui favorisent la perpétration d'actes de violence de genre et/ou de violence contre les enfants. L'étude de faisabilité ne pouvant inclure, en tant que telle, qu'un résumé concis des principaux résultats, la présente revue exhaustive a donc pour objet de fournir des informations transparentes concernant les données disponibles, ainsi que sur la manière dont ces connaissances ont été traitées, en vue de leur utilisation dans le cadre d'un modèle interactif multiniveaux. La revue de la base de connaissances comportait la réalisation d'une évaluation critique, afin de préciser les domaines dans lesquels les recherches se révèlent inappropriées pour remplir les besoins des politiques et de la pratique, ou dans lesquels celles-ci apparaissent faibles du point de vue méthodologique, voire inexistantes.

L'analyse des facteurs qui interviennent dans la perpétration partage la perspective fondée sur les droits de l'homme utilisée dans le cadre de l'étude, laquelle se concentre sur les types spécifiques de violence interpersonnelle qui puisent leurs racines dans des structures de forces inégales et de reconnaissance, au sein de la société, ou encore dans l'absence d'un accès plein et entier aux droits fondamentaux. Aussi, il ne s'agira pas ici de la prévention de la délinquance en général, ou d'améliorer le niveau de santé mentale de la population, la présente étude visant plutôt à identifier les facteurs qui débouchent, de façon spécifique, sur un recours disproportionné à la violence contre les femmes, contre les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) et contre les enfants.

En outre, ce travail concentre ses efforts sur les facteurs dont il pourrait être soutenu qu'ils seraient susceptibles de recevoir l'influence des politiques, de la prévention fondée sur ces dernières et des mesures d'intervention. C'est ainsi que, par exemple, alors que les caractéristiques génétiques ou les psychopathologies graves rendent certains individus généralement agressifs, la plupart des auteurs d'actes de violence contre les femmes et les enfants ne présentent aucune psychopathologie, les interventions de nature génétique ou médicale ne constituant pas une option politique envisageable. Le but consistant à identifier les facteurs qui rendent la perpétration plus probable a également présidé à la décision de ne pas inclure les facteurs de vulnérabilité des victimes, la vulnérabilité étant aussi susceptible de stimuler des réponses de protection et ne constituant pas une cause de violence.

## 2. Méthodologie

---

### 2.1. Le processus de revue

La grande portée de la revue de la littérature à accomplir et le bref délai imparti pour ce faire ont exigé le recours à des techniques accélérées de revue des recherches, dans un souci de pertinence par rapport aux politiques. Afin d'évaluer les données actuelles concernant les facteurs qui interviennent dans la perpétration et l'interaction entre ces derniers, les méthodes suivantes ont été combinées:

- l'inclusion, au sein de l'équipe, de cinq chercheurs seniors ayant à leur actif de longues années d'expérience dans la recherche internationale dans les différents domaines en question;
- deux équipes se sont chargées de la réalisation de recherches thématiques systématiques (sur la violence contre les enfants, sur la violence contre les femmes et sur la violence fondée sur l'orientation sexuelle), dans les bases de données d'articles de presse, ainsi que dans les journaux clés, en accordant une attention toute particulière à l'identification de revues de recherche exhaustives, de méta-analyses et d'études longitudinales, mais aussi d'études transversales à grande échelle, dans les cas où celles-ci constituent les meilleures données disponibles;
- l'identification des revues des données issues de la recherche dans les ouvrages récemment publiés par des auteurs ou des sources jouissant d'une reconnaissance internationale [tels que les manuels de l'American Psychological Association (APA)];
- le contrôle des résultats des études d'évaluation concernant le travail accompli auprès des auteurs d'actes de violence, ainsi que de ceux des études qualitatives pertinentes bien conçues;
- l'exploitation des analyses cliniques et théoriques concernant les dynamiques et les interactions des facteurs, dans le but de mettre en place des modèles de parcours relatifs à la confluence des facteurs.

Dans un premier temps, 20 publications présentant les données les plus importantes ont été résumées, à l'aide d'un modèle conçu spécifiquement pour cette étude, de sorte à permettre la comparaison des données de base de tous les domaines de recherche, ainsi qu'une synthèse des variables. Dans une phase ultérieure, plus approfondie, d'exploration de la base de connaissances afférente aux différentes formes de violence, des informations concernant les données empiriques ont été extraites d'un total de plus de 130 articles de revues scientifiques choisies, ainsi que d'environ 90 autres publications de recherche. Grâce à cette méthodologie, il s'est avéré possible de saisir les données quantitatives les plus à jour concernant les facteurs en jeu dans les principaux domaines de recherche, en matière de perpétration, à savoir les violences conjugales, les agressions sexuelles et le viol, et la maltraitance chez l'enfant, ainsi que d'explorer également la base de connaissances dans d'autres domaines.

Bien moins de données empiriques sont disponibles en ce qui concerne les raisons et les facteurs qui exercent une influence sur la violence fondée sur l'orientation sexuelle, sur les formes commercialement lucratives (telles que la traite et l'exploitation sexuelle des enfants) et sur des pratiques qui ont trait aux traditions ou aux coutumes des pays d'origine des communautés d'immigrés. De même, peu de recherches sont menées sur la persécution et le harcèlement sexuel, en ce qui concerne les facteurs qui interviennent dans la perpétration.

Seules quelques études afférentes à la violence fondée sur l'orientation sexuelle ont pu être retracées. Les études sur la victimisation dans l'ensemble de ces domaines nous éclairent quelque peu sur la perpétration, mais une évaluation fiable des facteurs et des tailles d'effet nécessiterait un corps de recherche plus développé sur les auteurs. Or, de telles recherches font défaut, et, dans certains domaines, il existe des obstacles de taille pour identifier les auteurs de violences. Les études qualitatives approfondies, les données issues des entretiens avec des victimes ou des rapports de réflexion fondés sur l'expérience résultant des interventions cliniques ou pratiques éclairent également sur les facteurs pertinents, mais il n'existe pas de revues systématiques, d'études longitudinales ou d'analyses statistiques concernant cet ensemble, ce qui ne permet pas d'en tirer des conclusions générales aisément. Nous n'avons retrouvé aucune recherche empirique que ce soit auprès des auteurs d'actes de traite ou d'exploitation sexuelle des enfants, ni des personnes ayant commis des crimes d'honneur, ou ayant pratiqué le mariage forcé ou la mutilation génitale féminine. Dans les cas où les recherches étaient peu abondantes, les formes de violence ont été regroupées afin de refléter la portée de l'étude de faisabilité dans son ensemble.

## **2.2. La définition des niveaux et des facteurs pour un modèle orienté vers les politiques**

À commencer par les premiers travaux sur la maltraitance chez l'enfant des années 60, les modèles explicatifs de la violence au sein des familles tendaient tous à se concentrer sur une prétendue cause principale déterminée. Bien qu'il ait été démontré que toutes ces explications unifactorielles étaient inappropriées, elles règnent toujours aujourd'hui au quotidien sur la réflexion en la matière. Les psychopathologies et les inégalités sociales et économiques, l'apprentissage social repris sur le modèle des comportements des parents et l'abus d'alcool ont chacun été proposés comme étant les causes «véritables» ou principales de la maltraitance chez l'enfant et sont également invoqués afin d'expliquer la violence contre les femmes dans le discours public.

Dans les années 90, un fonds croissant de revues de recherche systématiques et de méta-analyses a conclu que chacune de ces prétendues «causes» n'enfermait, tout au plus, si considérée à titre individuel, qu'un faible potentiel explicatif. Seule une minorité des personnes qui maltraitent leurs enfants ou leurs partenaires intimes présente des troubles psychopathologiques; la plupart des parents qui vivent dans la pauvreté ne maltraitent ni ne négligent leurs enfants, et nombre d'adultes victimes de violences familiales ne deviennent pas violents eux-mêmes. La constatation du fait que la violence n'est pas déterminée par une cause univoque a donné lieu au recours répandu à une perspective écologique, qui tente de comprendre les individus dans leur milieu, et ce sur plusieurs plans.

Toutefois, l'inconvénient des modèles écologiques est qu'ils ont tendance à suggérer qu'il existerait des causes «immédiates» et des causes «distales» et que ces dernières, décrites typiquement sous la forme d'un cercle enveloppant plus large, exercent une influence sur le cercle plus proche des rapports personnels directs. Pourtant, une brève réflexion sur l'influence des médias met clairement en évidence que certains facteurs présents dans la société au sens plus large exercent, eux aussi, un impact direct sur le développement cognitif et émotionnel des individus. Par ailleurs, le fait d'imaginer l'influence exercée par les facteurs sous la forme de cercles concentriques ne parvient pas à saisir aisément les différences existant entre les développements qui débouchent sur le recours à la violence et ceux qui s'en écartent. À de tels effets, les modèles de parcours, qui illustrent les interactions entre les facteurs sur plusieurs niveaux, se révèlent bien plus utiles.

Aux fins de la présente étude, un modèle écologique modifié a été mis en place, dans lequel l'ensemble des niveaux enferme un potentiel d'influence identique sur le comportement des individus, de façon à saisir les interactions entre les facteurs, ainsi que l'importance relative de leur impact. En outre, des modèles de parcours ont été créés, afin de suggérer la manière dont les différents facteurs sont susceptibles de fonctionner ensemble ou de se contrecarrer,

en ce qui concerne la probabilité pour qu'une personne ait recours à la violence. La définition de facteurs et de niveaux qui intègrent des variables empiriques en termes généraux fondés sur une base théorique s'est révélée ainsi cruciale pour la mise en place d'un modèle.

### 2.2.1. Les niveaux

Les différentes disciplines et les différents courants théoriques utilisent de manières très diverses et variées la notion de «niveaux». Afin de mettre en place un modèle pertinent du point de vue des politiques, nous avons utilisé une conception sociologique des «niveaux», qui facilite la prise en considération de la violence découlant des inégalités structurelles de genre ou générationnelles. Ce concept analytique des niveaux diffère des conventions établies dans le cadre de la recherche psychologique, tout en adoptant encore une approche différente de celle qu'on peut trouver dans la recherche, dont le but premier consiste à qualifier le travail social et l'intervention auprès des familles, ou dans les interventions psychiatriques, dans les cas de violences sexuelles. Toutefois, des constatations émanant de l'ensemble de ces domaines ont été intégrées au sein du présent modèle.

Le niveau **«ontogénétique»** pourrait être également appelé «approche biographique». Il inclut les facteurs présents dans les biographies des individus qui contribuent à créer une disposition à avoir recours à la violence, voire à trouver une satisfaction dans cette dernière. La plupart des recherches effectuées identifient des corrélations, mais avec un potentiel explicatif seulement limité; en particulier, lorsque nous sommes confrontés au phénomène de la violence, il peut s'avérer malaisé d'en distinguer les causes et les effets. Les études longitudinales sont utiles pour développer des hypothèses fondées concernant les liens de causalité.

Le niveau **«micro»** a trait aux dynamiques et aux formations des groupes face à face: les groupes de pairs, les rapports de proximité dans le cercle familial restreint ou au sein du foyer, les salles de cours ou le lieu de travail, en tant que sites d'interaction quotidienne. Elles peuvent venir renforcer ou atténuer les effets des facteurs ontogénétiques. C'est au sein de ce niveau que les règles sociales générales se traduisent dans des pratiques attendues ou socialement acceptées. Aussi, alors que les stéréotypes liés au genre et au sexe présentent des racines historiques et culturelles, leur impact sur la perpétration d'actes de violence peut être décelé plus aisément lorsqu'ils façonnent des perceptions quant à ce qui est «normal» par rapport au comportement devant être affiché par les hommes, et les femmes, ainsi qu'à ce qu'ils doivent penser.

Le niveau **«méso»** a trait aux institutions ou aux organisations plus larges, qui régissent la vie sociale et au sein desquelles les individus et les familles vivent. Les règles et les valeurs afférentes aux comportements subordonnés ou dociles des femmes et des enfants se situent dans ce niveau méso, lorsqu'elles sont spécifiques à une communauté ou à un milieu. Ce niveau englobe également la présence ou l'absence d'une politique cohérente, ainsi que les règles, les procédures et les ressources (ou leur défaut) pour les organismes publics susceptibles d'assurer une supervision, d'intervenir, de proposer une assistance ou d'appliquer des sanctions (ou qui devraient le faire). C'est ainsi, par exemple, que l'excès de cas à traiter ou le manque de la formation la plus minimale sont susceptibles de constituer des paramètres dans le cadre desquels la violence demeurera incontrôlée.

Le niveau **«macro»** a trait aux structures culturelles, historiques et économiques générales d'une société. La persistance et la tolérance de l'inégalité entre les sexes et l'incapacité à reconnaître et à établir les droits des enfants s'inscrivent dans ce niveau, à l'instar des comportements profondément ancrés qui dévalorisent les femmes et/ou les enfants ou des impératifs à se conformer aux identités de genre et hétérosexuelles. Le développement et l'influence des médias imprègnent la société à tous les niveaux. La loi constitue un macrofacteur qui qualifie certains actes de violence comme étant plus graves que d'autres et qui définit les responsabilités des organismes publics et les droits et les prétentions des

victimes pour obtenir réparation et assistance.

Les recherches empiriques sur la violence contre les femmes et celle contre les enfants mesurent et comparent, typiquement, les caractéristiques et les comportements des individus, dans leur vécu et dans leur milieu personnel. Aussi, les données empiriques sont plus fortes dans le niveau ontogénétique ainsi que dans certains aspects du niveau micro. Dans le même temps, les tendances qui se dégagent de ces recherches n'ont un sens, ainsi que les revues de recherche le mettent régulièrement en évidence, que lorsque les facteurs des niveaux méso et macro, tels que la hiérarchie entre les genres au sein de la société, sont pris en considération. Alors qu'il existe plusieurs études qui comparent les niveaux de violence au sein des organisations ou des sociétés dans leur ensemble (de manière transculturelle ou du point de vue historique), elles sont bien plus rares, et au mieux évocatrices, lorsqu'il s'agit de théoriser. Aussi, dans ces conditions, différents types de recherches se révèlent nécessaires pour comprendre les facteurs qui interviennent dans la perpétration.

### **2.2.2. Les facteurs**

Il existe un consensus parmi les chercheurs et les théoriciens quant au fait que la violence interpersonnelle est multifactorielle et qu'elle découle de la convergence d'influences qui interagissent à des niveaux différents. Les données empiriques s'accumulent au fil d'une multitude d'études, chacune définissant les variables d'une manière très particulière, et chaque sujet d'étude se voit attacher un discours propre et des notions de prédilection. Un des buts principaux visés par la présente revue de recherche était celui d'intégrer les énormes quantités d'informations disponibles non seulement sur l'ensemble des études, ainsi que cela a été fait dans le cadre des revues de recherche systématiques concernant des sujets particuliers, mais aussi sur l'ensemble des différents domaines de recherche en matière de violence, afin d'en dégager des facteurs plus généraux, susceptibles de se révéler utiles pour le développement d'une politique d'ensemble cohérente. Il s'agissait de saisir la complexité du problème, tout en structurant les connaissances issues de la recherche, en vue de leur utilisation dans le cadre des politiques. Aussi, nous nous sommes concentrés sur les facteurs qui semblent être susceptibles de subir l'influence de la législation qui vise à faire reculer la violence.

À de tels effets, les nombreuses variables individualisées par les recherches ont été regroupées au sein de «facteurs principaux» composites, présentés dans la section 3. Les discussions théoriques quant à la manière dont les variables s'associent à la perpétration d'actes de violence ont apporté une réponse clé afin d'intégrer des dimensions multiples au sein d'un facteur à plus grande échelle, dont elles peuvent être considérées comme des aspects. C'est ainsi, par exemple, en ce qui concerne la violence physique, que la consommation excessive d'alcool a été identifiée comme une variable pertinente. S'agissant de la négligence concernant les enfants, la consommation de drogue devient, elle aussi, plus significative. Pour ce qui est des violences sexuelles, l'utilisation de pornographie (violente) ou de pornographie infantile a été étudiée. Afin de développer un modèle, tous ces éléments ont été regroupés sous le concept d'«abus de stimulants», lequel recouvre l'utilisation habituelle ou excessive de moyens d'autostimulation corrélés au recours à la violence. Les différences quant à l'usage desdits stimulants refont surface dans les modèles de parcours, lesquels illustrent la manière dont les combinaisons et les effets cumulés peuvent déboucher sur une forme de violence plutôt que sur une autre.

### **2.3. La méthodologie consistant à attribuer des valeurs numériques aux facteurs**

Dans les secteurs de la perpétration d'actes de violence qui ont fait l'objet de recherches extensives et dans les cas où les revues de recherche ont fourni une évaluation quantitative des variables les mieux étudiées, les critères de sélection en matière de facteurs de



risque <sup>(1)</sup> ont été les suivants: la réplication, dans au moins deux études longitudinales et/ou le calcul d'une taille d'effet composite  $\geq ,10$ , sur la base de l'ensemble des études disponibles, y compris celles transversales <sup>(2)</sup>. Les données disponibles seront présentées ci-après plus en détail. La part centrale accordée aux études longitudinales et aux résultats méta-analytiques prétendait concentrer les efforts sur les meilleures données disponibles. La réplication et au moins un effet faible constituent des critères nécessaires, si l'on veut se servir des résultats empiriques dans le cadre d'une synthèse pertinente des recherches sur le plan des politiques. En outre, l'ordre dans le temps est reconnu en tant que critère pour l'interprétation des corrélations en vue de développer des hypothèses concernant les connexions causales. Toutefois, il convient de signaler que, dans la mesure où, en général, certaines variables covarient, il se révèle difficile d'exclure les effets découlant de variables tierces (Rutter e.a., 2001).

Même dans les présentations d'ensemble, les variables sont souvent très denses, allant par exemple jusqu'à tenir compte des différences existant entre les techniques de mesure. Aussi, elles sont trop nombreuses et détaillées pour la modélisation. Pour chacune des formes de violence, des tailles d'effet de l'ensemble des variables significatives issues des méta-analyses et des études les plus importantes ont été traitées selon une échelle uniformisée. Cela n'a pu être réalisé qu'à titre d'approximation, les mesures les plus répandues étant diverses. Les résultats des variables significatives sur le plan empirique ont été alors combinés pour chaque facteur composite, afin de produire une valeur moyenne. Bien que ce résultat constitue une estimation plutôt qu'une valeur statistique calculée avec exactitude, il a permis d'évaluer une influence en tant que faible mais mesurable, modérée, ou forte, par rapport à la forme de violence en question.

Ce processus pourrait être réalisé avec rigueur pour chacune des principales formes de maltraitance chez l'enfant. Dans les domaines de la violence conjugale et du viol/des agressions sexuelles, les recherches sont bien plus variées, alors que les méta-analyses et les études longitudinales sont plus rares et tendent à concentrer leurs efforts uniquement sur des aspects spécifiques, tels que la colère et l'hostilité ou encore l'alcoolisme, ou incluent seulement des populations particulières, comme les délinquants incarcérés. Lorsqu'ils étaient disponibles, les mêmes critères concernant les tailles d'effet ont été utilisés, ainsi que cela a été le cas pour la maltraitance chez l'enfant, mais une combinaison de différents types d'études a rendu la mise en place d'une échelle uniforme pour les importances variables des effets peu pratique. Dans ces domaines, la procédure a consisté à miser sur l'importance de l'influence constatée dans le cadre des études empiriques clés, en la catégorisant, pour chaque étude, en tant que faible, modérée ou forte, et à basculer alors directement vers la combinaison (sans avoir recours, pour ce faire, à des analyses statistiques), afin d'estimer une valeur approximative pour le facteur composite en question.

Dans tous les autres domaines, l'état des recherches empiriques concernant la perpétration apparaît peu satisfaisant, et les tailles d'effet ne pourraient être évaluées qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble des études existantes, ainsi qu'en misant sur le discernement des chercheurs experts composant l'équipe, qui découle de la mise en commun de leurs connaissances, de leurs expériences et de leur familiarité avec les discours tenus sur le plan international en la matière. Trois domaines de violence qui demeurent peu étudiés — le mariage forcé, la mutilation génitale féminine et les crimes d'honneur — ont été combinés aux fins de la modélisation, les données limitées disponibles mettant en évidence des similarités entre eux. La persécution a été regroupée avec les violences conjugales, dans la mesure où les recherches, lorsqu'elles existent, tendent à y être associées. Dans

<sup>1</sup> ( ) Le terme «facteurs de risque» a trait à la probabilité statistique pour que les variables mesurées se voient associées à certaines issues, en l'espèce à la violence. Ces constatations ont été uniquement identifiées pour les niveaux ontogénétique et (en partie) micro de notre modèle.

<sup>2</sup> ( ) La taille d'effet constitue une mesure statistique qui quantifie l'écart entre deux groupes (par exemple entre les auteurs de violences et ceux qui ne passent pas à l'acte) ou qui mesure la portée de l'association entre deux variables, en tenant compte de la progression de la variation au sein de chaque groupe, ainsi que des valeurs moyennes. La mesure dont l'utilisation est la plus répandue est le coefficient  $r$  de Bravais-Pearson, qui peut osciller entre  $-1$  et  $+1$ .

l'ensemble, le tableau se révèle incomplet, et la réalisation de davantage de recherches concernant les auteurs de violences contribuerait, sans aucun doute, à l'identification d'aspects de différenciation.

Dans les cas où les recherches empiriques n'ont pas généré d'éléments homogènes quant à l'influence exercée par un facteur sur une forme spécifique de violence, la valeur de zéro a été attribuée. Les recherches empiriques ne peuvent jamais démontrer que quelque chose n'existe pas. Sur le plan analytique, il existe une différence entre l'absence d'éléments, lorsque l'éventualité d'un lien n'a pas été étudiée du point de vue empirique (ou n'a pas été étudiée de manière appropriée), et l'évidence de l'absence, dans les cas où les recherches constatent qu'il n'existe pas de connexion significative après contrôle d'autres variables. C'est ainsi, par exemple, qu'aucune recherche n'a été menée concernant les vécus ou les milieux sociaux qui seraient susceptibles d'inciter les hommes (ou les femmes) à devenir des trafiquants d'êtres humains<sup>(3)</sup> ou qui pourraient pousser une famille à imposer à l'une de ses filles (ou à l'un de ses fils) un mariage forcé, alors que d'autres n'agissent pas de la sorte. Dans ces domaines, la valeur de l'ensemble des facteurs ontogénétiques a dû être enregistrée en tant que zéro, car nous n'en savons rien. En revanche, il existe un certain nombre (bien que pas beaucoup) de recherches concernant les variables personnelles qui jouent chez les harceleurs sexuels, mais elles se sont révélées, pour la plupart, non concluantes, et l'état actuel des connaissances en la matière indique que tous types d'hommes sont susceptibles de harceler une femme dans le cadre d'un environnement (par exemple l'organisation au sein de laquelle ils travaillent) permissif à ce propos et discriminatoire. La valeur zéro signifie ici que les recherches ne sont pas parvenues à découvrir les hommes qui choisissent de se livrer à des actes de harcèlement et ceux qui ne le font pas (bien que la comparaison avec les «non-auteurs» se révèle généralement problématique, ceux-ci étant souvent recrutés sur la base de critères non fiables)<sup>(4)</sup>. Enfin, il y a des domaines qui ont fait l'objet de recherches extensives, tels que la relation existante entre la consommation d'alcool et la perpétration d'actes de viol, et pour lesquels — selon les revues de la littérature les plus à jour et reconnues — un lien de causalité ne saurait être confirmé à l'heure actuelle.

Conscients des différences en termes de qualité et de quantité qui existent au sein de la recherche, l'influence des facteurs principaux a été évaluée par rapport à d'autres facteurs pour chacun des domaines de violence, ainsi que pour chaque niveau d'effet, sans établir de comparaisons entre les secteurs dans lesquels la recherche ne s'est pas développée de façon comparable. Aussi, dans ces conditions, le potentiel explicatif d'un facteur doit toujours être considéré comme relatif à un domaine de recherche donné et non pas par rapport à d'autres formes ou à d'autres types de violence.

#### **2.4. Les limites de la méthodologie et la base de connaissances**

On rencontre des difficultés méthodologiques pour identifier les facteurs qui exercent une influence causale en matière de perpétration. Même dans les domaines dans lesquels les recherches menées ont été les plus nombreuses, la plupart des constatations qui s'en sont dégagées constituent de simples corrélations, lesquelles peuvent justifier (ou pas) des déductions causales. Par ailleurs, les corrélations ne révèlent que peu de chose (ou rien) sur les influences non linéaires et/ou les effets statistiques des interactions. Certains cadres contenant des critères susceptibles d'être utilisés afin de se rapprocher des déductions causales ont été proposés (voir Murray e.a., 2009), mais les revues de la littérature tiennent rarement compte de cet aspect de façon systématique. C'est ainsi à titre d'exemple que,

<sup>3</sup> () Il a été démontré par certaines recherches que les femmes ayant fait l'objet de traite se voient proposer le recrutement en tant qu'alternative.

<sup>4</sup> () Les études «en champ noir» auprès de la population mettent régulièrement en évidence le fait qu'il existe beaucoup d'hommes qui n'ont jamais été signalés aux organismes en tant qu'auteurs de violences, mais qui, de leur propre aveu, ont eu recours à la violence à l'encontre de leur partenaire intime ou encore à la contrainte sexuelle. Ces hommes pourraient être intégrés dans des «groupes de contrôle», dans le cadre d'une autre recherche. Si tel était le cas, ce qui les distingue n'est pas l'absence de perpétration, mais le fait que cette dernière soit passée inaperçue.

lorsqu'on constate que la violence conjugale se trouve fortement corrélée à un niveau élevé de conflit intrafamilial, on ne sait pas si c'est le conflit au sein de la famille qui débouche sur la violence ou si (ce qui est plausible) c'est la violence qui génère une situation de conflit intrafamilial, ou encore (et c'est le plus probable) si c'est tout un ensemble de facteurs tiers qui cause les deux phénomènes précédents. Les études longitudinales constituent une méthode porteuse d'espoir pour identifier la causalité, mais les séquences temporelles à elles seules se révèlent, elles aussi, insuffisantes. Aussi, les facteurs en jeu peuvent être interprétés en tant que cause de la perpétration, mais les preuves quant à l'existence d'un lien de causalité sont généralement faibles et bien souvent inexistantes.

Afin de tenir compte de certaines des limitations ci-dessus, des modèles de parcours ont été créés parallèlement à la présentation des facteurs et de leur pertinence concernant les formes de violence. Il s'agit là de modèles de confluence analytiques, qui illustrent la manière dont les facteurs interagissent entre eux, cumulativement ou conditionnellement, afin de faire augmenter la probabilité de la perpétration. Les modèles de parcours englobent tous les facteurs soutenus empiriquement par un poids au moins modéré. La décision consistant à en exclure les facteurs les plus faibles dépendait du fait de savoir si, au vu de ce qu'on sait sur les dynamiques de la perpétration, ils étaient susceptibles d'intervenir en tant que médiateur ou que condition en ce qui concerne l'effet généré par les facteurs qui présentent les effets les plus importants. Il convient de noter sur ce point que l'estimation des tailles d'effet des facteurs dans les niveaux méso et macro ne se fonde pas sur l'analyse de données statistiques. Le modèle est ainsi nécessairement heuristique, indiquant des probabilités, et il ne devrait pas être compris comme reflétant des connaissances formelles et fiables en matière de causalité.

Les méta-analyses des variables empiriquement associées à la perpétration d'actes de violence, bien que très utiles pour identifier les facteurs les plus pertinents, ne sauraient mettre en œuvre le type d'analyse statistique complexe susceptible de dresser le tableau des effets cumulatifs ou des séquences de développement <sup>(5)</sup>. Nous devons nous tourner, à de tels effets, vers les études approfondies. Comme cela est si souvent le cas en matière de recherche, il existe un compromis entre l'ampleur de la portée et la profondeur de la compréhension. Dans le cadre de la mise en place de modèles de parcours, nous avons eu besoin tant des résultats issus des études longitudinales que des recherches qualitatives à large spectre, ou encore des recherches cliniques, susceptibles de retracer le cheminement vers la perpétration de manière rétrospective. C'est ainsi que nous avons été en mesure de représenter différents parcours débouchant sur la perpétration des formes de violence les plus fréquentes. Ces parcours n'ont pas été dégagés statistiquement de jeux de données, de sorte que, pour le moment, ils ne bénéficient pas d'une confirmation empirique directe. Ils constituent une synthèse des meilleurs éléments actuellement disponibles.

Le choix d'accorder une priorité aux meilleures données empiriques signifie que les connaissances des praticiens ne se trouvent pas représentées de façon homogène (bien qu'elles aient été intégrées dans les modèles de parcours) <sup>(6)</sup>. Dans les cas où des aspects importants rencontrés dans le cadre du travail de terrain font défaut, le modèle sert à l'identification des lacunes des recherches et devrait être utilisé en tant que tel. Les faiblesses du corps de recherche dans son ensemble n'ont pas pu être compensées dans cette revue. Trois exemples illustrent cette difficulté:

- les recherches concernant l'ensemble des formes de maltraitance chez l'enfant, y compris l'abus sexuel chez l'enfant, sont étroitement associées au travail social et

<sup>5</sup> ( ) On dispose à présent d'outils méthodologiques qui permettent de dresser des modèles de parcours de façon statistique, et cela a été fait afin de décrire les trajectoires de comportement agressif pendant l'enfance, mais nulle étude n'a suivi les parcours qui mènent à la violence à l'âge adulte. Cela nécessite des grands ensembles de données ainsi qu'un intérêt de recherche durable pour comprendre les sources de la perpétration.

<sup>6</sup> ( ) L'ensemble des chercheurs seniors ayant participé à la présente étude possède une expérience pratique significative dans le travail auprès des victimes et/ou des auteurs de violences, ainsi que dans le domaine de l'évaluation scientifique.

aux approches conceptuelles en la matière. La plupart des études ont été menées par le biais d'entretiens avec les mères <sup>(7)</sup>, de sorte qu'une analyse fiable fondée sur le genre concernant la perpétration ne se révèle pas ici possible, bien que le genre constitue, sans aucun doute, un facteur saillant en matière d'abus sexuels;

- par ailleurs, une grande partie des recherches concernant les auteurs d'actes de viol ou d'agressions sexuelles se fonde sur la psychiatrie ainsi que sur les travaux s'inscrivant dans le cadre conceptuel de la psychopathologie, de sorte que, bien souvent, elles ne se penchent pas sur les hommes normaux qui ont recours à la contrainte sexuelle. La préoccupation de base a été ici constituée par la question de savoir si un violeur condamné ou quelqu'un qui a abusé sexuellement d'un enfant peuvent être libérés sans danger pour la société. Aussi, la littérature concernant les auteurs se concentre entièrement sur les typologies (voir Laifersweiler-Dwyer et Dwyer, 2005) ou encore sur la prédiction de la récidive (voir Hanson et Morton-Bourgon, 2009);
- une fois de plus, une proportion très élevée des études concernant les violences conjugales se fonde sur le système de justice pénale et utilise les définitions des incidents violents posées par ce dernier, tels qu'appréhendés par le droit pénal. C'est ainsi qu'on perd de vue bien souvent le contexte de contrainte et de contrôle y afférent.

De tels biais et de telles traditions de recherche spécialisées, ou écoles de pensée, exercent un impact sur les types de facteurs à avoir été suffisamment étudiés, par le biais de méthodes quantitatives, de sorte à en évaluer les tailles d'effet ou le potentiel en termes d'influence envisageables.

L'intérêt de mettre en place une base de connaissances solide constitue en tant que tel une limitation, les chercheurs se fondant sur des études précédentes et reproduisant ces dernières. Les revues de recherche concernant la maltraitance chez l'enfant se concentrent, de manière implicite ou explicite, sur les familles: «L'évaluation effective et le traitement de la maltraitance chez l'enfant, de par la nature de cette dernière, doivent se faire au sein de la famille» (Scannapieco et Connell-Carrick, 2005, p. 22; voir également Belsky, 1993). Le fait de se concentrer sur la famille va jusqu'à empêcher de reconnaître l'existence d'abus, physiques ou sexuels, au sein des écoles, dans les institutions de prise en charge et de séjour, dans les clubs sportifs ou musicaux, dans les églises ou dans tous les autres lieux. Certains de ces abus se font jour à présent, avec une vague de révélations et d'accusations qui déferle sur plusieurs pays, dont la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande et le Royaume-Uni. Pourtant, il n'existe que peu (ou pas du tout) de recherches sur les enseignants, les formateurs ou les prêtres qui abusent des enfants qu'ils ont sous leur garde. La récente popularité de la psychologie évolutionniste semble venir renforcer l'accent mis sur les parents biologiques.

Les recherches sur la violence contre les femmes ont été bien plus influencées par les controverses (tant émotionnelles que politiques) concernant le féminisme. Alors que les débats sur le point de savoir si les femmes s'adonnent à la violence conjugale aussi souvent que les hommes ont été peu abondants dans le domaine des recherches sérieuses, dans le cadre d'études qui opèrent une différenciation entre les types de violences dans les rapports (Stark, 2007, et Johnson, 2008), on tend encore à expliquer la violence masculine à l'égard des femmes soit psychologiquement (comme si les hommes violents avec les femmes avaient été marqués par cela pendant leur enfance et ne pouvaient pas, par la suite, s'en empêcher eux-mêmes), soit au contraire en faisant référence aux forces sociétales,

<sup>7</sup> () Les études récentes organisent plus souvent des entretiens avec les deux parents, ou avec les beaux-parents, et différencient la perpétration de manière plus claire, mais ces études ne sont pas toujours suffisamment nombreuses pour être examinées séparément.

impliquant les hommes dans la société en général. Les recherches n'ont pas encore abordé de façon significative l'ambivalence existant entre les données qui indiquent clairement que les hommes prédominent sur l'ensemble du spectre de la violence et le fait que la plupart des hommes ne tuent ou ne violent jamais, et qu'il existe un grand nombre d'hommes non violents dans le monde (Connell, 2000, p. 215).

### 3. Les facteurs qui favorisent la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants

---

#### 3.1. Les facteurs macrosociétaux

En ce qui concerne les facteurs relatifs au niveau sociétal en général et ceux du niveau méso dans une certaine mesure, cette revue s'appuie sur les travaux analytiques et théoriques menés par des chercheurs dotés d'un bagage empirique large ou d'une expérience clinique étendue. Nous nous sommes ainsi concentrés sur les «théories à portée moyenne», l'objet de la présente revue étant de saisir les connexions sur lesquelles nous pourrions escompter que les politiques exercent un impact. Les auteurs pertinents argumentent sur la base de leur compréhension cumulative et se réfèrent à des indicateurs plutôt qu'à des mesures empiriques. Dans la mesure où nous cherchons à identifier les facteurs qui interviennent dans la perpétration, nous avons choisi des modèles explicatifs susceptibles de nous aider à comprendre les raisons pour lesquelles certains individus ou groupes, au sein de la société, «optent» pour la violence, alors que les autres ne le font pas. Ils devraient être compatibles avec l'état de nos connaissances empiriques concernant les niveaux qui permettent d'effectuer des mesures ou des confirmations cliniques. Les théories à portée moyenne devraient, par ailleurs, permettre de distinguer les parcours qui débouchent sur la violence et ceux qui éloignent de cette dernière.

Cinq facteurs principaux du niveau macro ont été dégagés de la littérature, dans le cadre de la présente revue, à savoir la dévalorisation des femmes, la masculinité, le statut de l'enfant, la violence média et l'impunité. Chacun de ces facteurs représente un ensemble d'influences interdépendantes et qui exercent un impact sur la culture et la société au sens le plus large, ainsi que sur les différentes institutions et les différents milieux concernés au sein de la société elle-même (le niveau méso), mais aussi et directement sur les réseaux sociaux de tailles plus modestes, tels que les familles, ainsi que sur le vécu des individus. Trois de ces facteurs décrivent les rapports socioculturels et socio-économiques en ce qui concerne le genre et les générations: nous avons choisi de nous intéresser séparément aux statuts respectifs des femmes, des hommes et des enfants, car leur influence pourrait se révéler essentielle à divers points. Un autre facteur du niveau macro, essentiel en matière de politiques, est constitué par le droit en tant que structure qui associe la manière dont une société s'organise avec les droits et les obligations de ses membres. Enfin, dans le monde actuel, les médias doivent être considérés comme étant des sources d'influence hautement puissantes dans les sociétés.

Chacun de ces cinq facteurs peut être modélisé, du point de vue théorique, en tant que théorie de socialisation, reliant les normes générales, les convictions et l'accès aux situations sociales et aux ressources par le biais des institutions et des interactions entre les individus. La perspective socialisatrice enferme un potentiel en termes de compréhension, fondée sur un processus, de la manière dont les individus, dans les milieux sociaux qui leur sont propres, se voient amenés à développer une affirmation ou un rejet de la violence, susceptible par ailleurs de changer dans le temps. Au moyen d'une approche complexe qui va au-delà des notions linéaires de la causalité, l'analyse sociale peut ainsi se voir associée aux résultats empiriques retracés dans les autres niveaux du modèle. Cela illustre également le fait que les facteurs, bien qu'insérés dans le modèle à un des quatre niveaux de ce dernier, débordent en réalité sur les autres niveaux. Dans les cas de figure particulièrement significatifs, cela est représenté au sein de la structure du modèle, mais doit également être compris en tant que principe général interactif sur la totalité du concept.

Dans l'idéal, les facteurs du niveau macro devraient pouvoir être mesurés par le biais de la comparaison historique ou transculturelle des niveaux et des formes de violence, sous des conditions sociétales différentes (voir Hagemann-White, 2000, Kury e.a., 2004, et Schröttle e.a., 2006). La collecte systématique des données nécessaires pour la réalisation d'une

comparaison solide sur le plan méthodologique se révélant malaisée, la plupart des efforts tendant à identifier l'existence d'un lien entre la situation sociale et la violence procèdent par le biais de la formulation de prédictions théoriques, par rapport au matériel issu des études des cas disponibles. Dans l'ensemble, les études transculturelles tendent à confirmer que les agressions des hommes à l'encontre des femmes sont plus courantes dans les sociétés dans lesquelles les alliances féminines sont faibles, alors que les alliances masculines se révèlent particulièrement importantes et bien développées (Smuts, 1996). En général, le contrôle détenu par les hommes sur les ressources rend les femmes plus vulnérables vis-à-vis de la violence masculine. Dans nombre de cultures, ainsi que dans l'histoire européenne, les idéologies relatives au genre légitiment le droit pour les hommes de battre ou de violer une femme en toute impunité, et, dans de telles sociétés, aussi bien le viol que les maltraitements physiques infligés aux femmes semblent être bien plus répandus que dans les sociétés dans lesquelles les rapports de genre se fondent, dans une plus large mesure, sur le respect mutuel ou l'indépendance. Par ailleurs, Hearn et Whitehead (2006) résument les constatations anthropologiques indiquant que la définition prépondérante de la masculinité exerce un impact significatif sur l'ampleur de la violence, que celle-ci soit interpersonnelle ou intrasociétale. Les études sur l'histoire de l'enfance en Europe, bien que controversées, confirment en général que, lorsque la domination masculine constitue la règle, la violence contre les enfants est, elle aussi, considérée comme légitime, voire obligatoire.

1) La «DÉVALORISATION DES FEMMES» constitue la subordination matérielle et culturelle de la femme, l'inégalité sexuelle dans la répartition des pouvoirs et les représentations patriarcales de la féminité et de la sexualité, étayées par des convictions normatives concernant les sphères propres aux femmes et aux hommes, la valeur sociétale desdites sphères et l'équilibre de forces légitime entre les hommes et les femmes, dans chacune de ces sphères. Cela inclut des valeurs concernant les relations entre les sexes et les relations familiales qui idéalisent la soumission des femmes aux souhaits et aux besoins des hommes, accordant ainsi une apparence de légitimité aux hommes qui imposent leur volonté aux femmes (voir Kelly, 1988, Weissberg, 1996, Harway et O'Neil, 1999, et Stark, 2007).

Alors que de nombreux indicateurs habituellement utilisés pour l'étude comparative du statut des femmes (tels que les droits sociaux et économiques de la femme et la participation politique) mettent en évidence des progrès substantiels, notamment dans les sociétés industrielles occidentales, la discrimination de fait et l'accès restreint des femmes à l'emploi, aux revenus et au pouvoir politique demeurent, ainsi que la division des responsabilités fondée sur le genre et la valeur inégale attachée à ces dernières. Bien qu'il existe une diversité en ce qui concerne les «cultures afférentes au genre» dans les différents pays européens, ceux-ci partagent tous des convictions normatives concernant les sphères d'intervention des femmes et des hommes, la valeur sociétale de ces dernières et l'équilibre de forces légitime entre les femmes et les hommes dans chacune desdites sphères. «Le genre est la manière dont les corps s'engagent dans l'histoire; le corps est un théâtre pour la mise en place de modèles de genre» (Connell, 2000, p. 12). Connell appelle ces tendances les «régimes du genre», au sein des institutions (dans notre modèle, le niveau méso), et l'«ordre du genre» dans la société en général. Elles incluent des valeurs concernant les rapports sexuels et les rapports familiaux qui idéalisent la soumission de la femme par rapport aux désirs et aux besoins de l'homme.

Dans leur revue de la littérature concernant les causes de la violence masculine à l'égard des femmes, Harway et Hansen (1993) concluent que les causes principales de la perpétration d'actes de violence conjugale sont constituées par l'acceptation sociale du fait que le mari peut battre sa femme, les images culturelles de genre (telles que l'agressivité et la domination du mâle, ainsi que la soumission de la femme), le déséquilibre de forces entre les hommes et les femmes et le fait que l'autodéfense des femmes va à l'encontre de leur rôle traditionnel féminin (voir également Hamberger et Holzworth-Munroe, 2009).

2) La «MASCULINITÉ» agit au niveau macro en tant que maître mot pour le pouvoir

hiérarchique et la reconnaissance de la virilité hétérosexuelle normative, exerçant ainsi une pression pour se conformer aux standards masculins. Elle inclut la reconnaissance sociale des revendications et des droits des hommes, mais, dans le même temps, définit des règles que les hommes doivent satisfaire. En tant qu'institution sociale, la masculinité est hiérarchique de façon innée et génère aussi bien une violence contribuant à préserver la domination sur les femmes qu'une violence dans les rapports entre les hommes eux-mêmes (voir Connell, 1995, Hearn, 1998, et Kimmel, 2008). Il pourrait même être soutenu que la violence que les hommes infligent aux femmes a pour principal rôle de réguler les rapports sociaux entre les hommes (Hearn et Whitehead, 2006).

Les études sur la masculinité suggèrent qu'en matière de genre, les notions traditionnelles et rigides sur la masculinité, qui associent la masculinité avec la dureté et la concurrence et la féminité avec les comportements attentionnés et la vulnérabilité, fonctionnent en tant que facteur de risque en ce qui concerne la violence interpersonnelle. Sur la base de ses recherches auprès d'hommes incarcérés dans des prisons britanniques, Whitehead (2005) identifie les caractéristiques principales de la masculinité, qui sont l'héroïsme (à savoir la capacité de «transcender la peur d'être blessé ou de mourir dans le cadre de la réalisation d'actions courageuses») et la conformité sexuelle (à savoir l'hétérosexualité et les bonnes performances sexuelles) (voir Bereswill, 2006). On pourrait en conclure qu'un contexte dans lequel les hommes ou les garçons apprennent a) qu'un homme doit dépasser sa crainte vis-à-vis de la souffrance ou de la mort lors de la réalisation d'actes courageux et b) que les gens doivent être obligatoirement hétérosexuels pourrait déboucher sur le recours à la violence liée au genre, et notamment à la violence conjugale, à la violence sexuelle et à celle fondée sur l'orientation sexuelle.

Bridges Whaley (2001) analyse des données en provenance de 109 villes des États-Unis d'Amérique dans la durée et soutient la théorie selon laquelle une amélioration du statut de la femme par rapport à celui des hommes serait perçue, à court terme, comme étant une menace à l'encontre de l'intérêt collectif des hommes et donnerait lieu à une augmentation (à titre de rétorsion) des viols, alors que l'effet à plus long terme de l'égalité de genre est de réduire les taux de viol. L'anthropologie comparative suggère que, dans les sociétés dans lesquelles les hommes peuvent reconnaître le sentiment de peur qu'ils éprouvent, les niveaux de violence sont faibles, alors que des niveaux de violence élevés caractérisent les sociétés qui idéalisent les bravades masculines (Hearn et Whitehead, 2006).

3) Le «STATUT DE L'ENFANT» a trait à des traditions persistantes qui ne reconnaissent aucun droit fondamental et spécifique aux enfants, qui sont censés se soumettre aux attentes et aux exigences des adultes. C'est ainsi que les enfants sont considérés traditionnellement et culturellement comme la propriété de leurs parents ou de leurs familles, ainsi qu'en tant que subordonnés par rapport aux personnes chargées de leur éducation et d'en prendre soin. Les enfants sont aussi perçus comme naturellement faibles et vulnérables et comme dépourvus d'une capacité réelle de savoir ce qu'ils souhaitent ou ce dont ils ont besoin, ou encore ce qui est bon pour eux (Deegener et Körner, 2005). La plupart des experts considèrent que l'acceptation culturelle de la violence, et notamment du châtiment corporel, constitue un facteur sociétal clé susceptible de donner lieu à la maltraitance, en particulier associé à la conviction quant à la nécessité d'une discipline forte pour élever les enfants (Miller-Perrin et Perrin, 2007). Scannapieco et Connell-Carrick ajoutent ceci: «La soumission et la dépendance des enfants les rendent vulnérables à la maltraitance, et le niveau d'intimité qui règne dans la famille fait de la maltraitance chez l'enfant quelque chose de facile à cacher» (2005, p. 66).

Les facteurs sociétaux et culturels qui entraînent la maltraitance chez l'enfant ne se sont vu accorder que peu d'attention. Les recherches pertinentes se concentrent sur les familles et se conforment à un programme d'intervention des services sociaux. Les abus et la maltraitance chez l'enfant dans les écoles, dans les orphelinats, dans les institutions de prise en charge et de séjour pour enfants qui présentent des troubles du comportement ou des



handicaps, dans les colonies de vacances, dans les groupes ecclésiastiques ou dans les centres de formation pour les jeunes surdoués, tels que les chœurs d'élite ou les centres sportifs, sont «remontés à la surface» et ont donné lieu à un débat politique. Il en est ainsi par exemple: des recherches menées par René Spitz sur l'hospitalisme dans les orphelinats britanniques d'après guerre (Seconde Guerre mondiale), lesquelles ont joué un rôle clé pour la compréhension des besoins précoces sur les plans émotionnel et du développement; ou de la remise en cause des méthodes pédagogiques autoritaires dans le contexte de la révolte étudiante de la fin des années 60, qui a assis les bases pour un changement de paradigme, passant du placement en institutions de prise en charge au sens strict à l'aide apportée aux parents et, si nécessaire, au placement en famille d'accueil. Par ailleurs, au cours de ces dernières années, les victimes de maltraitance pendant l'enfance ont rendu publics les récits de leurs souffrances et ont demandé à être dédommagées. Du point de vue historique, l'interdiction des moyens physiques de discipline dans les pays européens a fait l'objet de mesures législatives à des moments divers, depuis les années 20 jusqu'à la période d'expansion de l'Union européenne (UE), mais il n'y a pas eu de recherches systématiques concernant la manière dont les facteurs sociétaux en général, tels que les changements séculaires quant à la notion d'«enfance», la valeur attachée aux enfants (objet de débats controversés parmi les historiens, comme Aries ou de Mause), jouent un rôle en ce qui concerne les actes de cruauté, d'abus de pouvoir et les afflictions similaires et gratuites de douleur qui vont bien au-delà de ce qui était considéré comme nécessaire pour s'assurer de l'obéissance et maintenir l'ordre.

4) La «VIOLENCE MÉDIA» caractérise la disponibilité et l'acceptation sociale de l'utilisation des médias qui présentent les actes violents comme gratifiants et efficaces, tout en sexualisant la violence et en présentant les femmes et/ou les enfants comme des objets sexuels à disposition et vulnérables. L'impact des médias, et plus récemment de l'internet et des jeux vidéo interactifs sur la violence interpersonnelle constitue un sujet controversé (Oddone Paolucci e.a., 2000, et Anderson e.a., 2010), mais il n'en demeure pas moins que les médias exercent une forte influence sur la culture, au moyen de la représentation permanente d'actes de violence et de leur association à la sexualité et à des images de genre. Les recherches associent la violence sexualisée dans les médias à l'augmentation de la violence contre les femmes, de l'acceptation du mythe du viol et des comportements hostiles à l'égard des femmes (les éléments afférents au recours excessif à certains médias par les individus seront examinés dans le cadre de la rubrique «Abus de stimulants», en tant que facteur ontogénétique. Au niveau sociétal, il est question de la présence permanente d'actes de violence et de l'association de ces derniers à la sexualité et à des images de genre).

Il y a dix ans environ, un rapport de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) de 1998 concluait qu'en général, presque la totalité des enfants avaient accès à la télévision et que la violence était présentée partout comme gratifiante. Les auteurs écrivaient alors ceci: «Ce ne sont pas les films en tant que tels qui posent problème, mais l'ampleur et l'omniprésence dans les médias de la violence (avec une moyenne de 5 à 10 actes agressifs par heure d'émission télévisuelle, dans nombre de pays), qui contribuent au développement d'une culture agressive généralisée.»

Dans un aperçu des recherches concernant la violence et les médias, Lukesch (2002) résume une base de recherche solide en provenance aussi bien des États-Unis que de l'Allemagne, au sens de laquelle les médias, et notamment la télévision, présentent la violence comme un élément ordinaire de la vie quotidienne. Il se reporte également aux recherches qui sont venues confirmer qu'un nombre croissant d'enfants regardent des films et des vidéoclips violents et d'horreur, et ce à des âges de plus en plus précoces. De nombreuses études suggèrent que la sexualisation de la violence dans les médias pourrait se voir associée à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes, de l'acceptation des mythes du viol et des attitudes hostiles par rapport aux femmes. La facilité d'accès aux séquences et aux images enregistrées présentant des situations de violence de genre et de

contrainte sexuelle sur l'internet et par le biais des téléphones portables a contribué, sans aucun doute, à l'expansion de cette sphère d'images visuelles: les actes de contrainte sexuelle peuvent être filmés et diffusés à tout moment et dans tout lieu, et ce rapidement (voir Kindler e.a., 2009).

Harway et O'Neil (1999) concluent, dans leur publication *What causes Men's Violence against women?* (Quelle est la cause de la violence masculine à l'égard des femmes?), en concentrant leur attention sur la violence conjugale, que des tendances persistantes dans la société (américaine) normalisent et glorifient la violence. Ils affirment également qu'un tel état de fait ainsi que la présentation négative des femmes faite par les médias prédisposent, tous deux, à la violence des hommes à l'égard des femmes. Kindler e.a. (2010) réalisent une revue des données issues de la recherche, pour conclure que la pornographie qui met en scène des enfants contribue bel et bien au risque de perpétration d'abus sexuels à l'encontre de ces derniers.

5) L'«IMPUNITÉ» décrit l'incapacité de la loi à interdire ou à sanctionner la violence, ou à garantir une protection, par exemple les systèmes légaux qui confèrent (par le biais d'exceptions) le droit d'avoir recours à la contrainte, au contrôle ou à la violence (Weissberg, 1996, et Kimmel, 2008). D'une manière plus générale, le concept d'«impunité» est utilisé dans le discours international afférent à la violence contre les femmes, afin de caractériser l'inaction des États qui n'obligent pas les auteurs d'actes de violence à en répondre et qui tolèrent le maintien des rapports de force et des conditions structurelles de discrimination. L'étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes du secrétaire général des Nations unies identifie l'«inaction de l'État» comme étant l'un des facteurs causaux structurels et affirme que la défaillance du système de justice pénale «a des effets particulièrement nuisibles dans la mesure où l'impunité des actes de violence à l'égard des femmes encourage la poursuite de la violence et renforce la subordination des femmes» (Nations unies, 2006, p. 37). Dans le cadre du modèle ici développé et afin de concentrer encore davantage l'attention sur les mesures politiques, nous avons souhaité marquer la différence qui existe entre la législation et la mise en œuvre effective de cette dernière. C'est ainsi que l'impunité constitue l'absence de dispositions légales appropriées, le défaut de mise en œuvre étant abordé dans le cadre du niveau méso, sous la rubrique «Défaut de sanctions».

### **3.2. Les facteurs mésosociétaux**

Les données empiriques concernant l'influence exercée par les facteurs du niveau méso sont davantage susceptibles d'être trouvées dans les études individuelles qui comparent les organisations ou qui évaluent les interventions, bien qu'il existe quelques revues de recherche en la matière, dont certaines ont recours à des techniques méta-analytiques. Toutefois et pour la plupart, la pertinence et l'influence de ces facteurs se dégagent de l'analyse des dynamiques des processus, par exemple de celle des études qui se penchent sur les contextes favorables dans lesquels certaines formes de violence émergent. En ce qui concerne lesdites études, une comparaison quantitative des systèmes se révèle moins significative.

6) Le «DÉFAUT DE SANCTIONS». Il s'agit de l'incapacité des institutions à mettre des limites ou à appliquer des sanctions, et ce en dépit de l'existence de règles juridiques et d'obligations institutionnelles. Les recherches menées en matière de viol, de harcèlement sexuel et de violences conjugales démontrent que les hommes s'estiment plus susceptibles de se livrer à des actes de violence contre les femmes et qu'en fait, ils récidivent plus souvent, lorsqu'ils considèrent ou constatent que leurs actes n'entraîneront pas de conséquences négatives à leur encontre (Gondolf, 2002). Sur la base de leur revue de recherche exhaustive, Lalumière e.a. concluent que «les hommes qui sont les plus susceptibles de dévaloriser les femmes et qui s'adonnent au moindre coût aux actes de contrainte sexuelle sont ceux qui présentent le plus de risques de commettre des viols»

(2005, p. 102). Ce facteur devrait être compris au sens large, pour y intégrer l'ensemble des actions des organismes chargés de fixer des limites en la matière; cela inclut l'incapacité, par exemple, des agences de protection de l'enfance à suivre les cas de maltraitance signalés et à insister pour que les parents acceptent d'être aidés à élever un enfant sans violence.

7) Les «CODES D'HONNEUR». Il s'agit de l'application collective de règles relatives à l'honneur, à la honte et à la subordination fondées sur les normes sexuelles, la xénophobie, le fondamentalisme ou la tradition. L'expression «traditions dommageables» utilisée dans le cadre des documents des Nations unies sur la violence contre les femmes pourrait être remise en cause, dans la mesure où les pratiques préjudiciables contre les femmes, telles que la maltraitance et le viol conjugal, ont fait partie intégrante, pendant fort longtemps, des cultures dominantes européennes. Les codes d'honneur donnent lieu à une aspiration d'approbation de certains actes par les familles ou au sein des communautés intégrées par des membres immigrés en provenance de pays extérieurs à l'UE à un moment donné. Ils permettent la justification par rapport aux traditions ou aux lois de leurs pays d'origine, fondées sur le contrôle des femmes pour le bien présumé de la collectivité (famille). Les traditions et les valeurs culturelles pourraient ainsi être invoquées comme des excuses pour les actes de violence fondés sur des motifs personnels, ou utilisées afin de couvrir des motivations matérielles, telles que l'obtention d'un permis d'immigration ou d'un permis de séjour (Welchman et Hossain, 2005). Les sous-groupes présents au sein de la population majoritaire, tels que les groupes autoritaires de droite, peuvent aussi avoir recours à la notion d'«honneur» afin de mettre en œuvre un régime sexiste rigide.

8) Les «GROUPE HAINIEUX». Il s'agit de groupes sociaux organisés qui promeuvent l'intolérance ou la haine, ainsi que l'action agressive. Bien que ces groupes puissent apparaître localement, au niveau microsocial, ils se révèlent encore plus nuisibles lorsqu'ils se trouvent associés à des réseaux organisés plus importants, comme les mouvements ou les partis politiques d'extrême droite et leurs organisations, des réseaux idéologiques qui répandent l'idée d'une mission d'épuration de la société par rapport à un danger ou à un mal attribué aux homosexuels, aux minorités ethniques et/ou à d'autres individus hors groupe (McDevitt e.a., 2002). Dans ce contexte, les règles liées au genre ou au sexe ne constituent pas des idéaux mais des impératifs à défendre et à appliquer, et on constate souvent des ramifications avec le racisme (Uhle, 1994). Toutefois, tous ceux qui ne correspondent pas à la norme ou ne s'y conforment pas sont perçus comme des proies légitimes et faciles pour les impulsions agressives.

9) La «DÉFENSE DE PRIVILÈGES». Il s'agit de règles qui donnent lieu à des assomptions quant aux droits de l'homme sur la femme, sous-tendues par les croyances sociales sur l'autorité de l'homme pour obtenir du sexe et des services de la femme. Les modèles sociétaux d'inégalité entre les sexes, de domination masculine et de dévalorisation des femmes convergent pour faire naître une attente quant au droit pour les hommes de voir leurs besoins satisfaits par les femmes (Gilligan, 2000). Le droit peut aussi être perçu comme étant celui de faire ce qu'on souhaite de ses propres enfants, de passer du bon temps avec eux ou d'en détenir la garde sans avoir à leur apporter quelque soin ou assistance que ce soit (Bancroft et Silverman, 2002). Différentes formes de violence se trouvent associées à diverses notions substantielles de droit. Sur le plan subjectif, le vécu personnel de l'auteur des actes de violence est celui d'une personne n'ayant pas été respectée ou se trouvant en situation d'impuissance, mais la perte de pouvoir ou de contrôle est en rapport avec un principe sous-jacent selon lequel un compagnon/mari/père ou une mère/figure d'autorité (enseignant, leader religieux) a le droit de voir accepter ses exigences sans que ces dernières ne soient aucunement remises en question.

10) La «DISCRIMINATION». La discrimination fondée sur le sexe se trouve implantée dans les organisations sociales, telles que les lieux de travail ou les institutions éducatives, et inclut la délimitation de domaines relativement privilégiés réservés aux hommes (hétérosexuels). La discrimination affaiblit l'accès pour les femmes à l'indépendance

économique et sociale. En fonction du domaine de violence dont il sera question, il peut s'agir principalement d'une discrimination vis-à-vis des femmes ou d'une discrimination à l'encontre de tous ceux qui ne rentrent pas dans le moule hétérosexuel et dont on pourrait soupçonner une identité ou une orientation sexuelle «déviantes» (LGBT). La tolérance de la discrimination au sein des organisations de toutes sortes contribue à créer un environnement permissif en matière de harcèlement (Pina e.a., 2009).

11) Les «POCHES DE PAUVRETÉ». Les fortes concentrations de pauvreté et d'exclusion sociale génèrent des milieux à faibles ressources, ainsi que des taux de criminalité souvent élevés, dans lesquels la violence — par exemple celle dans les rues ou à l'école — devient un élément du quotidien. Les recherches indiquent qu'être pauvre ou avoir un niveau d'éducation faible ne mènent pas, en tant que tels, à la violence. Néanmoins, le fait de vivre dans un quartier ou une région dans lesquels les ressources matérielles, l'accès à l'éducation et à un emploi stable ou aux biens culturels sont très faibles, et dans lesquels l'exclusion sociale, à travers le racisme ou la discrimination structurelle, prévaut, contribue à la violence dans la vie quotidienne et au sein des familles (Lee et Goerge, 1999).

### 3.3. Les facteurs microsociétaux

Les recherches menées sur les auteurs d'actes de violence collectent bien souvent des informations concernant la situation de famille, les réseaux sociaux, les attitudes et les stéréotypes, ainsi que des variables contextuelles qui décrivent les conditions dans lesquelles la violence peut être envisagée ou réellement exercée. Aussi, la plupart de ces facteurs émergent en tant que résultats des recherches empiriques concernant des variables plus spécifiques dans les domaines qui ont été les plus étudiés en détail. Toutefois, dans ceux qui demeurent peu étudiés, les rapports effectués à partir des entretiens avec les victimes ou avec les praticiens, ainsi que le matériel émanant des agences publiques, pointent souvent vers des aspects similaires. D'un point de vue général, il est plus souhaitable d'interpréter la portée de ces facteurs de manière large. En effet, les «gratifications» et les «opportunités» peuvent représenter des éléments très différents de la situation, concernant les formes diverses de violence, mais elles partagent une racine commune: le recours à la violence n'est pas forcément inévitable, mais est plus probable lorsque l'auteur potentiel peut escompter en tirer un avantage, un bénéfice ou une satisfaction, et lorsque cela semble facile et qu'il n'existe pas d'entrave. Les facteurs sont encadrés du point de vue conceptuel afin de traduire le sens de cette communauté.

12) Les «STÉRÉOTYPES». Il s'agit de valeurs et de règles tenant à l'inégalité de genre au sein des réseaux sociaux les plus proches, incluant des perceptions stéréotypées par le genre concernant la manière dont un homme, une femme, une jeune fille, un jeune garçon, une bonne mère et les enfants sont ou devraient être «naturellement». Dans les sociétés modernes, il existe un éventail très étendu de variétés en ce qui concerne les valeurs et les règles afférentes au genre considérées comme acceptables, mais les contextes d'interaction face à face indiquent ce qui est accepté, admiré, considéré comme anormal ou activement sanctionné (Harway et O'Neil, 1999). Les groupes de pairs et la famille, ainsi que certains milieux sociaux, sont susceptibles de préserver ou de revitaliser la pensée stéréotypée en matière de genre et de sexualité, créant ainsi des poches de résistance vis-à-vis de la modernité.

13) Le «CODE D'OBÉISSANCE». Ce facteur caractérise les méthodes de discipline coercitive établies et reconnues et les attentes strictes et normatives en matière d'obéissance de la part des enfants, traditionnellement différentes pour les filles et pour les garçons. Traditionnellement, le code d'obéissance s'appliquait également aux épouses et, bien qu'il en reste encore quelques traces, il n'est plus largement accepté comme un code explicite dans la plupart des pays de l'Union européenne, même si, dans ce domaine également, il existe des «poches de résistance par rapport à la modernisation».

14) Le «STRESS FAMILIAL». Des sources de stress multiples pour les familles et au sein de ces dernières se trouvent englobées dans ce facteur, à savoir: l'isolement social, les ressources faibles, les conflits familiaux élevés et une cohésion familiale faible, ainsi que l'escalade dans les conflits familiaux. Les recherches mentionnent souvent les indicateurs de stress familial en tant que variables significatives en matière de maltraitance chez l'enfant (Stith e.a., 2009), mais la violence conjugale, et notamment celle qui prend la forme de conflits de couple situationnels (Johnson, 2008, et Stark, 2007), se trouve associée à une accumulation de facteurs de stress. Bien que le comportement conflictuel dans une situation de stress n'implique pas systématiquement l'abus de pouvoir, l'existence de rapports de force inégaux constitue un contexte dans lequel les modèles d'abus émergent.

15) Les «GRATIFICATIONS». On englobe ici toute une série de sources de satisfaction et de gratification perçues dans la perpétration d'actes de violence: leur signification diffère dans une certaine mesure en fonction de la forme de violence en cause. Les gratifications peuvent prendre la forme d'une reconnaissance et d'une admiration sociales (par exemple du fait d'avoir prouvé qu'on est un homme), de simples profits ou gains matériels, de la satisfaction d'avoir fait taire un membre de la famille agaçant et d'avoir eu le dernier mot, ou de plaisirs sexuels ou d'autres sortes. Les «contextes favorables» procurent une gratification du fait d'avoir exercé une domination ou un contrôle. Les gratifications constituent une motivation claire présidant aux formes économiquement rentables de la violence, telles que la traite ou l'exploitation sexuelle des enfants. Néanmoins, pour certains, les actes de violence constituent en eux-mêmes une gratification. Les hommes qui perpètrent des actes d'agression sexuelle n'ont pas moins mais plus de partenaires sexuels que leurs pairs et sont susceptibles de développer une préférence pour ce qu'ils perçoivent comme des gratifications de l'agression sexuelle — le fait de se sentir tout-puissant et maître de la situation (voir Harrell et Castaneda, 2009).

16) L'«OPPORTUNITÉ». Ce facteur recouvre les conditions contextuelles qui facilitent le recours à la violence à l'encontre des cibles choisies, incluant une facilité d'accès aux victimes potentielles/vulnérables. Dans son modèle explicatif classique concernant l'abus sexuel chez l'enfant, Finkelhor (1984) mentionnait l'opportunité en tant que facteur clé. Souvent, la gratification et l'opportunité constituent les deux faces d'une même pièce, mais l'opportunité constitue également un facteur indépendant: le fait de savoir qu'un acte de violence n'aura pas de conséquences ou qu'aucune résistance efficace n'y sera opposée peut conduire, en tant que tel, à avoir recours aux moyens aisément accessibles. Toute une série d'études expérimentales concernant la contrainte sexuelle ont révélé que nombre de jeunes hommes, lorsqu'ils se voient proposer un scénario imaginaire dans lequel le viol ou le harcèlement sexuel n'auraient pas de conséquences à leur encontre, affirment qu'ils tireraient profit de la situation (voir Lalumière e.a., 2005). L'opportunité peut également consister à faire ce que les pairs ou les collègues font eux aussi ou ce à quoi ils s'attendent (Kimmel, 2008).

17) L'«APPROBATION DES PAIRS». Les groupes de pairs (notamment pendant l'adolescence) favorables à des comportements antisociaux ou à la violence, et qui renforcent la masculinité hostile et l'agression, constituent un facteur à ce niveau. Alors que les expériences vécues pendant l'enfance prédisposent les garçons, en particulier, à l'agression, il a pu être constaté que les groupes de pairs au cours de l'adolescence qui pratiquent et qui renforcent les comportements antisociaux interviennent dans le développement vers l'agression sexuelle et de la violence au sein de la famille (aussi bien pour la violence conjugale que pour la maltraitance chez l'enfant) (Capaldi et Clark, 1998). Les adultes de l'entourage peuvent, eux aussi, constituer un environnement qui mène à la violence. Plusieurs études ont démontré que la probabilité pour qu'un homme commette une agression sexuelle covarie en fonction du niveau d'attitudes favorables au viol parmi ses pairs (Harrell et Castaneda, 2009).

### 3.4. Les facteurs ontogénétiques

Les recherches sur la perpétration d'actes de violence présentent un fort biais par rapport à la psychologie et au développement individuels, et les résultats qui s'en dégagent sont souvent trop facilement considérés comme impliquant que des causes ont été identifiées. Toutefois, un des avantages qu'on retrouve à ce niveau est constitué par le fait que des grandes bases de données ont été compilées, et les méthodes statistiques avancées sont capables de dépasser les interprétations plus simplistes, qui influencent souvent le débat public. Sur le plan méthodologique, il est possible de suivre les trajectoires de développement, de sorte que les recherches à venir pourraient dresser un tableau plus précis sur les conditions dans lesquelles certains facteurs débouchent bel et bien sur le recours à la violence. À l'heure actuelle, ces aspects afférents au développement des individus doivent être considérés comme des facteurs coadjuvants.

18) L'«ÉCHEC PARENTAL». Il s'agit du fait de grandir au sein de familles incapables d'offrir des soins élémentaires et des attaches solides. L'exposition pendant l'enfance à de mauvaises compétences parentales englobe toute une série de déficits, y compris ceux qui résultent du vécu de maltraitance ou d'abus d'un des parents. Les études longitudinales suggèrent que le fait d'avoir été témoin de violences à la maison, comme «modèle» d'imitation, ou le fait d'avoir subi des violences directes de la part d'un parent ne constituent pas un facteur de prédiction solide en ce qui concerne le recours ultérieur à la violence, mais une prise en charge insuffisante de l'enfant par les parents laisse bel et bien présager des violences ultérieures (Capaldi et Clark, 1998). Les mauvaises compétences parentales sont susceptibles d'inhiber la sécurité émotionnelle essentielle et les images des rapports acquis par un enfant, ou d'y porter atteinte, ainsi que de réduire la capacité d'empathie.

19) Le «TRAUMATISME PRÉCOCE». Il s'agit d'une exposition précoce à la violence à la maison, à une figure paternelle maltraitante ainsi qu'à d'autres abus de confiance (sexuels ou non sexuels). De même, d'autres expériences traumatisantes vécues pendant l'enfance entrent dans cette catégorie (Black e.a., 2001, Stith e.a., 2009, et Whitaker e.a., 2008). Des conditions supplémentaires doivent être remplies pour que l'exposition à la violence pendant l'enfance se traduise par une propension au recours actif à la violence. La violence au sein de la famille d'origine, souvent constituée aussi bien par le fait d'assister à la maltraitance de la mère que par le fait de faire soi-même l'objet d'actes de maltraitance, fait augmenter la probabilité des comportements antisociaux, notamment parmi les garçons (Capaldi et Clark, 1998, et Lalumière e.a., 2005). Les filles sont davantage susceptibles de grandir dans la conviction que personne ne peut ou ne pourra les protéger, et certaines d'entre elles seront incapables par la suite de protéger leurs propres filles.

20) Les «ÉMOTIONS». Les expériences négatives vécues pendant l'enfance portent atteinte à la capacité essentielle d'attachement, mais les troubles émotionnels peuvent aussi découler d'autres causes. Il existe un nombre considérable de recherches qui mettent en évidence l'existence de corrélations entre le recours à la violence et les troubles de la personnalité, par exemple les dérèglements émotionnels, les déficits d'empathie, l'incapacité à gérer l'agression et les tendances dépressives et d'évitement (Brown e.a., 1998, Harway et O'Neil, 1999, Harrell et Castaneda, 2009, et Miller-Perrin et Perrin, 2007). Les psychopathologies graves ne se trouvent pas englobées dans ce modèle, dans la mesure où elles exercent un impact bien plus général sur les comportements antisociaux et où elles ne sont pas spécifiques aux formes de violence fondées sur les inégalités de genre ou générationnelles.

21) Les «COGNITIONS». Il s'agit du traitement des informations sociales insuffisant ou hostile, des distorsions cognitives et des perceptions hautement irréalistes des enfants, des femmes ou de tous ceux qui sont «différents» (Wendell, 2005, et O'Leary et Woodin, 2009). Les agresseurs ont été décrits comme vivant à l'intérieur d'une «bulle», dans laquelle la perspective d'un partenaire ne pénètre jamais la perception de la réalité de l'auteur de

violences (Jukes, 1999). La mauvaise compréhension cognitive et affective du comportement des enfants, ou de leurs besoins en termes de développement, peut donner lieu à des maltraitances (Miller-Perrin et Perrin, 2007). Les modèles d'attribution hostiles — une disposition à supposer que ce que les autres font ou disent a pour but de provoquer ou de manquer de respect — peuvent déjà exister ou découler, par exemple, de l'incapacité à comprendre le comportement ou le développement de l'enfant. Les distorsions cognitives acquises au cours de la socialisation sexuelle des adolescents contribuent à l'apparition de notions qui font l'amalgame entre les rapports sexuels contraints et ceux librement consentis.

22) L'«IDENTITÉ MASCULINE». Il s'agit d'une notion du moi masculin hostile et défensif incluant l'approbation des violences à l'égard des femmes, la misogynie et le besoin de prouver qu'on est un «vrai homme». Ce facteur inclut la variable issue de la recherche appelée «masculinité hostile», un facteur prédictif significatif de la violence contre les femmes et de celle fondée sur l'orientation sexuelle. Il est souvent mesuré en fonction du degré d'acceptation du recours à la force et à la violence de la part de l'homme, d'acceptation des mythes du viol et des convictions conflictuelles sur les rapports entre les femmes et les hommes (Lalumière e.a., 2005, et Gondolf, 2002). L'identité masculine favorise l'égoïsme (Bancroft et Silverman, 2002) et exerce un impact très négatif sur le développement émotionnel, supprimant l'empathie et encourageant les agressions extériorisées.

23) Le «SEXE DÉPERSONNALISÉ». Ce facteur caractérise les scripts sexuels antisociaux et des déficits de l'intimité et comporte des modèles d'excitation sexuelle par la domination et le sexe prédateur, sans tenir aucunement compte des besoins de l'autre (Kimmel, 2008). Les expériences d'abus sexuels pendant l'enfance, interprétées sous l'optique de la construction d'une identité masculine, pourraient contribuer à une socialisation sexuelle dépersonnalisée, axée sur la domination et le contrôle (Ward et Siegert, 2002, et Malamuth e.a., 2005), mais elles ne constituent en aucun cas un élément contextuel nécessaire: la socialisation parmi les pairs peut, elle aussi, exercer une influence.

24) L'«ABUS DE STIMULANTS». L'abus d'alcool ou de drogues et le recours habituel ou excessif à la pornographie ou à d'autres moyens stimulants et désinhibants d'autostimulation peuvent contribuer aux différentes formes de violence. Le mécanisme peut consister ici à stimuler les sautes d'humeur ou à enhardir les fantasmes (sexuels). Les recherches de la psychologie sociale ont mis en évidence que les effets de la consommation d'alcool (un déprimeur sur le plan chimique) dépendent largement des aspirations du consommateur quant à l'effet devant en être escompté (Field e.a., 2004). L'abus d'alcool se trouve associé à la violence physique, mais il n'en est pas ainsi (contrairement à une opinion très répandue) en ce qui concerne le viol (Harrell et Castaneda, 2009), alors que la pornographie se rattache à la violence sexuelle (Vega et Malamuth, 2007; voir également Kindler e.a., 2010). Des connexions plus spécifiques apparaissent dans les modèles de parcours.

## **4. Les connaissances dégagées par la recherche concernant la perpétration d'actes de violence contre les femmes**

Dans la revue ci-après, les données issues de la recherche concernant les facteurs en jeu dans les niveaux méso, micro et ontogénétique sont présentées séparément pour chacune des formes de violence. Les connaissances relatives aux facteurs associés au niveau macro ont été décrites dans les développements figurant ci-dessus, sachant que leur influence est large et affecte typiquement toute une série de formes différentes de violence.

À la fin de chaque section, un tableau illustre les conclusions tirées aux fins de construction du modèle, attribuant, avec une brève explication, une valeur numérique à chaque facteur qui est apparu comme influent dans le cadre de la recherche. Les facteurs pour lesquels des éléments probants appropriés n'ont pas pu être identifiés, par rapport au corps de recherche général disponible en la matière, n'ont pas été inclus dans le tableau concernant la forme de violence en cause. Il n'en demeure pas moins que ces derniers sont susceptibles, néanmoins et bien entendu, de revêtir une importance réelle, mais qui n'a pas encore été suffisamment établie.

### **4.1. Le viol, la contrainte sexuelle et les agressions sexuelles**

Les recherches relatives aux auteurs d'actes d'agression sexuelle et de viol se sont fortement focalisées sur l'évaluation psychiatrique des délinquants incarcérés. Elles se sont concentrées principalement sur le développement de typologies présentant un potentiel prédictif quant au risque de récidive et/ou permettant d'assigner aux délinquants des traitements adéquats ou prometteurs (pour les méta-analyses concernant les traitements et les études sur la récidive, voir Hanson e.a., 2009). En règle générale, les auteurs de ce type d'actes de violence qui écoperent d'une condamnation d'au moins deux ans font partie intégrante d'une minorité de violeurs particulièrement violents, dont un nombre considérable a un casier judiciaire pour la commission d'autres crimes de violence, ce qui souvent vient renforcer la crédibilité de la victime et exerce une influence sur la condamnation prononcée. Aussi, sans surprises, certaines études menées au sein des prisons ont conclu que ceux qui perpètrent des actes de viol ne diffèrent pas grandement de ceux qui ont été emprisonnés pour la commission d'autres crimes de violence (voir Lussier e.a., 2009).

Un deuxième chantier de recherche majeur en la matière est constitué par les études menées auprès de la population libre, afin d'établir des comparaisons entre les hommes qui affirment avoir eu recours à la contrainte sexuelle, ou qui présentent une disposition élevée pour le recours à la contrainte, avec le reste de leurs homologues. Ces études se déroulent bien souvent en laboratoire, et la plupart d'entre elles sont menées auprès des populations d'étudiants de l'éducation supérieure des États-Unis d'Amérique. Ce domaine de recherche s'est vu alimenté, en partie, par l'inquiétude suscitée par le taux élevé de signalements de viol, y compris de viol collectif, au sein des campus universitaires (voir par exemple Loh e.a., 2005).

Ni les populations incarcérées ni les étudiants universitaires en première année d'études ne sont représentatifs de la population constituée par ceux qui tentent ou perpètrent des agressions sexuelles ou des actes de viol en général. Les études auprès d'échantillons de la population sont peu fréquentes (mais voir également Abbey e.a., 2007). Aussi, les revues concernant ces domaines spécialisés présentent une valeur limitée lorsqu'il s'agit d'évaluer le problème au niveau de la société dans son ensemble.

Une revue de recherche concernant les auteurs de viols publiée par l'American Psychological Association (Lalumière e.a., 2005) cible son analyse sur les différences individuelles en ce qui concerne la propension masculine à l'agression sexuelle, revoyant en détail les données empiriques disponibles et accordant une attention toute particulière aux



questions méthodologiques. En phase avec les tendances récentes de la psychologie, elle accorde également une très bonne place à la théorie évolutionniste, laquelle n'est pas abordée dans le cadre de la présente étude en raison de sa pertinence minimale sur le plan des politiques. Une vue d'ensemble exhaustive plus récente concernant les recherches les plus actuelles sur les agressions sexuelles est celle rédigée par le RAND Institute, pour le département de la défense des États-Unis (Harrell et Castaneda, 2009). Cette dernière inclut, en annexe à chacune de ses sections, des résumés concernant de nombreuses études. Ce manuel accorde une attention particulière aux facteurs qui interviennent dans la perpétration, fournissant ainsi des bases pour l'évaluation de la pertinence d'études particulières qui proposaient des éléments pour des modèles explicatifs. La publication d'un recueil des recherches européennes les plus importantes sur le viol a émergé d'une série de séminaires organisés par la British Psychological Association (Horvath et Brown, 2009). S'agissant de la perpétration, cette recherche nous informe sur les attitudes et les cognitions favorables au viol, et se révèle surtout utile au vu des différences qui existent entre les cultures européennes et des États-Unis en matière de sexualité. En outre, certaines méta-analyses et études prospectives sont disponibles concernant des questions spécifiques. Dans le cadre de ces vues d'ensemble, les effets sur le plan du niveau macro de la masculinité et de la féminité normatives au sein de la société sont évoqués, mais les conséquences générales de la présentation faite par les médias des femmes et de la sexualisation de la violence n'ont pas été étudiées.

#### 4.1.1. Niveau méso

Les vues d'ensemble afférentes aux recherches relatives aux violences sexuelles débutent bien souvent par une discussion concernant le viol dans les différentes cultures ou dans l'histoire, pour évoquer différentes définitions du viol et/ou tenter de chasser les très répandus «mythes du viol». L'idée selon laquelle les environnements sociaux et les institutions les plus importants exercent une influence essentielle sur la probabilité de commission d'actes de viol est moins souvent abordée. Ainsi que cela a été évoqué ci-dessus dans les développements, il a pu être constaté dans une certaine mesure que l'incapacité des institutions à appliquer des sanctions joue ici un rôle significatif. En outre, toute une série d'études ont constaté que les hommes sont davantage susceptibles de se représenter en tant qu'auteurs d'agressions sexuelles dans le cadre de scénarios qui suggèrent que cela n'aura pas de conséquences négatives à leur rencontre. Par ailleurs, les recherches menées de manière croissante dans les campus universitaires mettent en évidence des attitudes favorables au viol (ainsi que des rituels) au sein des fraternités et des équipes sportives (voir les nombreuses études compilées par Harrell et Castaneda, 2009). Kimmel (2008) a collecté des éléments substantiels concernant l'incapacité des institutions éducatives à poser des limites ou à appliquer des sanctions, même dans les cas de viol collectif. Toutefois, Harrell et Castaneda évaluent le tableau d'ensemble dressé par la recherche comme incertain en ce qui concerne le rôle joué par les groupes sociaux ou formels (2009, p. 26). Lalumière e.a. accordent plus de poids aux caractéristiques qui favorisent le viol qu'on retrouve dans les groupes ou dans les organisations masculins et signalent en outre qu'il a pu être constaté que «les hommes qui affirment s'être livrés à des agressions sexuelles sont davantage susceptibles d'indiquer également qu'ils ont des amis favorables à la violence physique contre les femmes et qui se sont montrés agressifs sur le plan sexuel vis-à-vis de ces dernières» (2005, p. 153). La prévalence élevée du viol perpétré par les armées ou par les groupes paramilitaires vient, elle aussi, confirmer le caractère pertinent «de l'acceptation sociale et de la faible probabilité d'application de sanctions» en la matière (p. 156).

Un ensemble d'attitudes qui pourrait reposer sur une idéologie puisant ses racines dans le niveau méso est constitué par le concept empirique connu sous la dénomination d'«autoritarisme de droite». Ce dernier comporte trois sous-groupes d'attitudes qui covarient entre eux: la soumission autoritaire par rapport aux autorités perçues comme légitimes, l'agression autoritaire et le conventionnalisme. Cet ensemble se trouve associé à la

préférence pour les partis politiques de droite et les croyances religieuses fondamentalistes, ainsi qu'aux convictions données concernant la place que les femmes doivent occuper dans la société. Plusieurs études ont constaté qu'en fait, ces attitudes peuvent être reliées de manière étroite à un passé autodéclaré, ainsi qu'à un avenir potentiel, de comportements sexuellement contraignants (Lalumière e.a., 2005). Bien que l'échelle de l'autoritarisme de droite mesure nécessairement les attitudes des individus, elle met en lumière le rôle significatif joué par les groupes sociaux organisés dans la promotion de l'intolérance et dans l'application des normes de genre et sexuelles. Malgré le fait que nulle recherche n'ait été publiée concernant le rôle exercé par les codes d'honneur dans ce contexte, il semble probable que les groupes qui cherchent à faire revivre et à assurer le maintien d'un ordre social autoritaire, ainsi que le régime des genres associé, en se servant pour ce faire de préceptes religieux stricts, pourraient bel et bien contribuer à la contrainte sexuelle.

Le droit constitue une notion récurrente dans les recherches afférentes à l'agression sexuelle. Une étude concernant des hommes participant à des programmes relatifs aux violences conjugales, qui avaient également violé leurs partenaires, conclut que ces hommes «croient qu'ils ont le droit ou l'autorité pour obtenir du sexe dans le cadre de leur couple» (Bergen et Bukovec, 2006). Les recherches sur l'imputation de la responsabilité dans les cas de viol (Gerber et Cherneski, 2006), selon lesquelles les hommes blâment moins l'auteur du viol que les femmes, mettent en évidence une possible supposition de droit au sexe en raison du comportement apparent d'une femme ou d'aspects liés au contexte

#### 4.1.2. Niveau micro

En ce qui concerne les agressions sexuelles et le harcèlement sexuel, les revues de la littérature suggèrent l'existence d'une confluence des milieux sociaux organisés du niveau méso et de l'expérience liée à l'approbation des pairs du niveau micro. Cela est dû, en partie, au fait que la plupart des recherches concernant les auteurs d'actes de violences non découverts, ou les auteurs potentiels au sein de populations non incarcérées, ont été menées auprès d'étudiants universitaires de l'Amérique du Nord, typiquement dans des campus, environnement dans lequel les attitudes des pairs et l'organisation sociale de la vie universitaire sont plus étroitement imbriquées que par la suite dans le monde extérieur. Harrell et Castaneda résumant un tel état de fait comme suit: «La probabilité pour un homme de perpétrer une agression sexuelle dépendait du niveau des attitudes favorables au viol affichées parmi ses pairs» (2009, p. 26).

Une constatation récurrente dans les recherches concernant les agressions sexuelles est constituée par le caractère saillant des stéréotypes de genre, ainsi que par les niveaux élevés des mesures d'adhésion à une idéologie traditionnelle en matière de genre. Dans leur étude prospective relative aux facteurs de risque dans le domaine de la perpétration, Loh e.a. (2005) identifiaient l'«idéologie hypergenre» comme étant l'un des facteurs les plus étroitement liés à des comportements agressifs sur le plan sexuel ou contraignants effectifs.

Des stéréotypes et des schémas cognitifs plus spécifiques favorables à la contrainte sexuelle ont été étudiés par le biais de l'échelle d'«acceptation des mythes sur le viol» (AMV), laquelle englobe des convictions qui blâment la victime, dérogent l'auteur de toute responsabilité et sèment le doute sur les plaintes pour viol. Au cours des dernières années, les difficultés statistiques liées à ladite échelle AMV classique sont venues suggérer que les mythes pourraient avoir changé, les convictions justifiant le viol étant devenues plus subtiles et plus discrètes. Une nouvelle «échelle d'acceptation des mythes modernes concernant les agressions sexuelles» (Gerger e.a., 2007) a été testée en allemand, en anglais et en espagnol. Grâce à toute une série d'études ayant utilisé aussi bien les anciennes mesures relatives à l'acceptation des mythes sur le viol que celles plus récentes, des données commencent à s'accumuler dans la recherche européenne quant au fait que ce type de notions stéréotypées contribuent à rehausser la propension chez l'homme à la commission d'actes de viol, notamment lorsque ses pairs les partagent (Bohner e.a., 2009).

L'opportunité semble constituer un facteur extrêmement pertinent pour certains auteurs d'actes de sexe sous la contrainte. Lussier e.a. (2009) suggèrent qu'un mode de vie antisocial pourrait donner lieu à des opportunités de commission de viols. Une typologie influente comporte la catégorie des «violeurs opportunistes», lesquels peuvent relever des sous-catégories des violeurs «impulsifs» ou «prédateurs», et dont les crimes ne semblent pas trouver leur origine dans une orientation sexuelle ou dans une compulsion spécifiques, mais plutôt dans un modèle de comportement antisocial plus général, consistant à obtenir ce qu'ils souhaitent lorsque les circonstances le permettent. D'autres types semblent plus susceptibles de faire preuve d'inhumanité, de colère ou d'un ressentiment particulier vis-à-vis des femmes, ou encore de fantasmes sexuels qui incluent le recours à la force (pour une vue d'ensemble plus détaillée concernant ces typologies, voir Laufersweiler-Dwyer et Dwyer, 2005). Un cas particulier d'opportunité survient lorsqu'un modèle de violence et de contrôle coercitif est établi dans le cadre d'une relation intime, dans laquelle la soumission sexuelle est forcée avec aisance (DeKeseredy e.a., 2004, et Stark, 2007).

#### **4.1.3. Niveau ontogénétique**

Alors qu'il existe de nombreuses études empiriques pour mesurer les variables individuelles susceptibles de se voir associées à la violence sexuelle, celles-ci n'ont pas encore fait l'objet d'une synthèse statistique. Aussi, la présente section de notre revue se concentre surtout sur deux revues de recherche principales, ainsi que sur les travaux des auteurs ayant publié un corps substantiel de recherches et sur plusieurs études récentes intéressantes. En raison de la fragmentation des domaines de recherche (évaluation psychiatrique, étude comparative des délinquants incarcérés, étudiants universitaires), il n'a pas été possible d'en dégager des valeurs générales en ce qui concerne les tailles d'effet.

#### **Traits de personnalité**

Les études afférentes aux agressions sexuelles ont accordé relativement peu d'attention aux éventuelles différences en termes de personnalité. Dans le domaine de la psychopathologie, les tentatives visant à identifier les différences qui existent entre les violeurs et d'autres groupes se sont révélées en général très peu concluantes (Lalumière e.a., 2005). Le trait le plus fréquemment pris en compte en ce qui concerne les échantillons universitaires ou communautaires est constitué par la capacité d'empathie, pour laquelle il a parfois été constaté qu'elle différencie les violeurs de ceux qui ont recours à des formes d'agression sexuelle moins violentes du point de vue physique (Jolliffe et Farrington, 2004, et Abbey e.a., 2007). Une étude menée sur un échantillon de 521 universitaires de sexe masculin (Voller et Long, 2010), dans le cadre de laquelle ont été comparés ceux qui affirmaient avoir commis des viols et ceux qui indiquaient avoir perpétré d'autres types d'agressions sexuelles, a constaté certaines différences entre ces deux groupes en ce qui concerne les traits de personnalité d'ensemble, et ce principalement dans le domaine du charme et de la conscience, mais aucune différence par rapport à ceux qui avaient indiqué n'avoir commis aucun de ces actes. Les études sur des échantillons d'étudiants universitaires ou communautaires dépendant du signalement de la commission d'actes de contrainte sexuelle par les auteurs eux-mêmes, ainsi que la mesure de l'empathie par rapport aux descriptions fournies par ces derniers, la conclusion générale qui s'en dégage à l'heure actuelle est que — excepté les délinquants sexuels antisociaux généralement violents — les traits de personnalité ne constituent pas des facteurs prédictifs fiables en matière d'agression sexuelle.

#### **Une expérience négative vécue pendant l'enfance**

Il existe relativement peu de recherches concernant la manière dont le climat émotionnel au sein de la famille d'origine ou la qualité de la prise en charge parentale sont susceptibles d'exercer un impact sur la commission ultérieure de délits sexuels. Les expériences de rejet

paternel peuvent donner lieu au développement de stratégies dysfonctionnelles, coercitives et contradictoires, afin d'atteindre une régulation émotionnelle et, par voie de conséquence, au recours à la contrainte sexuelle. Une étude fondée sur des autosignalements effectués par 162 étudiants australiens de sexe masculin vient appuyer l'hypothèse selon laquelle l'attachement pendant l'enfance est susceptible d'intervenir dans le développement de comportements sexuels de contrainte (Smallbone et Dadds, 2000). Le rôle joué par l'attachement paternel semble ici particulièrement important. Cela étant et à défaut de recherches additionnelles, celle-ci demeure juste une hypothèse suggestive.

### **Violence au sein de la famille d'origine**

Un sujet clé des recherches relatives à la violence sexuelle est constitué par la notion du «cycle de l'abus», laquelle explique les violences sexuelles perpétrées par les hommes adultes par le fait que ces derniers avaient fait eux-mêmes l'objet d'abus sexuels pendant leur enfance. La plupart des études apparaissent ici «très faibles sur le plan méthodologique», en raison de la «dépendance excessive par rapport à l'autosignalement et aux données rétrospectives» (Lalumière e.a., 2005, p. 135). Cela se révèle particulièrement problématique dans les cas où l'échantillon est recruté par le biais du système de justice pénale, dans la mesure où les autorécits de victimisation sont susceptibles d'exercer une influence favorable sur les décisions de justice prononcées dans ce contexte, ainsi que sur la mise en liberté surveillée par la suite. Hearn (1998) a analysé en détail la manière dont la psychologie populaire émerge dans les explications que les hommes apportent concernant la violence dont ils usent à l'encontre des femmes, à titre d'excuses. En outre et ainsi que plusieurs auteurs ont pu le signaler, l'hypothèse du cycle de l'abus ne tient pas compte du fait que presque la totalité des violeurs sont des hommes, alors que la plupart des enfants victimes d'abus sexuels (notamment au sein de la famille) sont de sexe féminin.

Parmi les études qui ont tenté de dépasser ces écueils méthodologiques, une poignée d'entre elles ont recherché des informations corroboratives concernant les abus sexuels pendant l'enfance. Widom et Ames (1994) ont ainsi constaté que seulement une faible proportion des personnes ayant subi des abus sexuels pendant leur enfance avaient été signalées plus tard comme ayant commis un quelconque délit sexuel. Dans d'autres études, un lien entre le fait d'avoir été victime dans le passé et la perpétration de violences sexuelles a pu être constaté chez les délinquants dont les victimes étaient de sexe masculin, mais pas chez ceux dont les victimes étaient de sexe féminin, ce qui suggère que les abus sexuels subis au cours de l'enfance constituent davantage un précurseur de la perpétration d'abus sur des garçons que de la commission de viols ou d'actes de contrainte sexuelle sur des femmes adultes (Lalumière e.a., 2005, p. 136).

Dans une méta-analyse concernant des études qui comparaient des délinquants sexuels dont les victimes étaient des femmes adultes à des délinquants qui n'étaient pas des délinquants sexuels, ou à des délinquants sexuels dont les victimes étaient des enfants, Jespersen e.a. (2009) ont pu relever que les délinquants sexuels présentaient un risque relatif plus élevé (moyenne pondérée du risque relatif = 3,36) d'avoir subi des abus sexuels pendant l'enfance que les personnes ayant commis d'autres types de délits (aucune de ces études n'incluait des groupes de comparaison de personnes qui n'avaient pas de casier judiciaire). Douze études sur quinze portant sur des données comparatives ont constaté un taux plus faible de cas d'abus sexuel pendant l'enfance parmi les violeurs que parmi les auteurs de violences sexuelles à l'encontre des enfants (risque relatif = 0,51). Les expériences de maltraitance physique pendant l'enfance se révélaient davantage fréquentes parmi les délinquants sexuels dont les victimes étaient des femmes adultes (risque relatif = 1,43). Les auteurs ont également trouvé des bases permettant de formuler l'hypothèse selon laquelle le lien existant entre le fait d'avoir été victime d'abus sexuels de façon précoce et la perpétration, plus tard, de délits sexuels pourrait être spécifique à ceux qui abusent des enfants, voire peut-être à ceux qui présentent une orientation sexuelle pédophile. L'association semble également être plus forte parmi les délinquants sexuels adolescents.

Le fait d'avoir été victime soit d'abus sexuels soit de maltraitance physique (ou les deux) pendant l'enfance semble bel et bien contribuer à l'adoption de comportements antisociaux chez les jeunes. En fait, dans le cadre d'une étude longitudinale sur cinq ans, White et Smith (2004) ont constaté que le fait d'avoir été victime pendant l'enfance rehaussait la probabilité de perpétration de viols uniquement lorsqu'elle commençait pendant l'adolescence. L'influence des groupes de pairs pourrait constituer ici un élément clé dans le développement d'attitudes favorables à la violence, d'hostilité à l'égard des femmes et de scripts sexuels durs et fondés sur l'exploitation. Cela pourrait contribuer à expliquer la raison pour laquelle l'association agresseur-agressé ne vaut pas pour les femmes, du moins en ce qui concerne la contrainte sexuelle chez l'adulte. Cette donnée pourrait expliquer également pourquoi les vues d'ensemble actuelles de la littérature en général (y compris les études auprès de populations qui ne relèvent pas de la justice pénale) concluent à ce que l'existence d'un lien direct entre le fait d'avoir été victime pendant l'enfance et la commission ultérieure d'actes de contrainte sexuelle n'a pas été confirmé jusqu'alors (Harrell et Castaneda, 2009).

### **Attitudes, cognitions et convictions**

Un des concepts centraux issus des recherches sur les auteurs de violences est constitué par la «masculinité hostile», laquelle est mesurée par des échelles telles que:

- l'acceptation générale du recours à la violence interpersonnelle de la part des hommes;
- l'acceptation des mythes sur le viol;
- les convictions conflictuelles en matière sexuelle (les convictions selon lesquelles les rapports entre les femmes et les hommes sont principalement fondés sur l'exploitation);
- l'hostilité à l'égard des femmes.

Celle-ci semble être la corrélation psychologique la plus fréquemment identifiée, susceptible d'annoncer la perpétration d'une agression sexuelle (Vega et Malamuth, 2007, et Harrell et Castaneda, 2009). Lussier e.a. (2009) englobent cela dans le cadre de la notion d'«hypermasculinité». Il convient toutefois de noter sur ce point qu'Abbey e.a. (2007) ont constaté que l'hostilité à l'égard des femmes ne constituait pas un facteur significatif dans leur recherche fondée sur la communauté. Les auteurs suggèrent qu'elle pourrait être davantage typique du lien existant au sein du groupe de pairs dans les campus universitaires. Une influence plus forte a pu être constatée en ce qui concerne le plaisir tiré de la domination sexuelle, le viol étant ici vécu comme l'exercice d'une puissance sur les femmes. Il en va de même pour l'approbation par les pairs du sexe sous la contrainte.

Alors que le facteur composite en tant que tel se voit ainsi confirmé de façon plutôt solide, ce qu'on sait moins bien est quel est le rôle joué par ses différents composants au sein du concept d'ensemble. Nous trouvons ainsi englobés sous le chapeau de la «masculinité hostile»:

- des cognitions déformées, telles qu'un traitement inapproprié des informations sociales (prendre l'absence d'intérêt pour le sexe d'une femme comme un affront personnel, penser que les femmes s'habillent délibérément pour allumer les hommes, croire qu'en réalité les femmes aiment le viol une fois qu'elles ont été contraintes à s'y soumettre);

- les troubles émotionnels, tels que l'hostilité, la colère déplacée (penser que les femmes sont malhonnêtes et qu'il n'est pas judicieux de leur faire confiance, être en colère contre les femmes en général, souhaiter les punir ou se venger d'avoir été rejeté);
- des pressions et des impératifs qui découlent de l'idée qu'on se fait soi-même de sa propre virilité (devoir être celui aux commandes, besoin de prouver qu'on est un homme en ayant des rapports sexuels fréquents avec des partenaires différentes, être capable d'être «dur» en ayant recours à la violence, si nécessaire).

Dans le cadre d'une analyse de médiation, Malamuth e.a. (2005) ont constaté que les facteurs médiateurs qui débouchent, à partir de la masculinité hostile, sur la contrainte sexuelle étaient, d'une part, les fantasmes de sexe forcé (voir ci-dessus les scripts sexuels agressifs) et, d'autre part, la violence physique non sexuelle au sein d'une relation.

### **Scripts et préférences sexuels agressifs**

Un facteur majeur qui se dégage des études relatives aux auteurs de viols est constitué par l'orientation sexuelle de ces derniers, lesquels recherchent leur plaisir sexuel dans la contrainte. Il est bien connu à présent que les hommes qui commettent des viols ne souffrent pas de l'absence d'occasions d'avoir des rapports sexuels. En fait, les auteurs de viols entretiennent en général davantage de contacts sexuels que les non-voleurs. Dans l'ensemble, ils deviennent souvent sexuellement actifs de façon plus précoce, ont plusieurs partenaires à la fois et ont recours aussi bien au sexe sous la contrainte qu'au sexe non forcé.

Sur la base de l'analyse des facteurs afférents aux corrélations empiriques qu'on retrouve dans les agressions sexuelles commises par les hommes non incarcérés dans la population en général (normalement parmi les étudiants universitaires d'Amérique du Nord), Malamuth et ses collaborateurs ont développé un «modèle de confluence» dans lequel un parcours majeur vers la perpétration découle d'une «orientation promiscue, évasive et de jeu en ce qui concerne les rapports sexuels» (Vega et Malamuth, 2007) (la masculinité hostile constituant le concept clé dans l'autre parcours). D'autres auteurs désignent cela en tant que «conceptions sexuelles dures et/ou agressives» (Harrell et Castaneda, 2009). Dans notre modèle, nous utilisons également les termes «sexe dépersonnalisé» et «sexe prédateur» afin de souligner l'indifférence par rapport aux sentiments, aux désirs ou aux besoins de l'autre personne qui se voit impliquée dans le rapport sexuel. Il n'existe pas de méta-analyses ou d'études longitudinales pour nous renseigner sur les tailles d'effet composite d'un tel concept, mais celui-ci est utilisé de plus en plus fréquemment et est souvent considéré comme étant un facteur prédictif utile en matière d'agression sexuelle <sup>(6)</sup>.

Alors que le facteur constitué par le «sexe dépersonnalisé» se concentre sur l'indifférence vis-à-vis de la personne occultée derrière ce qui est considéré comme un objet sexuel, on peut trouver une deuxième orientation chez certains auteurs de ce type de violences, pour lesquels la contrainte constitue un but sexuel en tant que tel. Malamuth e.a. (2005) conceptualisent cela en tant qu'«excitation sexuelle par la contrainte» et se fondent sur des études expérimentales dans le cadre desquelles l'excitation sexuelle, mesurée sur le plan physiologique, des hommes qui s'étaient présentés eux-mêmes comme sexuellement agressifs augmentait lorsque la force était introduite dans le scénario sexuel. Lalumière e.a. (2005) utilisent le terme «excitation sexuelle par le viol» et présentent toute une série d'études qui confirment ce phénomène, lequel ne doit pas être confondu avec le sadisme en tant que trouble psychologique. Ils suggèrent qu'il pourrait être lié à l'antisocialité, celle-ci

<sup>8</sup> (i) Lalumière e.a. (2005), partant d'un cadre issu de la psychologie évolutionniste et comparant le viol et la copulation forcée dans le royaume animal, décident d'appeler ce facteur «effort d'accouplement», ce qui semble perdre de vue la différence existant entre le fait de rechercher un plaisir sexuel et la reproduction.

étant définie en tant que prédisposition à des conduites criminelles, délinquantes ou violentes, et dans laquelle l'intérêt des autres est méprisé au profit de l'acteur.

Alors que le «sexe dépersonnalisé» a été principalement mesuré par le biais de questionnaires, l'excitation sexuelle par la force a été étudiée, quant à elle, du point de vue physiologique. La mesure dans laquelle ces deux orientations sexuelles s'imbriquent n'est pas claire, mais il semble apparaître qu'elles ne sont pas totalement identiques.

### **Alcoolisme et toxicomanie**

Les enquêtes sur la victimisation constatent régulièrement que la plupart des auteurs d'agressions sexuelles avaient consommé de l'alcool avant de passer à l'acte. Certaines études ont mis en évidence que les effets de l'alcool sur l'excitation sexuelle chez l'homme dépendent, en partie, des attentes de ces derniers quant à la manière dont l'alcool les affectera, ainsi que de la dose d'alcool réellement ingérée. Zawacki e.a. ont constaté, sur un échantillon communautaire, que «les hommes qui avaient perpétré des agressions sexuelles et qui avaient consommé de l'alcool se démarquaient principalement en termes de comportements et de convictions associés à l'alcool» (Zawacki e.a., 2003, p. 376), à savoir qu'ils tendaient à penser que l'alcool augmenterait leur propre puissance sexuelle et que le fait qu'une femme boive de l'alcool constitue un signe d'intérêt sexuel. Leur consommation totale d'alcool mensuelle n'était pas plus élevée que celle des personnes qui n'avaient pas commis d'agressions sexuelles. Plus crucial peut-être est le fait que, fréquemment, les jeunes hommes boivent dans le but d'encourager ou de faciliter l'intoxication éthylique des femmes qui pourraient, dans des conditions autres, refuser d'avoir des rapports sexuels ou résister à la contrainte. Cela semble constituer un comportement répandu, et pas uniquement dans les campus universitaires d'Amérique du Nord <sup>(9)</sup>. Certaines études ont bel et bien mis l'accent sur le fait que la consommation d'alcool rend les femmes plus vulnérables. Selon Lalumière e.a. (2005, p. 151): «L'association entre l'alcool et le viol entre des personnes qui se connaissent reflète une tactique masculine quelque peu plus délibérée, visant à faire baisser la résistance de la femme.» La facilitation du viol par le biais des drogues a été suffisamment mise en évidence par une loi ad hoc promulguée en 1996, aux États-Unis d'Amérique, prévoyant une peine pouvant aller jusqu'à vingt ans d'emprisonnement en la matière. Les recherches menées au Royaume-Uni évoquent, en outre, des constatations selon lesquelles les hommes pourraient cibler les femmes qui boivent, tentant de faire connaissance avec ces dernières dans l'espoir d'en tirer une gratification sexuelle. Lovett et Horvath (2009) ont également constaté, dans le cadre de deux ensembles de données indépendants, que la quantité d'alcool ingérée par l'auteur d'une agression sexuelle variait de façon considérable en fonction des différents contextes dans lesquels les viols étaient survenus, cette quantité étant plus élevée lorsque le contexte constituait une occasion sociale ou une relation personnelle, alors que les viols perpétrés par des étrangers ou dans des lieux publics se voyaient très rarement associés à la consommation d'alcool par l'auteur.

Il apparaît de ce qui précède que la véritable signification de la corrélation entre la consommation d'alcool et la commission d'agressions sexuelles demeure obscure. Nous sommes ici confrontés, en fait, à un cas classique dans lequel les corrélations n'éclairent en rien sur la nature du lien. «Le résultat le plus frappant de cette recherche est peut-être son incohérence», pour reprendre la formulation de Harrell et Castaneda (2009, p. 38) à ce propos. Aussi, dans ces conditions, l'existence d'un rapport de causalité entre la consommation d'alcool et la perpétration d'agressions sexuelles ne peut pas être confirmée.

<sup>9</sup> ( ) Le lien souvent perçu entre la consommation d'alcool et le viol se dégage en général d'études qui sont venues confirmer la prévalence (en particulier parmi les populations d'étudiants universitaires dans les campus d'Amérique du Nord) du fait d'avoir persuadé la victime ciblée de boire de l'alcool. Les recherches sur la victimisation ont abondamment documenté cette pratique. En revanche, il existe des éléments permettant de soutenir que la maltraitance physique infligée à un partenaire est davantage susceptible de survenir à la suite d'une forte consommation d'alcool par l'agresseur.

En revanche, le recours à la pornographie en tant que stimulant habituel a été associé à la contrainte sexuelle dans le cadre de toute une série d'études. Oddone Paolucci e.a. (2000) ont méta-analysé 46 études concernant les effets de la pornographie. Des effets négatifs répétés ont ainsi pu être constatés dans l'ensemble de ces études, et l'ampleur était large. Les moyennes pondérées quant aux tailles d'effet concernant les déviations sexuelles ( $d = ,65$ ), la perpétration sexuelle ( $d = ,46$ ) et la croyance dans les mythes sur le viol ( $d = ,64$ ) dressent un tableau clair sur le fait que l'exposition à la pornographie fait augmenter la probabilité d'en arriver à ce type d'issues. Les auteurs notent qu'avec la diffusion des nouveaux moyens de communication, il devient de plus en plus difficile de trouver, aux fins de comparaison, des groupes de contrôle n'ayant pas été exposés à la pornographie.

Vega et Malamuth (2007) ont étudié les effets de la consommation régulière et élevée de pornographie. Leurs constatations indiquent que cet impact se voit confirmé chez les hommes qui présentaient déjà un risque élevé de commission d'agressions sexuelles (sur la base de facteurs tels que l'hostilité en général, la masculinité hostile et l'orientation vers le sexe dépersonnalisé). Dans de telles conditions, le fait d'avoir recours à la pornographie fait augmenter le risque que ces hommes passent à l'acte et perpètrent des actes de viol ou des agressions sexuelles.

### Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact

Chacun des facteurs s'est vu attribuer une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<b>DÉVALORISATION DES FEMMES</b>  Il s'agit du facteur qui semble avoir l'impact le plus élevé au niveau de la recherche; il imprègne le reste des facteurs des autres niveaux	3
<b>VIOLENCE MÉDIA</b>  Avec des effets difficiles à isoler, notamment de nos jours; toutefois, les images et les récits conformes aux mythes sur le viol suggèrent la disponibilité des femmes, voire leur envie d'être forcées	2
<b>MASCULINITÉ</b>  Les normes afférentes à la réussite hétérosexuelle et à la concurrence se trouvent à la base des environnements favorables au viol  Aux côtés de la « possession », on retrouve des idéaux de protection de la femme — les violeurs n'occupent pas de positions hiérarchiques élevées sur le plan de la masculinité	2
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b>  La probabilité faible de se voir infliger une sanction favorise la commission de viols, et la plupart des viols demeurent impunis; toutefois, aussi bien les sanctions formelles que celles informelles apparaissent aujourd'hui irrégulières, plus que totalement absentes	2



DÉFENSE DE PRIVILÈGES	3
Confirmé à maintes reprises dans le cadre des études, sous-tend l'attribution de la responsabilité aux femmes et non pas aux hommes, soutenu par l'autoritarisme, s'applique à plusieurs types de violeurs	
<b>Niveau micro</b>	
STÉRÉOTYPES	2
Les «mythes sur le viol», les notions selon lesquelles les femmes «ne demandent que ça» ou «méritent» le viol, l'idéologie «hypergenre», la norme de la masculinité du moi et de ses pairs, les convictions selon lesquelles les femmes profitent des hommes	
GRATIFICATIONS	2
Le sexe forcé perçu comme satisfaisant des besoins variés, tels que le sentiment de puissance, l'impression de s'attirer l'admiration des pairs ou le fait d'aimer le sexe forcé	
OPPORTUNITÉ	1
Certains sont des violeurs «opportunistes»; dans les rapports de contrainte et de violences physiques récurrentes, la domination donne lieu à une occasion de viol permanente	
APPROBATION DES PAIRS	2
Peut impliquer l'incitation au viol ou au viol en groupe (chez les jeunes hommes), mais aussi le renforcement de l'hostilité à l'égard des femmes et les mythes sur le viol, des soutiens sociaux pour devenir un prédateur	
<b>Niveau ontogénétique</b>	
TRAUMATISME PRÉCOCE	1
Chez certains auteurs de violences, la maltraitance physique et le rejet par la figure paternelle prédisposent à la violence sexuelle	
ÉMOTIONS	1
Des corrélats typiques de la contrainte sexuelle: une capacité d'empathie réduite, l'hostilité et la colère déplacée à l'encontre des femmes en général	
COGNITIONS	2
Des scripts sexuels agressifs, souvent acquis au cours de l'adolescence, mais aussi de manière plus générale un traitement déformé des informations sociales et une mauvaise interprétation du comportement des femmes	
IDENTITÉ MASCULINE	3
Des pressions et des impératifs pour s'affirmer et faire ses preuves, la soif de pouvoir et le besoin d'être aux commandes, l'égoïsme, le fait de prendre ses distances par rapport à tout ce qui est féminin, le fait de montrer qu'on est hétérosexuel	
SEXE PRÉDATEUR	3

Le fait de concevoir le sexe en tant que conquête et son objet comme une proie à chasser, la tendance au jeu; pour certains, l'excitation sexuelle par la force et, pour d'autres, l'indifférence	
ABUS DE LA PORNOGRAPHIE	1
Le recours régulier et important à la pornographie fait augmenter la probabilité pour les hommes déjà prédisposés à la contrainte d'extérioriser leurs fantasmes	

## 4.2. Les violences conjugales et la persécution

Il existe un corps étendu de recherches empiriques concernant les auteurs de violences à l'égard des femmes qui sont ou qui étaient, par le passé, les partenaires intimes. Avec l'augmentation des décisions de justice ordonnant la participation à des programmes de traitement aux États-Unis et au Royaume-Uni, un nombre considérable d'hommes ont pu être interrogés tant au cours qu'après le procès. Bien qu'il existe plusieurs études, fondées sur la population, de violences signalées par les auteurs eux-mêmes, ainsi que certaines études cliniques qui collectent des données sur les violences conjugales auprès des hommes qui participent à d'autres programmes, la plupart des recherches sont associées dans ce contexte aux programmes de traitement. Plusieurs études longitudinales font état de facteurs qui contribuent aux rapports abusifs, et la plupart d'entre elles testent des hypothèses concernant la transmission intergénérationnelle de la violence (Capaldi et Clark, 1998, Ehrensaft e.a., 2003, Fals-Stewart, 2003, Shaffer et Sroufe, 2005, et Lussier e.a., 2009). En outre, deux revues méta-analytiques récentes ont pu être consultées (Norlander et Eckhardt, 2005, et Stith e.a., 2000). Ces revues ne couvrant pas la complexité des questions en cause, les données de recherche issues des évaluations des programmes de traitement et d'autres constatations dégagées des études transversales qui analysent les corrélations ont été ici incluses. Les tailles d'effet sont mentionnées dans la mesure du possible.

La violence conjugale englobant les notions d'agression et de dommages corporels issues du droit pénal, et allant à la fois au-delà de ces dernières, il se révélera utile de fournir une définition fondée sur la recherche, épaulée par des données cliniques abondantes:

*«Un agresseur est une personne qui affiche un comportement de contrôle coercitif dans le cadre d'une relation intime, ponctué par un ou par plusieurs actes de violence physique aux fins d'intimidation, d'agressions sexuelles ou de menace crédible d'avoir recours à la violence physique. Ce modèle de contrôle et d'intimidation peut être principalement psychologique, économique ou sexuel quant à sa nature, ou encore consister avant tout dans le recours à la violence physique»* (Bancroft et Silverman, 2002, p. 3).

Le plus souvent, les études empiriques menées dans le cadre des recherches quantitatives identifient les auteurs de violences conjugales par le fait que ceux-ci participent à des programmes à l'intention des agresseurs ordonnés par la justice, ou par le biais des dossiers de la police ou des condamnations pénales, ainsi que parfois grâce aux signalements donnés par les auteurs eux-mêmes sur le fait qu'ils ont eu recours à la violence physique à l'encontre de leurs partenaires.

### 4.2.1. Niveau méso

Les hommes qui s'adonnent à la pratique des violences conjugales constituent un «groupe hétérogène», et ce même lorsque les recherches se concentrent sur des participants à des programmes de traitement (Hamberger et Holzworth-Munroe, 2009). Après plusieurs décennies de controverses concernant la prévalence, la nature, l'objet et les sources des

violences conjugales, les récentes avancées ont permis d'opérer une distinction entre les différents types de relations violentes et de perpétration, du point de vue de l'analyse du niveau méso.

Il s'est agi là d'un processus émergent. Des chercheurs tels que Kelly (1988) et Hanmer (1996) ont proposé des définitions de la violence concentrées sur la crainte de la femme et l'incapacité de cette dernière à contrôler la situation, plutôt que sur des actes isolés. Sur la base d'entretiens approfondis avec des hommes violents à l'égard des femmes de leur entourage (en général, bien que pas systématiquement, leurs épouses, leurs partenaires ou leurs fiancées), Hearn (1998) a créé la notion d'«incidentalisation», partagée tant par les institutions (police, services sociaux et tribunaux) que par les hommes eux-mêmes, par le biais de laquelle la plupart des violences permanentes dans la relation deviennent invisibles. L'«incident» est isolé et physique, et ces hommes reconnaissent qu'il s'agit de violence uniquement lorsqu'elle cause un dommage visible et la définissent en tant qu'exception. Le droit pénal et la plupart des interventions des institutions ont tendance à adopter une logique analogue.

Plus récemment, Johnson (2008) et Stark (2007) ont entrepris la réalisation d'analyses quantitatives concernant des ensembles de données plus étendus, dans le but de développer des typologies. Ils ont ainsi mis en évidence que la plupart des débats afférents aux violences conjugales ont négligé de tenir compte du fait que les différentes approches empruntées par la recherche sont susceptibles de saisir des phénomènes très divers, ce qui doit nécessairement déboucher sur des chiffres et des facteurs pertinents divergents. Johnson présente trois modèles principaux de relations violentes:

- le terrorisme conjugal;
- la violence situationnelle au sein du couple;
- la résistance violente.

Ces distinctions ont trait aux modèles généraux de pouvoir et de contrôle, et non pas à des motifs ostensibles à la base d'incidents particuliers de violence. La violence situationnelle au sein du couple constitue probablement le modèle le plus répandu d'agressions physiques entre les membres des couples qui cohabitent. Elle est hautement variable, mais n'implique pas une tentative de domination du partenaire ou de la relation en général. La violence est ici situationnelle, provoquée à l'occasion d'une dispute ou dans le cadre d'un conflit. Elle peut être mineure, isolée ou fréquente, si la situation qui provoque la violence est récurrente, voire sévère, en fonction des cas. Elle peut être initiée aussi bien par la femme que par l'homme et peut donner lieu à tout un éventail de préjudices, allant de presque rien à des lésions graves. Le stress familial, économique ou autre, les désaccords concernant les enfants ou les tâches ménagères, et le manque de communication, sont susceptibles d'être à l'origine du déclenchement des hostilités.

Les cas de résistance violente sont bien moins fréquents. Ici, la personne violente fait preuve de violence, mais ne souhaite pas exercer de contrôle. Elle se voit confrontée à un partenaire qui est violent et qui exerce un contrôle coercitif. On retrouve ce type de violence dans les tentatives d'échapper à une relation abusive de longue date, et parfois elle implique des actions désespérées, comme le meurtre de la personne maltraitante.

En revanche, le terrorisme conjugal — Stark (2007) privilégie le terme «contrôle coercitif» — décrit les violences qui s'inscrivent au sein d'un modèle plus large de pouvoir et de contrôle, lequel imprègne la relation et qui implique des tactiques de contrôle multiples dans le temps, faisant appel aux privilèges masculins et à la dévalorisation de la femme en général. Alors que, dans les disputes, les couples ont recours à l'agression physique pour résoudre un conflit, dans les relations abusives, l'auteur vise à supprimer le conflit ou à punir sa

partenaire en raison d'une quelconque transgression (réelle ou imaginée), en s'appuyant pour ce faire sur sa supériorité physique. Souvent, la menace de la violence suffit. Ce modèle d'intimidation, d'isolement et de contrôle enferme les femmes dans des situations dans lesquelles la violence est omniprésente et souvent terrifiante. Il s'agit d'un modèle absolument lié au genre, et, malgré les nombreuses lois et méthodes d'intervention qui ont été introduites en la matière, les institutions chargées de prévenir ou d'interdire la violence sont souvent incapables d'entreprendre des actions efficaces. Cela est à la base, à son tour, du droit apparent de l'homme, lui permettant de dominer son partenaire. La définition de Hanmer de la violence contre les femmes s'inscrit dans ce cadre: «Le fait d'être incapable d'éviter de se voir impliquée dans des situations et, une fois impliquée, de ne pas parvenir à contrôler le processus et ses suites» (Hanmer, 1996, p. 8). La plupart des recherches empiriques n'ont pas établi de différence entre ces types de violence et les raisons de la perpétration. Graham-Kevan et Archer (2003) ont pu identifier des sous-groupes qui répondaient à la typologie de Johnson, dans leurs données issues de 4 échantillons britanniques. À ce jour, il existe peu d'études concernant les facteurs qui interviennent dans les différents types ou modèles de comportements violents (mais voir par exemple Tanha e.a., 2010).

Tel que souligné par Stark, cela peut induire en erreur de qualifier ce type de violences comme «conjugales» ou «intimes». Elles reposent plutôt sur une présomption d'intimité ainsi que sur le prétendu droit de l'auteur de maîtriser sa victime. Environ 80 % des femmes battues qui vivent en couple quittent le maltraitant au moins une fois, et la plupart des agressions entre partenaires ont lieu lorsque les partenaires sont séparés (Stark, 2007, p. 115). La présomption d'intimité et du droit de contrôler et de soumettre demeurant d'actualité, le risque de lésions graves ou fatales augmente avec la séparation. Il en va de même en ce qui concerne le risque de faire l'objet d'une agression sexuelle, voire d'un viol brutal, par l'ancien partenaire. Les données issues de l'US National Crime Survey (enquête nationale sur la délinquance aux États-Unis d'Amérique) mettent en évidence que les femmes séparées de leur partenaire étaient agressées 3 fois plus souvent que d'autres femmes divorcées et autour de 25 fois davantage que les femmes mariées (DeKeseredy e.a., 2004, p. 676).

Selon Harway et O'Neil (1999), les marqueurs négatifs de la différence contribuent par ailleurs à ce que la violence devienne plus probable: la violence communautaire, la discrimination et l'oppression culturelle sont susceptibles d'affecter la probabilité pour que les hommes aient recours à la violence à l'égard des femmes, à l'instar de ce qui est le cas pour les facteurs raciaux, culturels, ethniques, de classe, d'âge, économiques et socioculturels. Les recherches concernant l'influence exercée par les milieux sociaux de dénuement relatif ne sont pas cohérentes. Dans une revue de la littérature commanditée par le gouvernement australien concernant la perpétration, Pease (2004) critique le manque d'attention portée aux règles et aux pressions propres à la classe sociale et à la communauté de la classe ouvrière. Gondolf (2002) a constaté que, parmi 840 hommes enrôlés dans quatre programmes pour maltraitants, les situations socio-économiques inférieures étaient plus fréquentes, mais un cinquième des auteurs étaient des professionnels libéraux, des administrateurs ou des cadres dirigeants. Les études de prévalence européennes varient quant au fait de savoir si les violences conjugales sont plus fréquentes chez ceux qui présentent une situation socio-économique plus faible. Dans le cadre de l'étude représentative allemande, aucune corrélation n'avait été retrouvée, et ce même après avoir procédé à une analyse secondaire, en fonction de la gravité des violences (Schröttle, 2009). Il est possible que l'influence des poches de pauvreté et des milieux à revenus faibles soit principalement pertinente en matière de violences situationnelles au sein du couple. Toutefois, l'impact criminogène des environnements de dénuement permanent, corrélé à la violence de genre, pourrait aussi être plus fort dans certaines régions européennes par rapport aux autres.

Dans ce domaine de recherche, peu d'attention a été accordée aux relations de contrôle coercitif et de violence qui puisent leurs racines dans les codes d'honneur communautaires

ou dans les régimes de genre imposés. Lorsque les communautés en cause présentent une histoire de migration et peuvent être considérées comme issues d'une culture différente, les violences perpétrées par les hommes à l'encontre des femmes tendent à être perçues comme quelque chose de séparé et de différent. Dans l'ensemble, les similitudes par rapport aux violences conjugales, telles que celles-ci se manifestent au sein de la population majoritaire, sont plus importantes que les différences (Reddy, 2008, et Gill, 2009). Les formes, les objectifs poursuivis et les méthodes de contrôle coercitif et de violence sont très similaires. Probablement, les différences les plus importantes tiennent à l'existence d'un code d'honneur explicite, par opposition à des règles idiosyncrasiques privées, ainsi qu'à la participation active des femmes elles-mêmes en tant qu'exécutrices de règles. Toutefois, les hommes «occidentaux» peuvent, eux aussi, appartenir à des groupes religieux ou politiques, qui se posent en tant que défenseurs de valeurs morales, d'honneur et de décence des femmes en général, alors que les hommes qui font partie intégrante des communautés d'immigrés peuvent se servir du cadre ostensible constitué par l'«honneur» pour faire primer leurs désirs ou leurs intérêts personnels. Dans le cadre du modèle de parcours interactif, le contrôle exercé sur les femmes fondé sur l'honneur est présenté comme l'un des parcours qui débouchent sur les violences conjugales.

#### 4.2.2. Niveau micro

Sur la base d'une analyse approfondie de ses travaux cliniques auprès d'hommes extrêmement violents, Gilligan (2000) concluait que les sentiments (fondés sur le genre) d'impuissance et de honte constituent un facteur clé dans le recours par les hommes à la violence. Le passage à l'acte peut ici être motivé par le fait que l'homme estime ne pas recevoir le respect qui lui est dû. La honte peut trouver son origine dans des causes concrètes diverses, allant de celles personnelles (par exemple, sa femme l'a quitté, mettant peut-être ainsi en évidence sa dépendance vis-à-vis de cette dernière) à des forces structurelles telles que le chômage. Toutefois, la définition de ce qui est honteux dépend des codes de genre, dont les codes d'honneur font toujours partie intégrante dans les sociétés occidentales. Les hommes reçoivent des honneurs lorsqu'ils agissent (même par le biais d'une action violente), et les femmes, si elles demeurent passives et s'abstiennent d'entreprendre des activités interdites. Les hommes délèguent aux femmes la faculté d'amener le déshonneur sur les hommes. C'est ainsi que l'honneur, la honte et la reconnaissance ou le mépris éventuels par les communautés réelles ou imaginées, telles que la famille, les amis, les voisins, les collègues de travail ou les camarades de beuverie, jouent un rôle significatif dans les efforts déployés par les hommes pour contrôler «leur» femme, ainsi que dans le recours à la violence lorsque ledit contrôle se voit menacé.

Dans leur étude australienne concernant l'expérience par les hommes des violences infligées par leurs soins à leurs partenaires féminines, James e.a. (2002) ont constaté que cette expérience était indissociable de la manière dont ces hommes percevaient leurs relations avec leurs partenaires. Alors que ces perceptions et ces expériences différaient, les deux groupes d'hommes étudiés estimaient être poussés à avoir recours à la violence en raison de ce qu'ils considéraient comme étant des émotions intolérables d'anxiété ou de colère due à la perspective d'être humiliés.

Aussi bien le stress entraîné par des causes extérieures que les conflits internes aux familles interviennent sans aucun doute dans la probabilité de ce que la violence devienne chronique, mais le stress familial peut aussi émerger en tant qu'effet de la violence. Stith e.a. (2003) ont constaté que la carrière professionnelle ou le stress quotidien avaient un effet modérément élevé sur la violence masculine. Cela pourrait être applicable principalement aux violences situationnelles au sein du couple. Johnson (2008) évoque également des constatations quant au fait que les facteurs de stress familial peuvent susciter les disputes.

Les attitudes positives vis-à-vis de la violence contre les femmes et l'idéologie afférente au rôle traditionnel des sexes contribuent également en tant que facteurs de promotion de la

perpétration (Hamberger et Holzworth-Munroe, 2009). Cela est étayé par la méta-analyse menée par Stith e.a. (2003), dans le cadre de laquelle les attitudes de tolérance de la violence ( $r = ,30$ ) constituaient un corrélat fort par rapport au fait d'avoir recours à la violence physique<sup>(10)</sup>. En outre, l'idéologie tenant aux rôles traditionnels des sexes ( $r = ,29$ ) et la colère/l'hostilité ( $r = ,26$ ) apparaissent en tant que facteurs de risque modérés en ce qui concerne la perpétration de violences physiques à l'encontre d'une partenaire.

#### 4.2.3. Niveau ontogénétique

Avec l'augmentation des recherches sur les auteurs de violences, il est devenu évident que les violences conjugales constituent un comportement appris, susceptible d'être acquis par une grande variété de types d'hommes, avec des vécus personnels différents (voir par exemple Kernsmith, 2005, et Gondolf, 2002). Les typologies d'hommes maltraitants varient. Hamberger et Holzworth-Munroe (2009) ont choisi un modèle présentant trois sous-types: les maltraitants à la personnalité limite/dysphoriques, les maltraitants généralement violents/antisociaux et les maltraitants uniquement au sein de leurs familles. Ils signalent que ces typologies ne sont pas stables dans l'ensemble des études et qu'on ne saurait y reconnaître un continuum. Leur utilité principale est diagnostique: les hommes maltraitants qui présentent des psychopathologies concomitantes pourraient avoir besoin d'un traitement autre que celui réservé aux maltraitants non pathologiques (ainsi que cela est le cas pour les maltraitants exclusivement familiaux). Les études afférentes aux facteurs de risque trouvent des associations entre les violences conjugales et les violences autoproclamées subies pendant l'enfance, les psychopathologies/le désarroi/la personnalité antisociale et les problèmes liés à la consommation excessive de substances.

La plupart des recherches se concentrent uniquement sur les agressions physiques, que celles-ci se fondent sur les questionnaires d'autosignalement ou sur la classification des hommes en tant que «maltraitants», lorsqu'ils ont été recrutés pour participer aux recherches par le biais (en général par ordre du juge) de programmes pour les maltraitants. Les instruments empiriques de mesure du contrôle coercitif ne sont qu'à leurs débuts (voir, entre autres, Graham-Kevan et Archer, 2003). Une difficulté supplémentaire est constituée par le fait que les récits d'expériences traumatisantes pendant l'enfance sont souvent postérieurs aux faits et que, chez les personnes ayant été identifiées en tant qu'auteurs de violences ou sanctionnées par le système de justice pénale, ils pourraient être biaisés. Toutefois, il existe certaines études longitudinales qui ont recueilli des données concernant la maltraitance précoce ou les situations à risque psychosocial, puis des informations afférentes à la perpétration d'actes de violence au début de l'âge adulte (White et Widom, 2003, et Lussier e.a., 2009).

#### Une expérience négative vécue pendant l'enfance et la violence au sein de la famille d'origine

Dans le cadre d'une méta-analyse concernant 39 études, Stith e.a. (2000) examinaient les rapports existant entre le fait d'avoir grandi au sein d'un foyer violent et celui de se voir impliqué dans une relation maritale violente. Les constatations qui s'en dégagent suggèrent qu'il existe là un lien allant de faible à modéré:

Rapport existant entre le fait d'avoir été l'objet de maltraitance en tant qu'enfant et celui de s'adonner à des violences conjugales	Ratio moyen = ,16, $p < ,001$
Rapport existant entre le fait d'avoir été	Ratio moyen = ,18, $p < ,001$

<sup>10</sup> () L'ampleur de la taille d'effet varie, allant de très large ( $r = ,49$ ) à très faible ( $r = ,01$ ). La taille d'effet moyenne est  $r = ,22$ .

témoin de violences entre les parents et celui de s'adonner à des violences conjugales	
Genre du répondant: les hommes qui grandissent au sein d'un foyer violent sont davantage susceptibles de devenir des auteurs de violences conjugales que les femmes	Hommes: ratio moyen = ,21, p < ,001 Femmes: ratio moyen = ,11, p < ,001
Genre du répondant: le rapport existant entre le fait d'avoir été l'objet de maltraitance en tant qu'enfant et celui de s'adonner à des violences conjugales était significativement plus fort pour les hommes que pour les femmes	Hommes: ratio moyen = ,19, p < ,001 Femmes: ratio moyen = ,10, p < ,001
Impact du cadre sur la taille d'effet en ce qui concerne le rapport existant entre le fait d'avoir été l'objet de maltraitance en tant qu'enfant et celui de s'adonner à des violences conjugales	Communauté: ratio moyen = ,11, p = ,001 Clinique: ratio moyen = ,27, p < ,0001
Impact du genre du répondant sur la taille d'effet en ce qui concerne le rapport existant entre le fait d'avoir été témoin de violences entre les parents et celui de s'adonner par la suite à des violences conjugales	Hommes: ratio moyen = ,21, p < ,001 Femmes: ratio moyen = ,13, p < ,001
Impact du cadre sur la taille d'effet en ce qui concerne le rapport existant entre le fait d'avoir été témoin de violences entre les parents et celui de s'adonner par la suite à des violences conjugales	Communauté: ratio moyen = ,11, p < ,001 Clinique: ratio moyen = ,35, p < ,001

Par rapport à des études qui ont mesuré d'autres variables, les tailles d'effet calculées dans le cadre de cette méta-analyse ne sont pas élevées. Les auteurs suggèrent qu'en général, le fait de grandir au sein d'un foyer violent présente un lien plus faible avec le fait d'entretenir des relations adultes violentes que le fait d'avoir une attitude positive vis-à-vis de la violence, ou une attitude traditionnelle en matière de genre, mais toutefois un rapport plus fort que le fait d'avoir une orientation de genre masculine.

Sur la base des données issues de l'étude prospective longitudinale «Oregon Youth Study» (étude auprès de la jeunesse de l'Oregon), Capaldi et Clark (1998) se sont penchés sur le lien existant entre les concepts de processus familiaux — mauvaises compétences parentales et agressions parentales dyadiques<sup>(11)</sup> — et la prédiction éventuelle des violences conjugales auprès des jeunes hommes. La population étudiée fut recrutée dans les écoles d'un quartier présentant un taux de criminalité plus élevé que la moyenne. L'évaluation menée a eu recours à de multiples agents et méthodes incluant des entretiens avec les parents et les enfants, y compris téléphoniques, ainsi que l'observation des foyers, avec des tâches d'interaction, des données scolaires et des casiers judiciaires. 31 % des jeunes hommes âgés de 18 à 19 ans avaient utilisé la violence physique à l'encontre de leurs partenaires féminines.

<sup>11</sup> () Ces dernières ont été moins bien justifiées, et, au sein de 40 familles de mères célibataires, ce concept n'a pas pu être mesuré.

Les interactions entre les cinq facteurs évalués furent analysées directement et dans le cadre de plusieurs modèles exhaustifs: a) comportement parental antisocial débouchant sur b) des agressions dyadiques parentales et c) de mauvaises compétences parentales, toutes deux entraînant d) un comportement antisocial chez les garçons générateur e) de violences conjugales. Dans l'ensemble, on a constaté l'existence d'une association directe significative entre les mauvaises compétences parentales et les agressions perpétrées à l'encontre des partenaires. Dans le «sous-échantillon du couple» <sup>(12)</sup>, l'ensemble des corrélations identifiées entre les facteurs susvisés sont apparues d'une ampleur modérée et significatives au moins au niveau ,01, à l'exception de la corrélation entre les agressions dyadiques parentales et des violences conjugales. Le retrait des agressions dyadiques parentales n'a pas affaibli les correspondances du modèle. Les mauvaises compétences parentales se sont ainsi vues plus fortement associées que les agressions dyadiques parentales aux violences exercées par les jeunes hommes sur leurs partenaires.

Le comportement antisocial des parents se trouve significativement associé tant aux mauvaises compétences parentales que, en particulier, aux agressions dyadiques parentales. Selon les auteurs, «les constatations plaident en faveur d'une association entre les mauvaises compétences parentales vers la fin de l'enfance et en début de l'adolescence et l'agression par le fils de sa partenaire intime dans les premières années de l'âge adulte, le comportement antisocial du jeune homme au milieu de l'adolescence servant ici d'élément médiateur». Ils indiquent que «les chercheurs du domaine des violences conjugales ont mis un accès trop important sur le rôle joué par le fait d'avoir assisté à des agressions entre les parents et sous-estimé celui des mauvaises compétences parentales dans la transmission intergénérationnelle» (Capaldi et Clark, 1998).

White et Widom ont fondé leur étude sur des données longitudinales d'un groupe d'enfants défavorisés avec des antécédents judiciaires prouvés de maltraitance ou de négligence, âgés de moins de 12 ans, comparant leur développement avec celui d'un groupe de contrôle équivalent. La première étude a suivi les enfants victimes jusqu'au début de l'âge adulte. Aussi bien les femmes que les hommes ayant subi des maltraitements ou des négligences sont apparus significativement plus susceptibles de frapper leurs partenaires, et le lien semble subir la médiation de l'existence du trouble de personnalité antisociale. Pour les femmes (mais non pas pour les hommes), l'abus d'alcool arbitrait les connexions également. Dans la mesure où seules des formes relativement bénignes de violences conjugales avaient été incluses dans l'étude, les résultats suggèrent que les violences habituelles au sein du couple pourraient se révéler plus fréquentes lorsqu'il existe un passé de négligence ou de maltraitance. Toutefois et même lorsqu'il en est ainsi, les auteurs concluent que, selon leurs constatations, c'est le comportement adopté pendant l'âge adulte — notamment le comportement antisocial — qui joue le rôle le plus proche de la perpétration de violences conjugales, et non pas le fait d'avoir été victime pendant l'enfance en tant que tel.

### **Colère et hostilité**

Dans le cadre d'une revue méta-analytique, Norlander et Eckhardt (2005) ont évalué si les concepts de «colère» et d'«hostilité» différencient les auteurs de violences conjugales et les hommes non violents du groupe de comparaison. Bien que certains modèles théoriques suggèrent l'existence d'un lien entre l'excitation par la colère et les violences conjugales, les auteurs soulignent que la colère n'est pas à l'origine des agressions et que tous les individus agressifs ne sont pas en colère. Les revues qualitatives suggèrent que les maltraitants sont plus en colère et plus hostiles que les hommes non violents, mais qu'ils ne semblent pas se différencier des hommes violents en général. Une revue méta-analytique plus ancienne avait relevé que la colère et l'hostilité constituent des facteurs de prédiction constants en matière de violences conjugales, bien que les tailles d'effet varient fortement en fonction des études et des mesures. Dans leur propre méta-analyse, Norlander et Eckhardt ont constaté que les

<sup>12</sup> () À l'âge de 18-19 ans, les jeunes hommes qui entretenaient des relations de couple ont été invités à participer à des évaluations séparées pour les couples.



auteurs de violences conjugales signalaient systématiquement des niveaux de colère et d'hostilité un peu plus élevés que les hommes non violents, et ce pour l'ensemble des méthodes d'évaluation (à savoir autosignalement, observationnelle et spécifique aux époux) ( $d+ = 0,47$ ,  $p < ,001$ ).

Les tailles d'effet de l'hostilité étaient significativement plus élevées que celles de la colère. Les auteurs de violences conjugales ont également signalé systématiquement des taux de colère et d'hostilité un peu plus élevés que les hommes non violents qui rencontrent des désaccords au sein de leur couple ( $d+ = 0,60$ ,  $p < ,001$ ), ce qui vient démontrer que les taux de colère et d'hostilité plus élevés qu'on retrouve chez les auteurs de violences conjugales ne découlent pas uniquement du désarroi marital. Alors que les résultats de cette méta-analyse impliquent que des taux plus importants de colère et d'hostilité caractérisent les auteurs de violences conjugales, les conclusions concernant les liens fonctionnels et contextuels entre la colère, l'hostilité et les violences conjugales demeurent malaisées: «Si la question est la suivante: “Les hommes avec un vécu de [perpétration] de violences conjugales sont-ils davantage en colère que les hommes qui ne se montrent pas violents dans le cadre de leurs rapports?”, alors la réponse est un oui catégorique» (Norlander et Eckhardt, 2005, p. 144). «Toutefois, si l'on modifie légèrement la question et qu'on s'interroge sur le fait de savoir si la colère et l'hostilité différencient les hommes violents de ceux non violents dans le cadre des conflits dans les rapports, les conclusions deviennent alors plus équivoques.»

Si l'expression de la colère (le fait de proférer des insultes, etc.) est évaluée par le biais de l'observation des couples qui se disputent, ou de l'enregistrement des réactions masculines à l'idée de tels conflits, un lien apparaît entre la colère et les violences conjugales. Toutefois, il semble moins clair que les auteurs de violences conjugales ressentent, sur le plan subjectif, des taux plus élevés de colère et d'hostilité que les hommes non violents. Aussi, la question afférente au rapport fonctionnel existant entre la colère/l'hostilité et les violences conjugales demeure ouverte, dans la mesure où il ne semble pas clair, sur le plan empirique, que le lien afférent au risque relatif permet de tirer des conclusions concernant les effets aigus de l'excitation par la colère qui précède les épisodes discrets de violences des hommes à l'égard des femmes. Les auteurs ajoutent en tant qu'avertissement méthodologique ce qui suit: «Les questions sérieuses concernant la validité des concepts et celle externe se posent si de telles données relativement statiques sont utilisées afin de tirer des conclusions plus dynamiques concernant la perpétration de violences conjugales» (Norlander et Eckhardt, 2005, p. 145).

Selon Hamberger et Holzworth-Munroe (2009), les études de comparaison de cas ont constaté que certains — mais pas tous — maltraitants présentent des taux de colère plus élevés et qu'il existe une association générale entre la colère et les agressions physiques à l'encontre des partenaires. Toute une série d'études récentes relèvent également un modèle de biais d'attribution hostile, notamment dans les situations qui impliquent une provocation faible ou modérée, ce qui n'équivaut pas toutefois au niveau de colère.

### **Troubles de la personnalité**

Dans le cadre d'une étude multisites pour l'évaluation des programmes d'intervention à l'intention des maltraitants, laquelle s'est poursuivie pendant une durée de sept ans, Gondolf (2002) a utilisé des mesures cliniques de la psychopathologie pour dégager peu d'éléments quant à la prévalence de la «personnalité abusive» avec des tendances limites (ainsi que cela avait été suggéré par Dutton, en 1995). 40 % des sujets de recherche présentaient des tendances narcissiques ou antisociales, confirmant ainsi le rôle clé d'un sentiment de droit et suggérant que les maltraitants sont davantage susceptibles d'avoir une haute estime d'eux-mêmes plutôt que le contraire. Une minorité des sujets de cet échantillon semblaient présenter des troubles mentaux graves, souvent des dépressions importantes. Les caractéristiques dispositionnelles ne permettaient pas de prévoir des récidives, mais les

psychopathologies graves et les détentions pour violences non conjugales par le passé allaient en ce sens. Aucun des types psychologiques de maltraitants ne contribuait à la prédiction d'une récidive. L'auteur décrivait trois types de maltraitants présentant des troubles de la personnalité pouvant aller de faibles à modérés et élevés, avec deux profils principaux: le continuum narcissique-paranoïaque, allant du trouble modéré à la pathologie (plus de 60 % des maltraitants), et le continuum d'évitement-à personnalité limite (26 %), dont la plupart se trouvaient à un niveau de trouble faible, et une petite partie présentaient des troubles graves.

La plupart des tendances narcissiques confirment l'évaluation faite par toute une série de revues de recherche, au sens de laquelle la violence masculine se trouve généralement associée à l'égoïsme menacé. Ces hommes pourraient avoir été socialisés dans un contexte d'«hypermasculinité» et avoir ainsi appris une signification de la virilité faisant qu'ils s'attendent à imposer leurs vues et qu'ils les imposent. Les types d'évitement-à personnalité limite pourraient manifester une tension quant aux rôles sexuels, en raison du conflit existant entre les stéréotypes et la difficulté pour les atteindre.

### **Masculinité hostile**

Dans le cadre d'une revue méta-analytique d'études concernant les idéologies patriarcales et les violences conjugales, Sugarman et Frankel (1996) ont calculé les tailles d'effet en ce qui concerne les violences conjugales et les attitudes vis-à-vis de la violence, les attitudes à l'égard des femmes et l'orientation de genre. Ils ont ainsi constaté une taille d'effet moyenne ( $d = ,71$ ,  $r = ,34$ ) pour les attitudes positives vis-à-vis du recours à la violence, ainsi qu'une taille d'effet faible en ce qui concerne les attitudes traditionnelles relatives au genre ( $d = ,54$ ,  $r = ,26$ ) et l'orientation de genre masculine ( $d = ,22$ ,  $r = ,10$ ).

Le concept dénommé «masculinité hostile» ou «hypermasculinité» est mesuré en général sur le plan empirique et en ce qui concerne les violences conjugales, par rapport aux attitudes positives vis-à-vis de la violence contre les femmes et à l'idéologie traditionnelle quant aux rôles sexuels. Cela contribue à la perpétration d'actes de violence à l'encontre des partenaires féminines (Hamberger et Holzworth-Munroe, 2009), ainsi que cela a été démontré par la méta-analyse menée par Stith e.a. (2003), dans le cadre de laquelle les attitudes de tolérance de la violence ( $r = ,30$ ) se sont révélées constituer un corrélât fort par rapport au fait d'avoir recours à la violence physique. En outre, l'idéologie traditionnelle concernant les rôles des sexes ( $r = ,29$ ) ainsi que la colère/l'hostilité ( $r = ,26$ ) s'érigent en tant que facteurs de risque modérés en ce qui concerne la perpétration d'actes de violence physique à l'encontre de sa partenaire. Dans le cadre d'une étude antérieure qui testait un modèle prédictif concernant les violences conjugales, Stith et Farley (1993) avaient constaté que les attitudes traditionnelles en matière de rôles des sexes (mesurées par le biais de l'échelle d'égalitarisme dans les scripts sexuels) et l'approbation des violences maritales, comme justifiées ou acceptables, en réponse à certaines actions de l'épouse, étaient directement corrélées au recours à des actes de violences graves à l'encontre des partenaires. Alors que ces variables relèvent clairement davantage du domaine des stéréotypes et des cognitions, elles pourraient également constituer des indicateurs d'un idéal de masculinité du moi.

Relativement peu de recherches psychologiques sur les violences conjugales ont mesuré l'ensemble des aspects du concept de «masculinité hostile», tel que ce dernier est employé dans l'étude des agressions sexuelles, comme les mesures de l'hostilité à l'égard des femmes et de la masculinité négative. Santana e.a. (2006) notent que la «graduation des attitudes masculines» utilisée afin d'évaluer les attitudes dans leur étude omet toute une série d'éléments importants, tels que les scripts relationnels, les règles comportementales et les perceptions conflictuelles sur les relations entre les hommes et les femmes. Ogle e.a. (2009) mettent également l'accent sur la nécessité de développer le concept d'hostilité à l'égard des femmes, de manière à mesurer différentes facettes, l'acceptation de l'agression

perpétrée à l'encontre des conjointes semblant ne pas être la même chose que l'acceptation de la contrainte sexuelle.

Sur la base de leurs études empiriques auprès de différents groupes d'hommes violents, Hearn et Whitehead (2006) soutenaient que l'expérience subjective chez l'homme d'être dans l'impossibilité d'atteindre l'«idéal du moi masculin» constitue une motivation clé pour la violence contre les femmes. La partenaire féminine, simplement du fait d'être une femme, expose l'incapacité de l'homme à se conformer à l'idéal. La violence neutralise cette menace de manière temporaire en niant l'action de la femme. Cela donne lieu à des besoins contradictoires: l'homme pouvant ainsi «osciller» entre le fait de chercher à être rassuré sur le point qu'il est capable de se conformer à la masculinité et celui de souhaiter recevoir le message selon lequel il n'a pas besoin de le faire. Les auteurs suggèrent que cela explique le comportement contradictoire de nombre de maltraitants, ainsi que les «facteurs déclencheurs» imprévisibles de la violence et de la dépendance émotionnelle sur les partenaires féminines maltraitées. Cette dynamique a peu ou rien à voir avec la personnalité de la femme, mais se concentre sur les relations que l'homme maltraitant entretient avec les autres hommes, c'est-à-dire sur sa perception de son statut masculin relatif.

### **Alcoolisme et toxicomanie**

Les revues de recherche et les méta-analyses dévoilent régulièrement des corrélations significatives entre la consommation d'alcool et les violences conjugales. Ce lien existe concernant différentes mesures et différents niveaux d'agression (Hamberger et Holzworth-Munroe, 2009). Les beuveries et la consommation excessive d'alcool se trouvent davantage associées aux violences conjugales que la fréquence de la consommation d'alcool. Toutefois, il existe peu d'études longitudinales évaluant la nature d'une telle association. De plus, dans les profils détaillés des auteurs de violences conjugales fondés sur l'étude des dossiers de la police au cas par cas, sur trois années, Hester (2009) a pu constater que la plupart de ces auteurs abusaient de l'alcool à un degré quelconque, mais aussi que la police arrêtait plus facilement ces personnes lorsqu'il était question de consommation d'alcool.

Une étude de Field e.a. (2004) s'est penchée sur l'association entre l'alcool, les facteurs cognitifs liés à la violence et l'impulsivité. Au total, 965 répondants qui étaient des consommateurs d'alcool au moment de l'étude avaient été interrogés sur les violences conjugales au cours de l'année précédente, ainsi que sur l'approbation des agressions maritales, sur l'alcool en tant qu'excuse, sur l'impulsivité et sur la probabilité de devenir agressifs après avoir consommé de l'alcool. Davantage d'hommes que de femmes approuvaient les agressions maritales, ainsi que l'alcool en tant qu'excuse pour l'inconduite et l'impulsivité. Ceux qui avaient répondu qu'il existait de fortes chances ou de très fortes chances pour qu'ils deviennent agressifs après avoir bu étaient plus de trois fois plus susceptibles d'avoir perpétré des violences conjugales au cours de l'année précédente, après contrôle de l'âge, du genre, de l'éducation, des revenus et de l'ethnie.

Dans le cadre d'une étude longitudinale quotidienne, Fals-Stewart (2003) a pu constater que les chances en matière d'agression physique des hommes à l'égard de leurs partenaires féminines étaient de huit à onze fois plus élevées les jours où les hommes avaient bu par rapport à ceux où ils n'avaient pas consommé d'alcool (l'étude incluait des hommes participant à un programme de traitement concernant les violences conjugales, ainsi que des hommes participant à un programme sur l'alcoolisme qui avaient, eux aussi, maltraité leurs partenaires). Il existait une forte corrélation entre la consommation d'alcool ou de drogues et les incidents de violences conjugales. La séquence temporelle concernant les incidents immédiats s'est vue confirmée: dans un premier temps, les hommes buvaient ou se droguaient, et la violence suivait. Il n'existe pas suffisamment d'éléments concernant la pertinence de la consommation en termes de classification, de quantité ou de fréquence, mais, dans l'ensemble, un degré plus élevé de dépendance par rapport aux drogues se trouve associé à un risque accru de violences conjugales. Cette constatation étaye un

modèle quant à l'effet immédiat de la consommation d'alcool et des violences conjugales.

Cela peut être interprété comme pointant vers un effet d'intoxication par l'alcool qui favorise la violence, mais est également compatible avec les modèles qui suggèrent que les hommes se préparent émotionnellement à une attaque violente en buvant et en ruminant sur les «torts» ou les transgressions qu'ils imputent à leurs partenaires. L'effet de la consommation d'alcool pourrait aussi être influencé par les effets psychopharmacologiques de l'éthanol sur les fonctions cognitives ou par les attentes associées à l'intoxication éthylique.

Dans une revue de littérature, Fals-Stewart e.a. (2009) s'attaquent davantage à la controverse concernant le lien entre les violences conjugales et la consommation de substances en général et recherchent les implications causales y afférentes. Les auteurs concluent à l'existence d'un certain lien causal entre les violences conjugales et la consommation de substances, l'alcool et les drogues devant plutôt être considérés en tant que «facteurs coadjuvants» (voir également Foran et O'Leary, 2008a).

Dans l'étude de Gondolf sur les maltraitants (2002), l'abus d'alcool jouait également un rôle: plus de la moitié des hommes présentaient des tendances alcooliques, environ un tiers étaient atteints par des troubles comportementaux sévères, associés à la consommation excessive d'alcool (bagarres, conduite en état d'ivresse, détentions liées à l'alcool), et 26 % montraient des signes de dépendance vis-à-vis de l'alcool. Les hommes dont les parents avaient des problèmes avec l'alcool étaient plus susceptibles de tomber dans la dépendance vis-à-vis de cette substance. Le marqueur de risque le plus influent constaté était constitué par l'intoxication: l'ivresse rendait un homme trois fois et demi plus susceptible de récidiver dans l'agression, et le fait de s'enivrer presque tous les jours le rendait seize fois plus susceptible de le faire. Toutefois, l'auteur notait que cela n'impliquait pas forcément un lien de causalité, l'ivresse pouvant constituer une manifestation d'un besoin sous-jacent de pouvoir, et, combinée à des violences antérieures, elle pourrait identifier des hommes indisciplinés avec des modes de vie chaotiques et violents, ou encore être un indicateur de certaines attitudes et comportements profondément enracinés.

Aussi, alors qu'on retrouve des constatations régulières quant aux liens qui existent entre l'alcool et les violences conjugales, cela pourrait ne pas constituer une connexion linéaire. Dans le cadre d'un modèle de régression logistique hiérarchique de prédiction des atteintes physiques causées aux partenaires, Ehrensaft e.a. (2003) calculaient la taille d'effet des troubles émergents liés à la consommation de substances chez l'adulte comme étant un risque relatif égal à 2,14<sup>(13)</sup>. O'Leary et Schumacher (2003), dans le cadre de leur nouvelle analyse des données issues de l'étude US Data from the National Family Violence Survey (enquête nationale sur les violences intrafamiliales aux États-Unis d'Amérique), ainsi que du National Survey of Families and Households (enquête nationale sur les familles et les foyers des États-Unis d'Amérique), avaient constaté une faible association linéaire entre l'alcool et la maltraitance, avec des tailles d'effet très faibles. Ce n'est que pour les personnes à forte consommation d'alcool ou pour celles qui pratiquaient la beuverie qu'on avait pu constater une forte association avec les violences conjugales de l'homme sur la femme.

Stith e.a. (2003) avaient constaté que l'utilisation de drogues illicites ( $r = ,31$ ) constituait un corrélat fort concernant la maltraitance physique. L'abus d'alcool ( $r = ,24$ ) apparaissait comme étant un facteur de risque modéré pour les hommes qui avaient recours à la violence physique à l'encontre de leurs partenaires. Dans le cadre d'une méta-analyse, Foran et O'Leary (2008b) avaient constaté une taille d'effet allant de faible à modéré en ce qui concerne l'association entre l'alcool et les violences perpétrées par les hommes à l'encontre de leurs partenaires féminines. Toutefois, les tailles d'effet variaient de manière significative en fonction du type d'échantillon et du type de mesure de l'alcool choisis, et l'association apparaissait plus forte pour les échantillons cliniques par rapport à ceux non cliniques. Cela vient étayer l'appréciation faite par Gondolf sur la base de son évaluation des programmes

<sup>13</sup> () Classification du risque relatif: 1,68 = faible; 3,47 = moyen; 6,71 = élevé (Chen e.a., 2010).

de traitement selon laquelle il existe un petit groupe de maltraitants qui ont de graves problèmes d'alcool et que les programmes devraient dépister l'abus d'alcool.

#### 4.2.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<p>DÉVALORISATION DES FEMMES</p> <p>Contrôle coercitif fondé sur l'enfermement et la subordination de la femme, ainsi que sur des obstacles sociétaux à l'égalité; socialisation dans le cadre d'un rôle dépendant, en tant qu'épouse et mère</p>	2
<p>IMPUNITÉ</p> <p>Souvent, les interdits légaux ne recouvrent qu'une partie des violences conjugales (par exemple uniquement les incidents de violences physiques isolés), se révèlent inappropriés une fois une séparation intervenue ou mettent à la charge des victimes des exigences irréalistes en matière d'autoprotection</p>	2
<p>MASCULINITÉ</p> <p>La mystique de la masculinité et le système de valeurs font de la domination un impératif et du pouvoir exercé sur les femmes un élément clé de la hiérarchie parmi les hommes</p>	2
Niveau méso	
<p>DÉFAUT DE SANCTIONS</p> <p>Les institutions ne reconnaissent pas les stratégies de manipulation; elles ne parviennent pas à faire face aux maltraitants et à mettre en échec les exigences masculines en termes de privilèges; elles partent du principe qu'un partenaire violent peut être un bon père</p>	2
<p>CODES D'HONNEUR</p> <p>La domination se voit justifiée par la culture, et c'est sur les femmes que la responsabilité de l'honneur de la famille et de la préservation de la tradition va peser</p>	2
<p>DÉFENSE DE PRIVILÈGES</p> <p>Les recherches d'évaluation et les travaux cliniques auprès des maltraitants font allusion à des croyances sur l'autorité de l'homme pour obtenir du sexe et des services de la femme, ainsi qu'à la primauté, au sein du foyer, des besoins de l'homme</p>	3
<p>DISCRIMINATION</p> <p>Les femmes, notamment quand elles ont des enfants, ont un statut économique et social faible et vulnérable, ainsi qu'un accès moindre aux ressources, par rapport aux femmes seules</p>	1

<p>POCHES DE PAUVRETÉ</p> <p>Les milieux qui présentent des inégalités structurelles et de l'exclusion sociale, avec de la pauvreté, ainsi que des taux de criminalité élevés et une discrimination à l'égard des minorités, donnent lieu à des taux plus forts de comportements antisociaux</p>	2
<b>Niveau micro</b>	
<p>STÉRÉOTYPES</p> <p>Il s'agit de notions telles que celle du mari respecté qui survient aux besoins de sa famille, de la bonne épouse, de la bonne mère, ainsi que des stéréotypes négatifs qui considèrent les femmes comme malhonnêtes et infidèles</p>	2
<p>STRESS FAMILIAL</p> <p>Un contexte fréquent de différends au sein du couple autour de l'argent, du partage des tâches, des enfants, etc., est susceptible de déboucher sur un modèle de domination masculine et de maltraitance de la femme</p>	1
<p>GRATIFICATIONS</p> <p>Notamment pour les hommes, le fait d'avoir recours à la violence constitue souvent un moyen d'imposer son point de vue à court terme</p>	2
<p>OPPORTUNITÉ</p> <p>La prédisposition au recours à la violence rencontre peu d'obstacles au sein du foyer, les épouses et les partenaires constituant des « proies faciles »</p>	1
<p>APPROBATION DES PAIRS</p> <p>Pendant l'adolescence, les groupes de pairs antisociaux renforcent l'estime de soi et établissent le recours à la violence; le besoin de reconnaissance par des collectifs réels ou imaginaires dirige la violence à l'encontre de la partenaire</p>	3
<b>Niveau ontogénétique</b>	
<p>ÉCHEC PARENTAL</p> <p>Le fait d'avoir grandi au sein d'un foyer dans lequel les parents n'ont pas prodigué les soins essentiels prédispose les garçons à avoir un comportement antisocial pendant l'adolescence et constitue le facteur prédictif le plus fort de violences conjugales</p>	3
<p>TRAUMATISME PRÉCOCE</p> <p>Le fait d'avoir été exposé à la maltraitance pendant l'enfance (qu'il s'agisse d'une maltraitance physique ou de la dévalorisation de la mère), ou d'avoir fait l'objet d'abus physiques, peut contribuer par la suite à la commission d'actes de violences conjugales</p>	1
<p>ÉMOTIONS</p> <p>La prédisposition à l'hostilité et à la colère, à la surestimation de soi, à la possessivité, à l'incapacité d'accepter le point de vue des autres dans le cadre des relations intimes (le partenaire en tant qu'extension de soi-même)</p>	2

<p>COGNITIONS</p> <p>L'idéologie traditionnelle sur le rôle des sexes, les imputations hostiles fondées sur des préjugés et le fait d'interpréter toute action de la partenaire comme se rapportant à soi, ainsi que la conviction selon laquelle les hommes doivent défendre leurs intérêts par le recours à la violence</p>	1
<p>CONTRÔLE MASCULIN</p> <p>La socialisation ne parvient pas à permettre de dépasser l'égoïsme et les attitudes égoïstes chez les garçons, l'hypermasculinité, l'obsession par rapport aux idéaux liés à la masculinité, le désir d'être aux commandes et d'obtenir du respect</p>	3
<p>ABUS D'ALCOOL</p> <p>L'abus aussi bien de l'alcool que des drogues contribue au recours à la violence physique, à des excuses, ainsi qu'à une technique habituelle de ruminement quant au fait d'avoir été contrarié, se remontant soi-même en vue de la provocation d'incidents de maltraitance</p>	2

### 4.3. Les violences fondées sur l'honneur et les mariages forcés

Il apparaît que le terme «traditions dommageables» évoqué au sein des documents des Nations unies concernant la violence contre les femmes pourrait être remis en cause à juste titre, dans la mesure où les pratiques préjudiciables pour les femmes, telles que la maltraitance des épouses et le viol, ont fait partie intégrante des cultures dominantes en Europe pendant des siècles. Par ailleurs, nombre des lois qui apportent leur soutien aux pratiques que nous considérons de nos jours comme «traditionnelles», par le biais de la puissance étatique, furent en fait instaurées sous la domination coloniale, allant même jusqu'à avoir recours aux codes pénaux britannique, français ou italien de l'époque. Aussi, il pourrait être soutenu que les puissances coloniales européennes jouèrent un rôle clé dans l'élévation des pratiques locales ou tribales de domination sur les femmes à une légitimité de portée nationale (voir Welchman et Hossain, 2005). En outre, ainsi que Gilligan (2000) et d'autres auteurs ont pu le démontrer, les notions d'«honneur masculin» et celles tenant au besoin de contrôler les femmes afin d'éviter qu'elles déshonorent les hommes ou leurs familles sont toujours profondément ancrées dans la civilisation occidentale, et ce alors même que le concept lui-même est tombé en désuétude.

#### 4.3.1. Niveau méso

Dans le cadre de la présente étude, les caractéristiques communes de la violence fondée sur l'honneur et du mariage forcé<sup>(14)</sup> sont constituées par le fait que ces actes sont typiquement perpétrés grâce à ou avec l'approbation des familles, ou au sein des communautés (dont les membres sont des immigrants en provenance de pays extérieurs à l'UE), et qu'ils font l'objet d'une justification par rapport aux traditions et parfois aux cadres légaux de leurs pays d'origine. Leur justification se fonde sur le point de vue selon lequel l'exercice d'un contrôle sur les femmes et notamment le fait d'éviter que ces dernières puissent jouir d'une autonomie sexuelle (ou de tout autre type) se révèlent nécessaires pour le bien-être de la collectivité (par exemple la famille). Alors que la référence aux traditions et aux valeurs culturelles pourrait être invoquée (et cela est bel et bien souvent le cas) en tant qu'excuse par les hommes, à titre individuel, concernant les actes de violence perpétrés par leurs soins pour des motifs personnels, ainsi qu'afin de dissimuler des motivations d'ordre

<sup>14</sup> () La mutilation génitale féminine a été englobée dans le cadre de l'étude de faisabilité, mais il n'a été trouvé aucune étude de recherche concernant la perpétration de ce type de violences parmi les résidents de l'UE.

matériel (telles le fait d'obtenir un permis d'immigration), le cadre de référence tend à assurer que même l'auteur, dont les motivations seraient les plus égoïstes, pourra prétendre au soutien de la collectivité, notamment lorsque le groupe d'immigrés ou la minorité en cause font l'objet de discrimination et d'exclusion sociale au sein des États membres de l'UE dans lesquels ils résident.

#### **4.3.2. Niveau micro**

Aucune recherche empirique ne s'est encore penchée sur le point de savoir pourquoi certaines familles ou certains segments appartenant à une communauté minoritaire au sein d'un État membre de l'UE décident d'exercer ces formes de violence, alors que d'autres ne le font pas. Les explications qui étiquettent ces pratiques comme «culturelles» ou «religieuses» bloquent d'emblée toute tentative de découverte des facteurs différenciateurs. La réalisation de recherches en la matière auprès des auteurs pose des difficultés tant éthiques que pratiques. Sur la base de la littérature existante, fondée soit sur le travail des praticiens auprès des communautés dans lesquelles ces pratiques surviennent, soit dans les études sur les victimes, seuls les éléments normatifs qui donnent lieu à un environnement favorable à ces pratiques peuvent être dégagés. Au niveau macro, elles impliquent des modèles forts de masculinité orientée vers la domination, ainsi que de subordination de la femme. Au niveau méso des communautés, elles se reportent à des codes d'honneur appliqués par la collectivité, ainsi qu'à des attentes normatives strictes d'obéissance de la part des enfants (et notamment des jeunes femmes pendant l'adolescence, lesquelles peuvent se voir exposées à un large éventail de formes de violence, légitimées par des codes d'honneur et d'obéissance). Dans les cultures dominantes de la plupart des pays de l'UE, de telles règles d'obéissance peuvent être mieux saisies au niveau micro, dans la mesure où elles ne sont plus largement considérées comme valables. Il en va de même en ce qui concerne les stéréotypes de genre personnels. Dans les communautés minoritaires, ceux-ci pourraient également être considérés plutôt comme des facteurs appartenant au niveau méso. Aucune recherche n'a pu être identifiée concernant les auteurs de violences au niveau ontogénétique.

#### **4.3.3. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact**

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.



Niveau macro	Évalué à
<b>DÉVALORISATION DES FEMMES</b> Tant dans les cultures dominantes que dans celles minoritaires, les codes d'honneur s'appuient sur des codes de genre, lesquels font dépendre la valeur d'une femme de sa subordination et de son obéissance par rapport aux restrictions	3
<b>STATUT DE L'ENFANT</b> Les filles (et les fils) doivent se conformer aux dictats familiaux, y compris en matière de mariage, tolérés en tant que tradition culturelle, et ce en dépit des règles juridiques	2
<b>IMPUNITÉ</b> Les lois présentent des lacunes qui permettent de faire fi des droits des femmes et des enfants, notamment en ce qui concerne les minorités et les immigrés, dont le droit de résidence demeure incertain	1
<b>MASCULINITÉ</b> Aussi bien dans les cultures dominantes que dans les cultures minoritaires, les mystiques de la masculinité et les systèmes de valeurs exigent le respect de la domination masculine et de l'exercice du pouvoir sur les femmes	3
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b> La violence justifiée en tant que tradition culturelle, les institutions ne parviennent pas à y riposter ou à accorder leur protection	1
<b>CODES D'HONNEUR</b> Les femmes et les jeunes filles sont soumises à de fortes restrictions et violences, afin d'éviter leur participation indépendante à la société ou à toute activité sexuelle; les hommes qui ont recours à la violence à leur encontre jouissent du soutien collectif	3
<b>DÉFENSE DE PRIVILÈGES</b> Les pères et les maris sont investis d'un droit leur permettant de soumettre leurs femmes et leurs filles aussi bien à des règles et à des restrictions collectives qu'à celles imposées à titre individuel, ainsi qu'aux fins de satisfaire leurs désirs	2
Niveau micro	
<b>STÉRÉOTYPES</b> Les stéréotypes forts de genre légitiment les règles contenues au sein des codes d'honneur	2
<b>CODE D'OBÉISSANCE</b> Il est implicitement entendu que les filles et les garçons sont censés obéir aux hommes adultes de la famille	2
Niveau ontogénétique	
Pas de données de recherche disponibles	

#### 4.4. La traite des êtres humains

##### 4.4.1. Niveau méso

Bien que la convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains (TEH) en comporte une définition contraignante sur le plan international, les politiques et les instruments juridiques européens de lutte contre la traite demeurent sous l'influence des

discours relatifs à la prostitution, à l'immigration et à la victimisation de la femme. Il n'existe pas de recherches sur les auteurs de ces actes. La plupart de la littérature porte sur des recherches concernant les clients des personnes prostituées, mélangeant ainsi l'achat de services sexuels avec l'organisation de la TEH (Siegmund, 2006, et Schauer, 2006).

La traite des êtres humains est principalement évoquée en termes de migration (illégale), de prostitution ou de violence contre les femmes (O'Connell Davidson, 2006):

- si l'on se concentre sur la migration, la TEH est expliquée en termes économiques, par exemple l'effondrement des marchés en Europe de l'Est, la fracture nord-sud ou les aspects liés à l'offre et à la demande. Toutefois — ainsi qu'évoqué par O'Connell Davidson —, la demande concerne les services sexuels bon marché ou les travailleurs dépendants/soumis, et non pas les personnes objet de la traite;
- si l'on se concentre sur la prostitution, la TEH est expliquée comme étant le résultat de l'oppression masculine, ainsi que de la demande de femmes «exotiques» ou de sexe bon marché;
- enfin, si l'attention est portée sur la violence contre les femmes, analogue à la prostitution, la TEH est expliquée par la domination masculine, ainsi que par le besoin des hommes d'exercer leur pouvoir sur des femmes soumises et d'avoir des pratiques sexuelles violentes.

Les recherches sur la traite des êtres humains comportent, à titre quasi exclusif, des études ou des études de cas concernant les victimes ou les interventions policières ou de la justice (Herz et Minthe, 2005, p. 190, Dasi Hamke Center, 2006, Rolf, 2005, Geisler, 2005, KOK, 2008, et Helfferich e.a., 2010). Les données disponibles sur les auteurs ne présentent que le point de vue de la victime ou de la police.

Les statistiques policières et les rapports de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur la traite des êtres humains documentent des informations concernant les auteurs (identifiés ou suspects), différenciés par âge, par genre et par nationalité, associant cela, sur le plan statistique, à la nationalité des victimes, mais il n'existe pas de données disponibles concernant le rapport auteur-victime ou les motivations des auteurs.

Alors que cela semble évident que le recrutement des femmes aux fins de la traite prospère davantage lorsqu'il existe une haute concentration de pauvreté chronique et une absence d'opportunités économiques, même sur le plan de la survie, la motivation des trafiquants des pays de destination n'est pas constituée par la pauvreté, la traite leur apportant un bénéfice financier. La traite des êtres humains au niveau interne débouche sur la prostitution, et les recherches relatives à la prostitution indiquent que celle-ci peut cibler des jeunes filles issues de tous les types de milieux sociaux, qui s'enfuient d'un cadre familial violent ou présentant un degré élevé de conflits chroniques, ou encore qui ont été rendues toxicomanes. Une fois de plus, la pauvreté ou l'absence de ressources ne constituent pas des facteurs significatifs menant à la perpétration, mais uniquement en ce qui concerne la victimisation.

### **L'âge et le genre des auteurs, sur la base des données policières**

Des recherches menées en Allemagne proposent un profil de trafiquant d'êtres humains chez les jeunes hommes: en Allemagne, leur âge moyen était de 33 ans (Herz et Minthe, 2005, p. 93). Le rapport du rapporteur national des Pays-Bas est venu confirmer ces constatations: 70 % des suspects enregistrés avaient entre 18 et 40 ans, l'âge moyen étant de 33 ans, et les délinquants condamnés étaient encore plus jeunes (Dettmeijer-Vermeulen e.a., 2008, p. 19). Dans ces deux pays, la plupart des trafiquants étaient nés en Allemagne ou aux Pays-Bas, respectivement (Rolf, 2005, p. 77).

Ces délinquants sont des hommes, pour la plupart: 83 % aux Pays-Bas (Dettmeijer-Vermeulen e.a., 2008, p. 24) et 85 % en Allemagne (Herz et Minthe, 2005, p. 115). Il existe des différences quant aux pays d'origine: peu de suspects néerlandais ou allemands étaient des femmes, mais plus de 38 et de 36 %, respectivement, étaient des Bulgares et des Roumaines, et même 78 % des suspects nigériens étaient des femmes (Dettmeijer-Vermeulen e.a., 2008, p. 24).

### **Organisation des trafiquants**

En matière de TEH, la perpétration est souvent évoquée, dans les médias et par la police, comme relevant du crime organisé (Sieber et Bögel, 1993, Paoli, 2003, et Hofmann, 2002). Cela présente un grand intérêt en termes policiers et d'application de la loi, mais ne constitue qu'un des aspects du problème.

Les recherches menées en Suisse aboutissent à la même conclusion: le crime organisé est bel et bien impliqué dans la TEH, mais les dimensions et les rumeurs selon lesquelles les mafias contrôleraient le marché sont un mythe. Les trafiquants sont, pour la plupart, organisés dans des petits réseaux composés de connaissances et de membres des familles des victimes (Moret e.a., 2007, p. 53; voir également Geisler, 2005, p. 103, et Wijers et Lap-Chew, 1997, p. 113).

#### **4.4.2. Niveau micro**

Une récente étude fondée sur des entretiens avec 53 victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en Allemagne (Helfferrich e.a., 2010) apporte des informations détaillées concernant les rapports victime-trafiquant, ainsi que les modalités de leur rencontre et d'organisation du trafic. Les résultats montrent un tableau complexe, dans lequel le crime organisé n'occupe qu'une petite place en ce qui concerne la perpétration:

- il existe des réseaux de trafiquants, mais ceux-ci ne s'inscrivent pas toujours dans le crime organisé. Souvent, il s'agit juste d'associations privées d'affaires bilatérales, de réseaux familiaux ou de petits groupes de personnes de la même région ou du même village;
- les trafiquants sont, pour la plupart, des hommes, mais un nombre significatif de femmes s'y trouve impliqué. La TEH concernant les femmes en provenance de l'Afrique est organisée par des hommes dans les pays d'origine et par des femmes en Allemagne. Les femmes thaïes sont souvent impliquées dans l'organisation de bordels pour des femmes ayant fait l'objet de la traite des êtres humains en provenance de la Thaïlande, et les femmes des pays de l'Europe de l'Est agissent en tant qu'«amies» des victimes, aidant à éviter tout problème jusqu'à ce que ces dernières arrivent sur le lieu de destination, pour en tirer un profit financier;
- il existe un rapport avec les violences familiales. Bon nombre des victimes avaient été introduites dans la traite et forcées à se prostituer par leurs propres maris ou amants. Très souvent, ces cas ne sont pas reconnus en tant que cas de TEH par la police et le système judiciaire;
- on constate un rapport avec les violences intrafamiliales. Certaines jeunes femmes avaient fait l'objet de la traite des êtres humains et avaient été exploitées par des membres de leurs familles;
- le crime organisé — lorsqu'il est signalé — a été décrit comme étant typique des organisations qui opèrent dans les quartiers chauds et/ou dans les clubs de moto,

mais ici aussi on retrouve un rapport avec les violences familiales.

#### 4.4.3. Niveau ontogénétique

La littérature n'apporte pas d'informations de première main concernant les motivations des trafiquants. Du point de vue des victimes, la motivation des trafiquants était claire et simple: gagner de l'argent de la façon la plus efficace possible (Helfferich e.a., 2010). Dans certains cas, la violence était employée pour contrôler et surveiller les femmes. Dans d'autres cas, les victimes ont décrit également des motivations sadiques, à la base d'une violence excessive (Helfferich e.a., 2010).

#### 4.4.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<b>DÉVALORISATION DES FEMMES</b> Essentiel pour l'existence d'un marché de femmes soumises à la traite	3
<b>IMPUNITÉ</b> Alors que tous les États membres de l'UE disposent de lois en matière de lutte contre la traite des êtres humains, les exigences d'identification ne recouvrent pas l'ensemble des cas de figure et nombre de lois imposent des conditions irréalistes pour l'engagement des poursuites	1
<b>MASCULINITÉ</b> En tant que structure sociétale, elle constitue le marché et légitime qu'on puisse répondre à la demande, en mettant à disposition des femmes soumises à la traite	1
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b> L'incapacité à identifier les victimes en tant que telles, l'expulsion sommaire de nombre d'entre elles, l'incapacité à assurer la sécurité et un soutien pour les victimes qui prêtent leur témoignage	2
<b>POCHES DE PAUVRETÉ</b> Des réseaux informels peuvent puiser leurs racines dans la pauvreté des régions d'origine; les femmes ayant fait l'objet de la traite par le passé peuvent décider d'y participer, afin d'échapper à leur statut de victime	1
Niveau micro	
<b>GRATIFICATIONS</b> La principale motivation connue des trafiquants est constituée par les gains financiers considérables qui se dégagent de cette activité	3
<b>OPPORTUNITÉ</b> Les trafiquants disposent de stratégies flexibles afin d'identifier les possibilités de débouchés pour leurs pratiques illégales, ainsi que pour s'adapter à la demande	2
Niveau ontogénétique	
Pas de données de recherche disponibles	

## **4.5. Le harcèlement sexuel**

### **4.5.1. Niveau méso**

Au sens de la récente revue de la littérature de Pina e.a. (2009), l'importance des milieux tolérant le harcèlement sexuel demeure indéniable. Les auteurs ont trouvé des éléments considérables quant au rôle prépondérant joué par les facteurs tenant aux organisations par rapport au risque de harcèlement sexuel, ainsi que cela est le cas pour Willness e.a. (2007), dans le cadre de leur méta-analyse des antécédents et des conséquences du harcèlement sur le lieu de travail. Le modèle proposé et testé sur plusieurs ensembles de données par Fitzgerald, suggérant que le climat qui règne au sein d'une organisation et le contexte professionnel du point de vue du genre constituent des antécédents essentiels en matière de harcèlement sexuel (Fitzgerald e.a., 1997), s'est vu confirmé par les revues plus récentes susvisées.

La tolérance exprimée par une organisation est définie comme étant l'absence ou le caractère inefficace des procédures de signalement et des recours en son sein, ainsi que par l'appréciation des victimes de la volonté de l'organisation d'enquêter sur les cas de harcèlement signalés ou d'y apporter une réparation. Le contexte professionnel du point de vue du genre comporte la tradition du travail en ce qui concerne le genre, les proportions de personnes de chacun des sexes au sein du groupe de travail et le genre du responsable. Lorsque ces personnes sont principalement des hommes, il apparaît plus probable que le harcèlement survienne (Hesson-McInnis et Fitzgerald, 1997).

### **4.5.2. Niveau micro**

Dans l'étude menée auprès des écoles par Fineran et Bolen (2006), il est apparu que le fait de détenir un pouvoir culturel et personnel plus important semblait également contribuer à la perpétration du harcèlement par les garçons, mais non pas par les filles. Une étude qualitative approfondie concernant des étudiants des écoles australiennes décrit les comportements de harcèlement à l'encontre des filles en tant qu'une performance de genre attendue pour les garçons, associée à des questions telles que le pouvoir relatif au sein du groupe de pairs masculin. Les garçons reconnaissaient librement s'adonner au harcèlement de manière quotidienne, en le caractérisant fréquemment comme étant «juste une blague» ou «normal», alors que les filles décrivaient nombre de ces pratiques comme profondément blessantes (Robinson, 2005). Ces résultats suggèrent que le harcèlement s'apprend pendant l'adolescence, en tant que composant d'une solidarité de groupe et afin de gagner l'approbation des pairs, et que les garçons qui rejettent ou évitent de telles pratiques courent le risque d'être étiquetés en tant que homosexuels et de faire l'objet, à leur tour, de harcèlement ou de violences.

Dans le cadre de l'étude prospective et longitudinale «Youth Development Study» (étude sur le développement chez les jeunes), avec des données initiales de 1988, Uggen et Blackstone (2004) ont ajouté des questions concernant la victimisation par le biais du harcèlement sexuel à la vague d'enquête de 1999, contactant alors un sous-ensemble de participants qui avaient fait l'objet d'une forme quelconque de harcèlement sur leur lieu de travail, afin de mener avec eux des entretiens approfondis. Bien que ces données n'aient pas été de nature à dévoiler les motivations des harceleurs, elles sont venues confirmer les liens existant en la matière avec la masculinité et le pouvoir sur le lieu de travail.

### **4.5.3. Niveau ontogénétique**

«Les études concernant les caractéristiques des harceleurs sexuels brillent par leur absence dans les données de recherche» (O'Donohue e.a., 1998, p. 123). Il s'agit là d'une affirmation qui est toujours largement d'actualité. Reprenant ce qui est actuellement disponible, diverses études sont parvenues à des conclusions différentes concernant les caractéristiques

sociodémographiques des harceleurs sexuels. Certaines d'entre elles ont conclu que ces derniers sont le plus souvent mariés, ainsi que plus âgés et plus éduqués que leurs victimes, alors que d'autres études ont pu estimer que les harceleurs sexuels sont souvent des subordonnés ou des pairs de leurs victimes. L'état actuel des recherches semble indiquer qu'il n'existe pas de profil typique en la matière et que les harceleurs sexuels sont issus de l'ensemble des couches sociales, niveaux professionnels et catégories d'âge.

Une étude menée sur un échantillon communautaire composé de 104 étudiants universitaires de sexe masculin (Begany et Milburn, 2002) a constaté que la caractéristique de personnalité tenant à l'autoritarisme, mesurée par l'échelle de l'autoritarisme d'extrême droite, permettait de prévoir l'obtention de résultats plus élevés dans l'échelle afférente à la «probabilité de devenir un harceleur sexuel» (le scénario propose une occasion non violente d'apporter des avantages en échange de faveurs sexuelles). Le soutien aux mythes sur le viol intervenait ici dans les relations existantes entre l'autoritarisme et la probabilité de harceler, ainsi que le sexisme hostile (un concept très semblable à celui de la «masculinité hostile»). On a émis l'hypothèse selon laquelle l'autoritarisme pourrait trouver sa source dans une éducation dure et punitive pendant l'enfance. Les auteurs concluent que le harcèlement s'inscrit dans le même continuum que les agressions sexuelles.

Une récente étude menée dans des écoles, impliquant 707 adolescents, revêt un intérêt particulier en ce qui concerne l'exploration de l'émergence du harcèlement, incluant des expériences aussi bien de perpétration que de victimisation, ainsi que la consommation de substances, la violence au sein de la famille d'origine et d'autres facteurs influents envisageables (Fineran et Bolen, 2006). Seule une petite minorité, tant de garçons que de filles, n'avait jamais fait l'objet d'un harcèlement sexuel. Bien qu'en général le fait d'avoir été victime fasse augmenter les chances de passer à l'acte (des études concernant les violences physiques menées dans les écoles avaient constaté une tendance similaire), dans le cadre d'une analyse de données multivariée, les facteurs de risque en matière de perpétration différaient en fonction du genre. Pour les filles, la perpétration résultait plus souvent d'une victimisation antérieure, mais le fait de devenir elles-mêmes victimes du harcèlement apparaissait plus probable lorsqu'elles avaient été exposées à des violences au sein de leurs familles. Pour les garçons, la victimisation intrafamiliale rendait plus probable qu'ils deviennent des harceleurs à l'école, alors que le fait de devenir une cible pour le harcèlement par les filles était davantage susceptible de faire suite à un comportement actif de harcèlement de la part du garçon. L'analyse des parcours met ainsi en évidence que l'ensemble des facteurs influents, dont la consommation de substances, converge pour les garçons vers la perpétration, laquelle peut déboucher sur le fait qu'ils deviennent eux-mêmes la cible de représailles. Pour les filles, les facteurs qui exercent une influence (la violence et la victimisation au sein de la famille et la consommation de substances) tendaient vers une victimisation, laquelle à son tour pouvait déboucher sur la perpétration. Les auteurs concluent que le point clé sur lequel les interventions de protection à l'école devraient se concentrer est constitué par la réduction du harcèlement de la part des garçons.

Il existe des mesures concernant la probabilité de harceler, et un nombre limité de recherches a été réalisé sur les traits de personnalité et les caractéristiques de ceux qui occupent le haut de la liste en matière de propension au harcèlement sexuel. Certaines études suggèrent un modèle similaire de croyance dans les mythes sur le viol, de masculinité hostile et d'acceptation de la violence à l'égard des femmes, ainsi que de sexualité dure, qui serait associé aux agressions sexuelles. Toutefois, ainsi que Pina e.a. (2009) le font remarquer, les harceleurs sexuels ne sont que rarement interrogés, et les mesures quant à la propension au harcèlement parmi les étudiants universitaires n'apportent pas de bases solides qui permettraient de prévoir le harcèlement. C'est ainsi notamment, tel que cela est suggéré par la littérature, que les hommes qui présentent des taux élevés de propension au harcèlement actif ne passeront pas à l'acte à moins qu'ils ne se trouvent dans un environnement professionnel qui encourage de tels comportements. Un climat social permissif par rapport au harcèlement semble constituer une condition nécessaire pour que le

harcèlement survienne (Willness e.a., 2007).

Le manque de recherches sur les harceleurs et l'existence d'éléments démontrant que le harcèlement dépend essentiellement du climat qui règne au sein d'une organisation et des conditions du niveau méso nous ont amenés à décider de ne pas assigner, dans le cadre du modèle, de valeurs aux facteurs du niveau ontogénétique.

#### 4.5.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<b>DÉVALORISATION DES FEMMES</b> Exerce une influence générale sur la perception des femmes dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail, ou ailleurs, non pas en tant que personnes qui font leur travail, mais en tant qu'objets sexuels	2
<b>IMPUNITÉ</b> Le harcèlement n'est pas directement passible de sanctions pénales, mais, dans la plupart des États, la responsabilité liée à l'imposition de sanctions et à la réparation dépend uniquement des employeurs	1
<b>MASCULINITÉ</b> L'acceptation sociale du fait que les hommes abordent les femmes et pressent ces dernières à satisfaire leurs désirs sexuels, en tant que comportement sexuel normal masculin; on retrouve également ce cadrage dans la recherche	2
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b> Dépend des employeurs ainsi que des organisations de surveillance, telles que les syndicats, et est variable; dans la plupart des États, il n'existe aucune couverture que ce soit pour les cas de harcèlement survenant en dehors du lieu de travail, les femmes étant le plus souvent censées se débrouiller par leurs propres moyens	3
<b>DÉFENSE DE PRIVILÈGES</b> La plupart des comportements de harcèlement découlent de la supposition, de la part des harceleurs, de ce qu'ils ont le droit d'agir de la sorte	2
<b>DISCRIMINATION</b> Un contexte professionnel hautement masculin constitue une conséquence directe d'un passé discriminatoire (en général toujours d'actualité) à l'encontre des femmes qui choisissent certains emplois (normalement mieux payés)	3
Niveau micro	
<b>STÉRÉOTYPES</b> L'affirmation fréquente selon laquelle les femmes aiment se faire aborder à des fins sexuelles, ainsi que la conviction de ce qu'il s'agit là d'un moyen normal, pour les hommes, d'attirer l'attention sur eux-mêmes ou encore, pour certains hommes, des images négatives hostiles de la femme	2
<b>OPPORTUNITÉ</b> La prédisposition au harcèlement est mise en application dans les cas où le climat de l'organisation résulte permissif; l'absence de politiques de prévention claires donne lieu à	2

l'apparition d'occasions	
<b>Niveau ontogénétique</b>	
Pas de données de recherche disponibles	

#### 4.6. État des recherches, limitations et utilité en termes de mise en place de politiques

Il existe de nombreuses recherches concernant les différentes formes de violence contre les femmes, qui pour la plupart abordent, dans une certaine mesure, la question des auteurs, largement du point de vue de ceux qui ont interrogé ou apporté des conseils et de l'aide aux victimes. Aussi, dans ces conditions, une bonne partie de cette littérature s'est concentrée principalement sur la description de la manière dont les formes de violence étaient perpétrées, sous quelles conditions et dans quelles circonstances, ainsi que sur les effets produits sur les vies des victimes et sur le bien-être et l'exercice par ces dernières de leurs droits fondamentaux. Aussi bien l'expérience pratique que l'expérience clinique confirment que les victimes sont en mesure de dresser un tableau plus complet concernant la violence et le contexte l'ayant rendue possible et qu'elles constituent les sources les plus fiables en vue de l'estimation du risque d'un danger ultérieur. Toutefois, l'état des connaissances issues de la recherche concernant les auteurs pourrait et devrait être amélioré.

Pendant de longues années, les recherches concernant les auteurs auprès de la population en général ont été considérées comme difficiles, voire impossibles, dans la mesure où on parlait du principe que les hommes ne reconnaîtraient pas avoir commis des délits ou des crimes de violence à l'encontre des femmes. Aussi, les études sur la perpétration ont principalement porté sur des sous-groupes de personnes incarcérées, sanctionnées ou auxquelles un traitement visant à modifier leur comportement avait été imposé. Ces sous-groupes ne sont pas souvent représentatifs de la population d'auteurs en général, bien que les politiques de détention obligatoire et l'imposition aux maltraitants de programmes en aient rehaussé quelque peu le niveau de représentativité concernant cette forme de violence. C'est ainsi notamment qu'il existe des pans entiers relatifs à la perpétration d'actes de violence concernant lesquels nous ne savons presque rien, car il n'y a pas de groupes sous traitement. Dans l'ensemble, le champ d'application et la portée des recherches relatives à la perpétration ont eu tendance à suivre le développement des programmes et des méthodes de traitement, ce qui implique que les politiques ne connaissent que les sous-groupes d'auteurs de violences déjà appréhendés par des mesures existantes.

Au cours des récentes années, il est apparu clairement que, si la confidentialité et l'anonymat sont assurés — les autoentretiens par voie électronique peuvent se révéler un outil très efficace à ces effets —, de larges proportions de la population masculine seront disposées à admettre le fait d'avoir perpétré des agressions sexuelles, voire des viols, dans le sens strict de la contrainte par le biais du recours à la force, ainsi que des violences physiques à l'encontre de leurs conjoints. De telles études, menées en Amérique du Nord et en Australie, pourraient ainsi indiquer qu'entre un tiers et la moitié des hommes inclus dans l'échantillon avaient confirmé avoir perpétré des actes aussi clairement illicites.

Cela vient suggérer que l'idée bien répandue selon laquelle l'évaluation de la prévalence ne peut avoir lieu que par le biais d'enquêtes sur les victimes et que l'obtention de connaissances représentatives sur les auteurs est peu probable pourrait tomber en désuétude. Une attention méthodologique considérable devrait sans aucun doute être portée sur le fait d'encourager un signalement, aussi exhaustif que possible, des diverses formes de violence par les auteurs, étant par ailleurs entendu que les chercheurs doivent avoir connaissance des tendances à minimiser ou à ne pas reconnaître les actes qui ne causent pas de dommages physiques immédiats. Il est aussi vrai, toutefois, qu'il serait possible sans aucun doute de mesurer et de contrôler de telles tendances, tout comme les recherches



dans le domaine des sciences sociales ont contrôlé, pendant longtemps, les tendances à apporter des réponses socialement souhaitables dans d'autres domaines. Bien qu'il ne fasse aucun doute que les signalements seront insuffisants, il n'en demeure pas moins que cela est purement et simplement contraire à la réalité que d'affirmer que les hommes s'abstiendront de parler des violences qu'ils perpètrent à l'encontre des femmes.

Au vu de l'importance qu'on doit attacher à faire entendre les voix des victimes et à comprendre la véritable étendue de l'enfermement, du danger, de la dégradation et de la négation de droits auxquels elles se voient confrontées, la réalisation pour ce faire de recherches de haute qualité sur les auteurs, reconnaissant la manière dont et les raisons pour lesquelles la perpétration d'actes de violence à l'encontre des femmes est ancrée dans la vie quotidienne, pourrait constituer un domaine de choix pour les recherches à venir, susceptible de contribuer à ce que l'UE puisse faire face au défi que constitue le dépassement des violences de genre. De telles recherches ne sauraient porter des fruits que si elles se fondent sur le corps de connaissances acquises au cours de ces trente dernières années, plutôt que de se poser en concurrent de ces dernières.

## **5. Les connaissances issues de la recherche concernant la perpétration d'actes de violence contre les enfants**

### **5.1. Introduction**

La littérature traitant de la maltraitance chez l'enfant met en évidence que les différentes formes de maltraitance (sexuelle, physique, psychologique ou les négligences) doivent faire l'objet d'analyses séparées. Sur la base de méta-analyses et de revues de la littérature récentes, on a pu dégager des facteurs de risque pertinents pour chacune de ces formes d'abus. Les critères de choix concernant les facteurs de risque étaient les suivants: réplication sur au moins deux études longitudinales et/ou une taille d'effet composite calculée  $\geq ,10$ , sur la base de l'ensemble des études disponibles, y compris les études transversales (Kindler, 2009a, et Stith e.a., 2009). La liste de facteurs de risque qui est résulte n'est probablement pas exhaustive. Il existe sans doute des facteurs de risque qui n'ont pas fait l'objet d'étude. La décision consistant à concentrer les efforts sur les études longitudinales et les résultats méta-analytiques a été adoptée dans le but de présenter les meilleurs éléments disponibles. La réplication et, tout au moins, une faible taille d'effet constituent des critères nécessaires pour réaliser une synthèse des recherches pertinente sur le plan des politiques. En outre, la chronologie est une condition préalable en ce qui concerne les processus présentant un vrai risque. Il convient toutefois de signaler que, dans la mesure où certaines variables covarient, il apparaît généralement difficile d'exclure les effets des variables tierces (Rutter e.a., 2001).

### **5.2. La maltraitance physique et psychologique chez l'enfant**

La maltraitance physique chez l'enfant peut être définie comme étant un comportement, de la part d'un parent ou d'une personne qui en a la charge, qui causerait ou qui serait susceptible de causer un dommage non accidentel à l'enfant. Bien que celle-ci constitue la définition prépondérante, des incohérences existent sur ce point dans les études. Le châtement corporel en tant que tel ne tombe pas sous le coup de la définition de la maltraitance chez l'enfant, mais est considéré, parfois, comme étant une variable de substitution en matière de maltraitance chez l'enfant.

La maltraitance psychologique chez l'enfant, en tant que type autonome de maltraitance, semble bien plus difficile à définir. On relève sur ce point un degré élevé d'incohérence dans la littérature, et la maltraitance psychologique ne s'est vu accorder qu'une attention marginale de la part des chercheurs. Dans le cadre de leur revue de recherche concernant la maltraitance psychologique chez l'enfant, Black e.a. (2001) identifiaient uniquement sept études susceptibles d'y être incluses. Certains auteurs définissent la maltraitance psychologique de manière étroite, par le biais de notations des agressions verbales à l'encontre de l'enfant, ne concentrant leurs efforts que sur un comportement spécifique. Une autre approche fait appel aux archives des organismes chargés de la protection de l'enfance ainsi que d'autres référents autorisés, tels que les enseignants.

Au vu de l'absence de recherches cohérentes en la matière, la présente revue se concentrera sur la maltraitance physique chez l'enfant, mais il convient de noter qu'une forme importante de maltraitance chez l'enfant aura ainsi été mise de côté.

#### **5.2.1. Niveau méso**

Les recherches se sont penchées sur l'étude des variables culturelles et liées à la communauté ainsi que sur les facteurs socio-économiques, principalement quant au degré dans lequel ceux-ci affectent les quartiers ou la vie des familles. Les facteurs qui suivent, bien que fondés sur les conditions d'ensemble de la société, ont été considérés par la recherche empirique comme tenant au niveau méso quant à leur influence.

**Pauvreté/protection sociale, situation socio-économique, chômage**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Taille d'effet composite — situation socio-économique	$r = -,14$ <sup>(15)</sup>
Stith e.a. (2009)	Taille d'effet composite — chômage	$r = ,15$
Études longitudinales		
Altemeier (1984)	Dans une étude menée auprès d'un échantillon de personnes à revenus modestes qui «avaient quitté leur poste de travail au cours de l'année précédente», il est apparu que cette situation constituait un facteur de risque faible, mais significatif, en matière de maltraitance physique chez l'enfant	Corrélation: $r = -,08$
Chaffin e.a. (1996)	Des données communautaires avaient ici été étudiées. Il avait ainsi été constaté que le nombre de personnes vivant sous le même toit constituait un facteur de risque faible, mais significatif, concernant la maltraitance physique chez l'enfant autosignalée	Risque relatif: 1,13 <sup>(16)</sup>
Brown e.a. (1998)	Dans le cadre d'une étude prospective sur 17 ans auprès d'un échantillon communautaire, le fait de vivre des prestations sociales a été identifié comme constituant un facteur prédictif modéré de maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 3,74
	Aussi un faible niveau d'éducation chez la mère a-t-il été constaté comme constituant un facteur prédictif faible de maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 2,59
Pears et Capaldi (2001)	Après d'un échantillon de familles résidant dans une zone hautement criminogène et élevant un fils, la situation socio-économique a été identifiée comme étant associée à la maltraitance physique chez	La taille d'effet n'est pas disponible ici

<sup>15</sup> ( ) Classification des effets de taille:  $\geq ,10$  = faibles;  $\geq ,20$  = modérés et  $\geq ,30$  = élevés (Stith e.a., 2009).

<sup>16</sup> ( ) Classification des risques relatifs: 1,68 = faibles; 3,47 = moyens et 6,71 = élevés (Chen e.a., 2010).

	l'enfant. Le fait pour les parents d'avoir été victimes de maltraitance pendant leur enfance intervenait dans le rapport entre la situation socio-économique et la maltraitance infligée à la génération suivante	
Sidebotham e.a. (2001)	Dans le cadre de cette étude communautaire, le niveau d'éducation des mères et des pères s'est vu associé à la maltraitance chez l'enfant (sans que les formes de maltraitance aient été différenciées); risques relatifs	Risques relatifs: 2,61 et 3,58
Sidebotham e.a. (2002)	Dans le cadre de cette étude prospective communautaire, le chômage chez le père ou chez la mère, le fait de vivre dans des habitations à loyer modéré, un nombre trop élevé de personnes habitant dans le même foyer ainsi que le fait de ne pas posséder de voiture ont été associés à la maltraitance chez l'enfant (sans que les formes de maltraitance aient été différenciées)	Risques relatifs: 2,33; 2,82; 7,65; 2,16 et 2,33
Windham e.a. (2004)	Une association avait été identifiée entre le niveau de pauvreté et les maltraitances physiques ultérieures au sein d'un échantillon à risque	Tailles d'effet composite: non disponibles
	Il en allait de même concernant le niveau d'éducation faible en tant que facteur prédictif	Tailles d'effet composite: non disponibles
Facteurs testés dans le cadre d'une méta-analyse et n'ayant pas été retenus comme pertinents		
Stith e.a. (2009)	Genre des parents	Taille d'effet composite: $r = ,07$
	Approbation du châtiement corporel	Taille d'effet composite: $r = ,05$
	Genre de l'enfant	Taille d'effet composite: $r = ,04$
	Âge de l'enfant	Taille d'effet composite: $r = - ,02$
	Stress parental	Taille d'effet composite: $r = ,07$
	Présence d'un parent non biologique dans la maison	Taille d'effet composite: $r = - ,03$

### 5.2.2. Niveau micro

Il a été constaté de manière assez uniforme que les enfants qui vivent au sein de familles stressées bénéficiant de faibles ressources présentent un risque plus élevé de se voir confrontés à des actes de maltraitance physique. Toutefois, les tailles d'effet ne sont pas très élevées, ce qui suggère un modèle du type personne × situation.

#### Plusieurs enfants en bas âge à charge

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Taille de la famille	Taille d'effet composite: r = ,15
Études longitudinales		
Altemeier (1984)	Il avait été constaté, auprès d'un échantillon de personnes à revenus faibles, que «le fait d'avoir deux enfants ou plus âgés de moins de 5 ans à charge» agissait en tant que facteur de risque faible, mais significatif, en matière de maltraitance physique chez l'enfant	Corrélation: r = ,10
Ovwigho e.a. (2003)	Le nombre d'enfants au sein du foyer constituait un facteur prédictif significatif, bien que faible, de maltraitance et de négligence chez l'enfant auprès d'un échantillon de familles pauvres	Risque relatif: 1,1

**Conflits entre partenaires/familiaux, violences conjugales, satisfaction maritale**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Conflit au sein de la famille	Taille d'effet composite: $r = - ,39$
	Satisfaction maritale	Taille d'effet composite: $r = - ,16$
	Violence entre époux	Taille d'effet composite: $r = ,22$
Études longitudinales		
Brown e.a. (1998)	Dans le cadre d'une étude prospective sur 17 ans auprès d'un échantillon communautaire, la «mauvaise qualité maritale» s'est vue associée à la maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 1,98
Windham e.a. (2004)	Dans un échantillon à risque, une forte association avait été constatée entre la violence au sein du couple et la violence physique ultérieure chez l'enfant	Risque relatif ajusté: 6,44
Dixon e.a. (2005)	Dans un échantillon communautaire, le fait de «vivre avec un adulte violent» s'est révélé être un facteur prédictif fort de maltraitance chez l'enfant, même en cas de contrôle d'un vécu de maltraitance pendant l'enfance du parent	Risque relatif ajusté: 14,7
Palusci e.a. (2005)	Dans un échantillon étendu de la protection de l'enfance, la violence entre les personnes ayant l'enfant à leur charge prédisait des maltraitances physiques récurrentes chez l'enfant	Rapport de risque: 2,5

**Isolement social, aide sociale faible et déménagements fréquents**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Aide sociale	Taille d'effet composite: $r = - ,18$
Études longitudinales		
Altemeier (1984)	Il avait été constaté, auprès d'un échantillon de personnes à faibles revenus, que le fait d'avoir déménagé fréquemment au cours de l'année précédente constituait un facteur de risque modéré en matière de maltraitance physique chez l'enfant	Corrélation: $r = ,21$
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon communautaire, l'insatisfaction maternelle par rapport au quartier avait été identifiée comme étant un facteur prédictif significatif, bien que faible, de maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 2,44
Sidebotham et Heron (2006)	Dans une étude communautaire, la «mobilité élevée» et les «réseaux sociaux faibles» (mère) avaient été associés à la maltraitance chez l'enfant	Risques relatifs: 2,81 et 3,09
Guterman e.a. (2009)	La perception des parents de la qualité du quartier et le stress parental en résultant (directement et indirectement) avaient ici été associés à des comportements violents à l'encontre des enfants	Pas de taille d'effet disponible

**Familles monoparentales**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Familles monoparentales	Taille d'effet composite: r = ,12
Études longitudinales		
Altemeier (1984)	Dans un échantillon de personnes à faibles revenus, le fait de «ne jamais avoir été marié» s'était avéré constituer un facteur de risque faible, mais significatif, de maltraitance physique chez l'enfant	Corrélation: r = ,07
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon communautaire, le fait d'être parent seul avait été constaté comme étant un facteur prédictif significatif, bien que faible, de maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 2,26
Windham e.a. (2004)	Dans un échantillon à risque, il avait été constaté qu'il existait une association modérée entre le fait d'être mère célibataire et la commission d'actes de maltraitance ultérieurs	Risque relatif ajusté: 4,92

**5.2.3. Niveau ontogénétique, vécu individuel et personnalité**

Premièrement, les constatations vont dans le sens que le vécu, notamment lorsqu'il a trait au fait d'avoir fait l'objet de négligences ou de maltraitements, joue un certain rôle en matière de perpétration d'actes de maltraitance physique chez l'enfant. Toutefois, les tailles d'effet exposent clairement qu'à cela doivent s'ajouter d'autres parcours de développement menant à la perpétration et/ou des mécanismes médiateurs en partie indépendants.



**Le vécu de maltraitance des parents lors de leur enfance (la transmission intergénérationnelle)**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Cette taille d'effet modérée fondée sur une revue systématique incluant des études transversales est également confirmée par des données longitudinales	Taille d'effet composite: $r = ,21$
Études longitudinales		
Altemeier (1984)	Dans un échantillon de personnes à faibles ressources, l'impression d'un parent d'avoir été puni injustement ou sévèrement lors de son enfance ainsi que le fait d'avoir été placé dans une famille d'accueil constituaient des facteurs de risque faibles en matière de maltraitance physique chez l'enfant	Corrélations: $r = ,08$ et $r = ,09$
Pears et Capaldi (2001)	Auprès d'un échantillon de familles vivant dans une zone hautement criminogène et élevant un fils, il avait été constaté que, dans les familles dont au moins un des parents avait été lui-même victime de maltraitance, la maltraitance chez ses propres enfants était significativement plus probable	Rapport de risque: 2,3
Sidebotham e.a. (2001)	Auprès d'un échantillon communautaire, il avait été constaté que le fait que la «mère ait été victime d'abus sexuels» faisait augmenter le risque de maltraitance chez l'enfant de manière significative	Risque relatif: 3,08
Dixon e.a. (2005)	Dans un échantillon communautaire, le vécu de maltraitance d'un parent au cours de son enfance permettait de prédire des actes de maltraitance sur ses propres enfants	Risque relatif: 16,7

Deuxièmement, il semble exister des formes de maladie mentale ou de vulnérabilité personnelle susceptibles d'être pertinentes chez une minorité de personnes qui maltraitent les enfants à leur charge. Cela pourrait devenir particulièrement important si ces maladies ou vulnérabilités devaient empêcher la personne de contrôler ses impulsions (par exemple les troubles de la personnalité limite), de se concentrer sur l'enfant (par exemple l'alcoolisme, la dépression) ou de comprendre les besoins importants de l'enfant et les signaux qu'il envoie (par exemple la psychose).

### Abus de substances

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Abus d'alcool	Taille d'effet composite: r = ,17
Stith e.a. (2009)	Toxicomanie	Taille d'effet composite: r = ,08
Études longitudinales		
Chaffin e.a. (1996)	Dans un échantillon communautaire, on avait pu constater que l'abus de substances faisait augmenter de façon modérée le risque de maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 2,90
Windham e.a. (2004)	Il avait été constaté que l'abus de drogues de la part de la mère et le niveau de demande de l'enfant en matière de soins contribuaient, de manière conjointe, au déclenchement de la maltraitance physique infantile dans un échantillon à risque	Risque relatif ajusté: 2,12

**Psychopathologies chez les parents (à l'exception de la dépression et de l'anxiété)**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Psychopathologie chez les parents	Taille d'effet composite: r = ,28
Études longitudinales		
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon communautaire, il avait été constaté que la «sociopathologie chez la mère» faisait augmenter de manière significative le risque de maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 4,91
Sidebotham e.a. (2001)	Il avait été constaté, dans un échantillon communautaire, que la «maladie psychiatrique chez la mère, exception étant faite de la dépression», constituait un facteur de risque significatif en matière de maltraitance infantile	Risque relatif: 2,34

**Dépression ou anxiété chez la mère ou chez le père**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Dépression parentale	Taille d'effet composite $r = ,27$
Stith e.a. (2009)	Anxiété parentale	Taille d'effet composite $r = ,29$
Études longitudinales		
Pianta e.a. (1989)	Dans un échantillon à risque élevé, le fait que la mère se sente déprimée, confuse ou anxieuse constituait un antécédent significatif de maltraitance physique chez l'enfant	Pas de taille d'effet disponible
Chaffin e.a. (1996)	Dans un échantillon communautaire, il avait été constaté que les symptômes de dépression chez la mère faisaient augmenter de façon modérée le risque de maltraitance physique infantile autoproclamée	Risque relatif: 3,45
Sidebotham e.a. (2001)	Dans un échantillon communautaire, on avait constaté que la «dépression chez le père» constituait un facteur de risque modéré en matière de maltraitance infantile	Risque relatif: 3,60
Windham e.a. (2004)	Dans un échantillon à risque, une association modérée entre les symptômes de dépression chez la mère et la maltraitance physique chez l'enfant avait été constatée	Risque relatif ajusté: 3,69
Dixon e.a. (2005)	Dans un échantillon prospectif communautaire, on avait identifié un effet élevé de la dépression chez la mère sur le déclenchement de la maltraitance infantile	Risque relatif: 7,13

**Faible estime de soi et/ou quant à son efficacité personnelle**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Estime de soi	Taille d'effet composite $r = - ,24$
Études longitudinales		
Altemeier (1984)	Dans un échantillon de personnes à faibles revenus, on avait constaté que les mères qui se voyaient comme «fréquemment en échec» présentaient un risque légèrement supérieur de maltraiter physiquement leurs enfants	Corrélation: $r = ,08$
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon communautaire, on avait constaté que le «locus de contrôle externe chez la mère» se voyait associé à la maltraitance physique chez l'enfant	Risque relatif: 2,16
Christensen e.a. (1994)	Les données issues d'un échantillon à risque avaient mis en évidence qu'un amour-propre bas en tant que membre de la famille constituait un facteur de risque parental en matière de maltraitance physique chez l'enfant	Pas de taille d'effet disponible

**5.2.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact**

Les maltraitements physiques et psychologiques ayant été regroupées avec la négligence chez l'enfant au sein du modèle factoriel multiniveaux, veuillez consulter le résumé figurant à la section 5.3.4.

**5.3. Négligence chez l'enfant**

La négligence à l'égard de l'enfant peut être définie comme étant «l'incapacité d'un parent ou d'une personne ayant un enfant à sa charge d'apporter les soins nécessaires à ce dernier et ayant pour conséquence un préjudice ou une menace de préjudice pour l'enfant». Les soins nécessaires incluent la fourniture d'un niveau de supervision adapté à l'âge de l'enfant, d'une éducation, de soins médicaux et le fait de subvenir aux nécessités de l'enfant (par exemple nourriture, hébergement et vêtements)» (Schumacher e.a., 2001). Toutefois, il existe des incohérences entre les études en ce qui concerne cette définition. Le rapport de l'expert indépendant des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants définit la négligence à l'égard des enfants comme étant (pour les parents ou pour les personnes qui en ont la charge et lorsqu'ils disposent des moyens, des connaissances et de l'accès aux services pour ce faire) «le fait de ne pas répondre aux besoins physiques et affectifs des jeunes enfants, de ne pas les protéger du danger ou de ne pas leur assurer les soins médicaux et

autres qui leur sont nécessaires».

### 5.3.1. Niveau méso

Une situation socio-économique ou éducative faible ainsi que l'absence de soutien social semblent contribuer à la perpétration d'actes de négligence à l'égard des enfants. Il convient toutefois de noter que les cas de négligence sont considérablement plus susceptibles d'être identifiés dans les milieux à faibles revenus, dans lesquels les besoins physiques des enfants pourraient ne pas être satisfaits. Les études sur le problème de la négligence émotionnelle au sein des familles qui remplissent les besoins physiques de base des enfants sont cruellement insuffisantes.

#### L'aide sociale

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Aide sociale	Taille d'effet composite: - ,16
Études longitudinales		
Hunter e.a. (1978)	Dans un échantillon composé de familles avec des nouveau-nés prématurés ou malades, l'«isolement social» constituait un facteur de risque significatif pour la maltraitance infantile (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées)	Taille d'effet non disponible
Brayden e.a. (1992)	Les mères devenues négligentes avaient apporté un nombre significativement supérieur de réponses aberrantes sur les échelles relatives aux systèmes d'aide par rapport aux mères non négligentes au sein de cet échantillon à risque	Taille d'effet non disponible

#### Pauvreté et situation socio-économique

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Situation socio-économique	Taille d'effet composite: - ,19
Études longitudinales		
Hunter e.a. (1978)	Dans une étude auprès de familles avec des nouveau-nés prématurés ou malades, la «situation financière	Taille d'effet non disponible

	précaire» avait été identifiée comme constituant un facteur de risque significatif pour la maltraitance infantile (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées)	
Chaffin e.a. (1996)	Des données communautaires avaient permis de mettre en évidence que la situation socio-économique constituait un facteur de risque faible, mais significatif, pour le déclenchement de la négligence à l'égard des enfants	Risque relatif: 1,01
Brown e.a. (1998)	Les revenus faibles avaient été associés, de manière modérée, à la négligence à l'égard des enfants dans un échantillon communautaire	Risque relatif: 5,11
	Le fait de «bénéficier des prestations sociales» constituait un facteur prédictif fort en matière de négligence à l'égard des enfants dans cet échantillon	Risque relatif: 11,01
Kotch e.a. (1999)	Dans cet échantillon à risque, la «participation à des programmes sociaux de compléments de revenus» constituait un facteur de risque faible en matière de maltraitance infantile (forme de maltraitance: > 80 % de négligence à l'égard des enfants)	Risque relatif: 1,48
Lee et Goerge (1999)	Ont constaté que les enfants nés au sein de communautés dans lesquelles 40 % ou plus des enfants vivaient dans une situation de pauvreté étaient pratiquement 6 fois plus susceptibles de faire l'objet de cas avérés de négligence vers l'âge de 5 ans par rapport aux enfants vivant dans les zones à taux de pauvreté plus faible	Rapport de risque: 5,9
Sidebotham e.a. (2002)	Dans une étude communautaire, les facteurs de risque suivants pour la	Risque relatif: 2,33

	maltraitance infantile (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées) avaient été identifiés: — chômage du père	
	— logements sociaux	Risque relatif: 7,65
	— trop d'habitants au sein d'un même foyer (1 personne ou plus par chambre)	Risque relatif: 2,16
	— pas de véhicule	Risque relatif: 2,33
	— chômage de la mère	Risque relatif: 2,82
	— mobilité élevée (> 3 habitations différentes au cours des années précédentes)	Risque relatif: 2,81
	— réseaux sociaux faibles (résultats en la matière enregistrés par les mères)	Risque relatif: 3,09
Costello e.a. (2003)	Indiquent que la pauvreté exerce un impact sur la négligence sur le plan éducatif. Dans le cadre d'une «expérience naturelle», il a été constaté que moins la pauvreté était importante, moins l'éducation des enfants était négligée	Taille d'effet non disponible
Ovwigbo e.a. (2003)	Dans un échantillon de familles stressées sur le plan économique, les «revenus» constituaient un facteur prédictif significatif, bien que faible, en matière de maltraitance infantile	Risque relatif: entre 1,01 et 1,02
	Les «bons alimentaires» constituaient un facteur prédictif significatif de maltraitance et de négligence chez l'enfant	Risque relatif: entre 1,6 et 2,35
Wu e.a. (2004)	Le fait de bénéficier de l'«aide médicale pour les plus démunis» constituait un facteur prédictif de maltraitance infantile (forme de maltraitance: 90 % de négligence) un an après la naissance pour un échantillon de la population	Risque relatif: 2,1



**Niveau éducatif**

Méta-analyses		
		Non disponible
Études longitudinales		
Brayden e.a. (1992)	Les mères négligentes étaient significativement moins susceptibles d'avoir terminé des études d'éducation secondaire par rapport aux mères non négligentes dans cet échantillon à risque	Taille d'effet non disponible
Brown e.a. (1998)	Le « bas niveau d'instruction de la mère » s'est vu associé de manière significative à la négligence à l'égard de l'enfant dans un échantillon communautaire	Risque relatif: 5,12
Kotch e.a. (1999)	Dans cet échantillon à risque, le fait, pour la mère, d'« avoir reçu une instruction pendant moins de 12 ans » constituait un facteur de risque de maltraitance chez l'enfant (forme de maltraitance: > 80 % de négligence)	Risque relatif: 0,63
Sidebotham e.a. (2001)	Dans un échantillon communautaire, le niveau d'instruction de la mère (diplôme d'études secondaires/formation professionnelle) avait été faiblement associé à la maltraitance chez l'enfant (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées)	Risque relatif: 2,61
	Le niveau d'instruction du père (diplôme d'études secondaires/formation professionnelle) avait également été associé à la maltraitance chez l'enfant	Risque relatif: 3,58
Wu e.a. (2004)	L'instruction de la mère constituait un facteur prédictif de maltraitance infantile (forme de maltraitance: 90 % de négligence) une année	Risque relatif: éducation secondaire 1,3; < éducation secondaire 1,7

	après la naissance auprès d'un échantillon de la population	
--	---	--

### 5.3.2. Niveau micro

Il a été assez uniformément constaté que les enfants qui vivent au sein de familles stressées et aux revenus faibles présentent un risque plus élevé de faire l'objet de négligences. Les parents négligents semblaient ici se trouver empêtrés dans une famille qui rencontrait des problèmes multiples et variés (voir Belsky, 1993). Toutefois, une fois de plus, les tailles d'effet n'apparaissent pas très élevées, ce qui pourrait pointer vers un modèle du type personne  $\times$  situation. Les «familles monoparentales» ont été étudiées par Stith e.a. (2009), mais elles n'ont pas été incluses dans les développements qui suivent, en raison de la taille d'effet composite marginale et de l'absence de données longitudinales sur le sujet.

#### Plusieurs enfants en bas âge à charge, taille de la famille

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Taille de la famille	Taille d'effet composite: ,26
Études longitudinales		
Brayden e.a. (1992)	Dans cet échantillon à risque, les mères négligentes avaient, de façon significative, plus d'enfants âgés de moins de 6 ans que les mères non négligentes	Taille d'effet non disponible
Brown e.a. (1998)	La «taille importante de la famille» s'était vue modérément associée à la négligence à l'égard de l'enfant dans cet échantillon communautaire	Risque relatif: 3,21
	Les «intervalles entre les grossesses de moins de 15 mois» constituaient un facteur prédictif de maltraitance infantile (forme de maltraitance: 90 % de négligence) une année après la naissance pour cet échantillon de la population	Risque relatif: 1,2
	Le fait d'être «plus de deux frères/sœurs» constituait également un facteur prédictif de maltraitance chez l'enfant (forme de maltraitance: 90 % de négligence) une année	Risque relatif: 2,7

	après la naissance	
Kotch e.a. (1999)	Dans cet échantillon à risque, le fait d'«avoir à sa charge plus d'un enfant non autonome» constituait un facteur de risque faible de maltraitance infantile (forme de maltraitance: > 80 % de négligence)	Risque relatif: 1,52
Ovwigbo e.a. (2003)	Le «nombre d'enfants à la maison» constituait un facteur prédictif significatif, bien que faible, de maltraitance et de négligence chez l'enfant (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées) dans un échantillon de familles pauvres	Risque relatif: entre 1,14 et 1,17

### Conflits ou violences conjugales, qualité maritale

Méta-analyses		
		Non disponible
Études longitudinales		
Brown e.a. (1998)	La «mauvaise qualité maritale» avait été faiblement, bien que significativement, associée à la négligence chez l'enfant dans cet échantillon communautaire	Risque relatif: 2,66
	Aussi les «conflits entre les parents» avaient-ils été significativement associés à la négligence à l'égard de l'enfant	Risque relatif: 2,44
Dixon e.a. (2005)	Le fait de «cohabiter avec un adulte violent» avait été très fortement associé à la maltraitance infantile (forme de maltraitance: 33 % de négligence) dans cet échantillon communautaire	Risque relatif: 14,71

### Comportement de prise en charge problématique

Méta-analyses
---------------

Études longitudinales		
Stith e.a. (2009)	Comportement dans la prise en charge	Taille d'effet composite: ,18
	Relation enfant-parent	Taille d'effet composite: - ,41
Brayden e.a. (1992)	Les mères devenues négligentes avaient apporté des réponses significativement plus aberrantes dans les échelles des compétences parentales que celles non négligentes dans cet échantillon à risque	Taille d'effet non disponible
Brown e.a. (1998)	La faible implication du père avait été modérément associée à la négligence à l'égard de l'enfant dans cet échantillon communautaire	Risque relatif: 3,54
	De même, «un père peu affectueux» avait été significativement associé à la négligence chez l'enfant	Risque relatif: 2,13
Dixon e.a. (2005)	La mauvaise qualité du comportement de prise en charge de l'enfant avait été modérément associée à la maltraitance infantile (forme de maltraitance: 33 % de négligence) dans cet échantillon communautaire	Risque relatif: 5,23

### 5.3.3. Niveau ontogénétique: la personnalité et le vécu de l'auteur des violences

Il convient premièrement de noter que les constatations effectuées mettent en évidence que le vécu des auteurs de violences (notamment s'il s'agit d'expériences de négligence, de maltraitance ou d'abus sexuels) joue un certain rôle dans la perpétration d'actes de négligence à l'égard des enfants. Toutefois, les faibles tailles d'effet composite indiquent qu'à cela doivent s'ajouter d'autres parcours de développement pour déboucher sur la perpétration de négligences chez l'enfant, ainsi que/ou des mécanismes coadjuvants en partie indépendants. Les facteurs de risque afférents au vécu des auteurs seront évoqués dans les développements qui suivent.

#### **Le vécu de maltraitance pendant l'enfance du parent (la transmission intergénérationnelle)**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Vécu du parent de maltraitance infantile	Taille d'effet composite: ,15

Études longitudinales		
Sidebotham e.a. (2001)	Dans cet échantillon communautaire, le fait que la «mère ait fait l'objet d'abus sexuels» constituait un facteur de risque significatif de maltraitance infantile (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées)	Risque relatif: 3,08
Dixon e.a. (2005)	Dans cet échantillon communautaire, le vécu des parents d'abus pendant l'enfance permettait de prévoir la maltraitance à l'encontre de leurs propres enfants (33 % de négligences)	Risque relatif: 16,7
	Cet effet se voyait influencé en partie par la présence de 3 facteurs de risque (53 % de l'effet total), à savoir: parents âgés de moins de 21 ans, antécédents de maladie mentale ou de dépression et le fait de cohabiter avec un adulte violent	Risque relatif contrôlant pour les trois facteurs de risque coadjuvants: 3,71
Mayer e.a. (2007) (rétrospective)	Les archives des services de protection de l'enfance mettaient en évidence que les enfants négligés, par rapport aux autres, avaient plus souvent des parents avec un vécu de maltraitance infantile	Pas de taille d'effet disponible
Kim (2009)	Dans un échantillon communautaire représentatif, les parents qui rapportaient avoir fait l'objet de négligences ou de violences physiques pendant leur propre enfance étaient 2,6 fois plus susceptibles que les parents non maltraités de faire état de comportements négligents à l'égard de leurs propres enfants	Rapports de risque: 2,6 et 1,4

### Mauvais rapports avec ses propres parents

#### Méta-analyses

Stith e.a. (2009)		Taille d'effet composite: r = ,19
Études longitudinales		
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon communautaire, la «séparation précoce d'avec la mère» s'est vue modérément associée à la négligence à l'égard des enfants	Risque relatif: 3,61
	De même, l'«aliénation de la mère pendant l'enfance» a été significativement associée à la négligence chez l'enfant	Risque relatif: 2,73
Kotch e.a. (1999)	Dans un échantillon à risque, la «séparation de la propre mère à l'âge de 14 ans» constituait un facteur de risque de maltraitance infantile (forme de maltraitance: > 80 % de négligences)	Risque relatif: 2,13
Sidebotham e.a. (2001)	Dans un échantillon communautaire, l'«absence du père de la mère pendant l'enfance de cette dernière» constituait un facteur de risque faible, mais significatif, de maltraitance infantile (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées)	Risque relatif: 1,61
Résultats additionnels		
Kovan e.a. (2009)	Dans une étude observationnelle longitudinale prospective sur deux générations, la qualité des compétences parentales présentait une stabilité modérée d'une génération à l'autre	r = ,43

**Psychopathologies et abus de substances**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Psychopathologies	Taille d'effet composite: ,25
Études longitudinales		
Chaffin e.a. (1996)	Des données prospectives communautaires ont mis en évidence que les désordres liés à l'abus de substances se trouvaient modérément associés au déclenchement des négligences chez l'enfant	Risque relatif: 3,24
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon communautaire, la «sociopathie de la mère» avait été modérément associée à la négligence à l'égard de l'enfant	Risque relatif: 4,38
	La «psychopathologie de la mère» avait été faiblement associée à la négligence chez l'enfant	Risque relatif: 2,28
	Il en allait de même pour la «sociopathie du père»	Risque relatif: 2,28
Kotch e.a. (1999)	Dans un échantillon à risque, la «consommation d'alcool» constituait un facteur de risque faible, bien que significatif, de maltraitance infantile (forme de maltraitance: > 80 % de négligences)	Risque relatif: 1,77

**Symptômes dépressifs chez les parents**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Symptômes dépressifs chez les parents	Taille d'effet composite: ,21
Études longitudinales		
Kotch e.a. (1999)	Dans un échantillon à risque, la «dépression chez la mère» constituait un facteur de risque faible, mais significatif, de maltraitance infantile (forme de maltraitance: > 80 % de négligences)	Risque relatif: 1,41
Sidebotham e.a. (2001)	Dans un échantillon communautaire, la «dépression du père» constituait un facteur de risque modéré de maltraitance infantile (les formes de maltraitance n'ayant pas été différenciées)	Risque relatif: 3,60
Dixon e.a. (2005)	Le fait d'«avoir une mère ou un père sous traitement pour maladie mentale ou dépression» se trouvait associé à la maltraitance chez l'enfant (forme de maltraitance: 33 % de négligences) dans un échantillon communautaire	Risque relatif: 3,29



**Estime de soi, sentiment d'efficacité**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Estime de soi, sentiment d'efficacité	Taille d'effet composite: - ,33
Études longitudinales		
Christensen e.a. (1994)	Des données prospectives concernant un échantillon à risque avaient mis en évidence plusieurs aspects liés à la faible estime de soi en tant que facteurs de risque en matière de négligence chez l'enfant	Cohen, d compris entre 0,9 et 1,1
Brown e.a. (1998)	L'«estime de soi maternelle» s'est vue significativement associée à la négligence à l'égard de l'enfant dans un échantillon communautaire	Risque relatif: 2,71
	De même, le «locus de contrôle externe de la mère» a été significativement associé à la négligence chez l'enfant	Risque relatif: 1,79
Bugental et Schwartz (2009)	Les résultats dégagés par une étude interventionnelle auprès d'un échantillon à risque, ont indiqué que le «renforcement de l'estime de soi de la mère» se trouvait associé à une diminution significative des taux de maltraitance infantile	Pas de taille d'effet disponible
Guterman e.a. (2009)	La perception par les parents eux-mêmes de leur faible capacité personnelle de contrôle constituait un facteur prédictif significatif de maltraitance infantile dans un échantillon communautaire étendu mais non représentatif	Pas de taille d'effet disponible

**Observations négatives et attentes irréalistes**

Méta-analyses		
Stith e.a. (2009)	Perception de l'enfant en tant que problème	Taille d'effet composite: ,41
Études longitudinales		
Sidebotham e.a. (2003)	Dans un échantillon communautaire, les mères maltraitantes étaient moins susceptibles d'avoir fait des observations positives sur leur enfant de 4 semaines d'âge (quintile inférieur, de 0 à 4 observations positives)	Risque relatif: 2,29
Dixon e.a. (2005)	Les observations négatives et les attentes irréalistes sont apparues fortement associées à la maltraitance infantile (forme de maltraitance: 33 % de négligences) dans un échantillon communautaire	Risque relatif: 6,74

**5.3.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact**

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<b>STATUT DE L'ENFANT</b> Les enfants ne sont pas reconnus en tant que détenteurs de droits, les droits des parents sont imposés par la coutume, la loi et la pratique	3
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b> Les agences responsables de la protection de l'enfance, surchargées de travail ou insuffisamment formées, peuvent ne pas enquêter sur les signalements de maltraitance ou de négligence, ou ne pas intervenir de façon efficace	1
<b>POCHES DE PAUVRETÉ</b> Les quartiers avec un taux élevé de chômage, des situations économiques précaires, la pauvreté et des taux importants de délinquance sont significativement associés à la maltraitance infantile	2
Niveau micro	
<b>CODE D'OBÉISSANCE</b> Les attentes quant à l'obéissance de la part de l'enfant et la conformité et l'approbation d'une discipline stricte, incluant le châtime corporel, créent un contexte qui favorise la maltraitance	3
<b>STRESS FAMILIAL</b> Les violences conjugales constituent un fort facteur prédictif de maltraitance chez l'enfant, les familles stressées à faibles ressources et socialement isolées présentant un risque élevé de négligence	3
<b>APPROBATION DES PAIRS</b> Les jeunes qui empruntent un parcours de développement antisocial et qui sont encouragés par leurs pairs, présentant un bagage similaire, à avoir recours à la violence sont davantage susceptibles de maltraiter leurs enfants s'ils deviennent parents	2
Niveau ontogénétique	
<b>ÉCHEC PARENTAL</b> L'expérience, pendant l'enfance, de mauvais rapports avec leurs propres parents: la taille d'effet apparaît modérée par rapport à la maltraitance physique et faible dans les études sur la négligence	2
<b>TRAUMATISME PRÉCOCE</b> Le fait d'avoir été exposé à des violences conjugales et la propre expérience de maltraitance pendant l'enfance présentent un effet allant de modéré à fort concernant la maltraitance chez l'enfant ainsi qu'un effet de faible à modéré en matière de négligence	2
<b>ÉMOTIONS</b> Les troubles de la personnalité, tels que la dépression, l'anxiété et autres psychopathologies, exercent des effets allant de modérés à forts, mais des symptômes différents ont pu être mesurés en fonction des formes de maltraitance	2
<b>COGNITIONS</b> Les observations négatives et les attentes irréalistes constituent des facteurs prédictifs de la maltraitance physique chez l'enfant (de modérés à forts) et sont fortement associées à la négligence	3
<b>ABUS DE STIMULANTS</b> L'abus de substances présente un faible rapport avec la maltraitance physique ainsi qu'un effet allant de faible à modéré sur le risque de négligence	1

#### 5.4. L'abus sexuel chez l'enfant

La littérature relative aux facteurs de risque en matière d'abus sexuel chez l'enfant se distingue de celle traitant des autres formes de maltraitance infantile, et cela à plusieurs égards. Premièrement, la plupart des études incluent les abus sexuels commis par des personnes extérieures à la famille. Néanmoins, si un enfant est battu par un étranger dans la rue ou si un centre de garde de jour ne s'occupe pas correctement d'un enfant, cela n'est généralement pas couvert par les études relatives à la maltraitance physique ou à la négligence chez l'enfant. Une des conséquences qui se dégagent de l'inclusion de l'abus sexuel extrafamilial sur des enfants est constituée par le fait que la littérature sur les facteurs de risque pour la perpétration d'abus sexuels et celle concernant les facteurs de risque relatifs à la victimisation par le biais de l'abus sexuel se sont écartées davantage l'une de l'autre que ce n'est le cas pour d'autres formes de maltraitance infantile.

Les facteurs de risque liés à la victimisation par le biais de l'abus sexuel pouvant se révéler prometteurs en matière d'action politique pour l'amélioration de la protection de l'enfance, nous avons intégré ces deux types de littérature dans la présente revue. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que la possibilité d'améliorer la protection de certains enfants en faisant diminuer le risque qu'ils encourent de devenir des victimes pourrait purement et simplement déboucher sur la victimisation d'autres enfants. Deuxièmement, presque toutes les études et, sans aucun doute toutes les revues, se concentrent sur les facteurs de risque en matière d'abus sexuel chez l'enfant commis par des hommes adultes ou par des adolescents de sexe masculin. Aussi, notre revue ne se prononce pas sur les facteurs de risque liés aux comportements agressifs sur le plan sexuel affichés par les enfants à l'encontre d'autres enfants, ni sur les facteurs de risque concernant la perpétration d'abus sexuels chez l'enfant par les femmes. Toutefois, on sait à présent que ces deux dernières formes d'abus sexuel chez l'enfant existent bel et bien (par exemple Friedrich, 2007, et Gannon et Rose, 2008).

Troisièmement, très peu d'études longitudinales se sont penchées sur l'analyse des facteurs de risque en ce qui concerne le déclenchement des comportements abusifs sur le plan sexuel, ou sur la victimisation des enfants par le biais de l'abus sexuel. Cela apparaît compréhensible. En effet, s'agissant de l'apparition des abus sexuels et en raison des taux très faibles de cas officiellement enregistrés ou autoproclamés de perpétration, des échantillons de taille irréaliste seraient nécessaires pour arriver à obtenir une pertinence statistique appropriée. En ce qui concerne la victimisation par le biais des abus sexuels, les chiffres officiellement enregistrés pendant l'enfance sont bas eux aussi, et il existe une très longue période d'attente, entre l'enfance et la fin de l'adolescence ou le début de l'âge adulte, pour pouvoir interroger les participants de façon éthiquement acceptable sur des incidents non enregistrés d'abus sexuels qu'ils auraient pu subir pendant leur enfance.

Plusieurs solutions pourraient être proposées pour résoudre ces problèmes, par exemple en intégrant des questions concernant les abus sexuels subis pendant l'enfance dans les points de mesure concernant les jeunes adultes, lors d'études à long terme qui débutent durant l'enfance et qui servent principalement d'autres objectifs, ou encore en étudiant le déclenchement des comportements abusifs auprès des groupes à haut risque. Toutefois, peu d'études ont agi de la sorte (mais voir Salter e.a., 2003). Dans ces conditions, nous n'avons pu identifier que quatre études comportant des données longitudinales en la matière. Aussi, la plupart des connaissances empiriques concernant les facteurs de risque en matière d'abus sexuel chez l'enfant se fondent sur des études de type transversal ou rétrospectif et, souvent, la séquence temporelle séparant le risque et l'issue n'apparaît pas. De plus, les signalements biaisés pourraient constituer un problème sérieux dans le cadre de l'ensemble des études rétrospectives concernant l'abus sexuel chez l'enfant, les autosignalements de victimisation s'étant révélés instables (par exemple Fergusson e.a.,

2000) et les affirmations des auteurs concernant l'exposition aux risques variant si des procédures de contrôle (par exemple les tests polygraphiques) sont mises en place (Hindman et Peters, 2001), lesquelles n'ont pas été utilisées dans la plupart des études.

Dans l'ensemble, et d'un point de vue méthodologique, les résultats concernant les facteurs de risque en matière d'abus sexuel chez l'enfant apparaissent moins fiables que ceux relatifs aux facteurs de risque concernant d'autres formes de maltraitance infantile. De plus, ils tendent à exclure les abus perpétrés par les femmes ou par d'autres enfants et ils s'amalgament avec les facteurs de risque relatifs aux abus intrafamiliaux et extrafamiliaux. C'est ainsi, notamment, que nombre d'études ont collecté des «variables familiales» (telles que la victimisation pendant l'enfance) aussi bien auprès de parents agresseurs que de parents non agresseurs et, le plus souvent, auprès des mères des enfants ayant fait l'objet d'abus sexuels. La combinaison de ces éléments (voir Black e.a., 2001) dans le cadre d'une méta-analyse rend les résultats plutôt ambigus en ce qui concerne leur pertinence causale par rapport à la perpétration. En définitive, la base de connaissances disponible ne peut être utilisée qu'en tant que première étape dans la compréhension des processus qui débouchent sur la perpétration d'abus sexuels chez l'enfant.

L'abus sexuel chez l'enfant ne fait pas l'objet d'une définition uniforme dans le cadre des différentes études. Toutefois, la plupart de celles-ci se concentrent sur les formes de comportements sexuels à l'encontre des mineurs pertinentes en termes de poursuites ou de protection de l'enfance dans la majorité des pays du monde occidental. La majorité des études incluent uniquement des hommes incarcérés en raison de la commission d'un délit sexuel à l'encontre d'un mineur, ce qui introduit un biais additionnel, les agresseurs incarcérés et ceux qui demeurent en liberté pouvant différer à plusieurs égards.

#### **5.4.1. Niveau méso**

Alors que les caractéristiques du quartier peuvent se voir hautement associées aux taux de négligence à l'égard des enfants (pour une revue sur ce point, voir Coulton e.a., 2007), certaines études ont signalé des rapports positifs allant de faibles à modérés entre le fait d'habiter dans un quartier pauvre ou désorganisé et les taux d'abus sexuels chez l'enfant.

**Caractéristiques du quartier**

Méta-analyses		
	Quartier de la victime	Non disponible
	Quartier de l'auteur des violences	Non disponible
Études transversales uniques — Quartier de la victime		
Drake et Pandey (1996)	Les données des services de protection de l'enfance concernant différents codes postaux avaient ici mis en évidence une association significative entre le pourcentage de familles vivant dans la pauvreté et le nombre de signalements concernant des enfants sexuellement abusés	La taille d'effet n'a pas pu être calculée
Ernst (2000)	Les caractéristiques économiques du quartier et sa composition sociale expliquaient ici une variation significative quant au nombre de signalements d'abus sexuels ayant fait l'objet d'une enquête dans toute une série de quartiers	La taille d'effet n'a pas pu être calculée

**5.4.2. Niveau micro**

Certaines études (y compris longitudinales) mettent en évidence que les enfants qui vivent dans des situations de rejet, de supervision défailante et de pauvreté avec des adultes présentant des déficits cognitifs, dépassés ou socialement isolés encourent un risque plus élevé de faire l'objet d'abus sexuels. De plus, le fait de vivre avec un beau-père, et notamment avec un homme ayant déjà commis des abus sexuels à l'encontre d'un autre enfant, constitue un facteur de risque. Pour les agresseurs, au-delà du fait que vivre avec un enfant constitue un risque en soi, on s'est peu penché sur l'analyse du rôle que les conditions de vie jouent en ce qui concerne le déclenchement ou la répétition d'abus sexuels chez l'enfant. Aussi, dans ces conditions, les données ci-dessous ne sauraient être interprétées comme reflétant des influences sur la probabilité pour qu'un individu passe à l'acte.

**Qualité de la prise en charge et rapports avec les personnes ayant assuré la prise en charge (sans infraction)**

Méta-analyses		
		Non disponible
Plusieurs études transversales autonomes ont constaté qu'une qualité de prise en charge faible concernant un enfant ou des rapports de mauvaise qualité avec ce dernier devaient		

être associés à un risque plus élevé d'abus sexuel chez l'enfant		
Boney-McCoy et Finkelhor (1995)	Dans un échantillon représentatif d'enfants âgés de 10 à 17 ans, on avait rapporté un risque plus élevé d'abus sexuels au cours de l'année précédente pour les enfants qui avaient également indiqué avoir des mauvais rapports avec leurs parents	Rapport de risque: 2,1
Études longitudinales		
Pianta e.a. (1989)	Dans un échantillon longitudinal à haut risque, la faiblesse des réponses de la mère par rapport aux signaux envoyés par les enfants et une qualité généralement faible de l'environnement de prise en charge à l'âge de 30 mois avaient été significativement associées à l'abus sexuel chez l'enfant à l'âge de 6 ans	Taille d'effet non disponible
Fergusson e.a. (1996)	Dans le cadre de l'étude prospective d'une cohorte de naissance à Christchurch, une association avait été identifiée entre les rapports parents/enfant et le risque d'abus sexuel	
	Taille d'effet — Quartile le plus bas d'attachement parental — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 1,9
	Taille d'effet — Quartile le plus bas d'attachement parental — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,8
	Taille d'effet — Quartile le plus bas d'attachement parental — Pénétration	Rapport de risque: 2,3
	Taille d'effet — Quartile le plus bas de soins paternels — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 2,1
	Taille d'effet — Quartile le plus bas de soins paternels — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,5

	Taille d'effet — Quartile le plus bas de soins paternels — Pénétration	Rapport de risque: 2,3
	Taille d'effet — Quartile le plus bas de soins maternels — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 1,0
	Taille d'effet — Quartile le plus bas de soins maternels — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,5
	Taille d'effet — Quartile le plus bas de soins maternels — Pénétration	Rapport de risque: 2,1
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon prospectif communautaire, les punitions dures constituaient un facteur de risque concernant les abus sexuels subséquents	Risque relatif: 3,2
Finkelhor e.a. (2007)	Dans un échantillon représentatif, les enfants dont les parents n'apportaient que peu de supervision subissaient plus fréquemment de nouveaux épisodes de victimisation dans l'année suivant celle de l'abus sexuel de référence	Taille d'effet: $r = 0,14$

### Problèmes rencontrés par les familles et les personnes ayant des enfants à leur charge

Méta-analyses		
		Non disponible
Plusieurs études transversales autonomes ont signalé des associations entre les problèmes rencontrés par les personnes ayant des enfants à charge/par les familles et le risque d'abus sexuel chez l'enfant		
Finkelhor e.a. (1997)	Sur la base d'un échantillon étendu, il avait été constaté que la pauvreté et le fait que la mère ait été sexuellement abusée pendant son enfance devaient être associés à l'abus sexuel chez l'enfant au cours de l'année précédente	Rapports de risque: 4,9 et 10,2
Études longitudinales		
Pianta e.a. (1989)	Dans le cadre d'un	Les tailles d'effet n'ont pas



	échantillon longitudinal à haut risque, l'indication d'un soutien émotionnel plus faible au profit de la mère sur cinq points de mesure, au cours des cinq premières années de l'enfant, s'est vue associée à l'abus sexuel chez l'enfant à l'âge de 6 ans	pu être calculées
Fergusson e.a. (1996)	Dans le cadre de l'étude prospective d'une cohorte de naissance à Christchurch, une association avait été constatée entre les conflits conjugaux, les problèmes de santé mentale chez les parents et le risque d'abus sexuel chez l'enfant	
	Taille d'effet — Quartile le plus élevé de conflit conjugal — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 0,9
	Taille d'effet — Quartile le plus élevé de conflit conjugal — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,5
	Taille d'effet — Quartile le plus élevé de conflit conjugal — Pénétration	Rapport de risque: 1,9
	Taille d'effet — Consommation de drogues illicites par les parents — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 1,8
	Taille d'effet — Consommation de drogues illicites par les parents — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,4
	Taille d'effet — Consommation de drogues illicites par les parents — Pénétration	Rapport de risque: 1,8
	Taille d'effet — Problèmes des parents liés à l'alcool — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 1,2
	Taille d'effet — Problèmes des parents liés à l'alcool — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,8

	Taille d'effet — Problèmes des parents liés à l'alcool — Pénétration	Rapport de risque: 2,5
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon prospectif communautaire, les événements négatifs de la vie et la sociopathie chez la mère avaient été identifiés en tant que facteurs de risque pour l'abus sexuel subséquent	Risques relatifs: 4,4 et 6,3

### Familles monoparentales et familles d'adoption

Méta-analyses		
		Non disponible
Plusieurs études transversales autonomes menées auprès d'échantillons étendus ont permis de constater des taux plus élevés d'enfants sexuellement abusés au sein des familles monoparentales ou dans les familles dans lesquelles il y a un beau-père		
Boney-McCoy et Finkelhor (1995)	Dans un échantillon représentatif d'environ 2 000 jeunes âgés entre 10 et 16 ans, davantage d'enfants vivant avec un seul de leurs parents que d'autres habitant avec leurs deux parents signalaient avoir fait l'objet d'abus sexuels au cours de l'année précédente	Rapport de risque: 1,6
Finkelhor e.a. (1997)	Des entretiens menés auprès d'un échantillon de plus de 2 000 parents avaient mis en évidence que les enfants qui n'habitaient pas avec leurs deux parents présentaient un risque plus élevé d'avoir fait l'objet d'abus sexuels au cours de l'année précédente	Rapport de risque: 3,1
Turner e.a. (2007)	Dans un échantillon de probabilité récent de 1 000 jeunes âgés entre 10 et 17 ans, les enfants qui vivaient dans une famille d'adoption rapportaient des taux plus élevés d'abus sexuels au cours de l'année précédente, par rapport aux enfants qui vivaient avec leurs deux parents ou	La taille d'effet n'a pas pu être calculée

	seulement avec l'un d'entre eux	
Études longitudinales		
Fergusson e.a. (1996)	Dans le cadre de l'étude prospective d'une cohorte de naissance à Christchurch, une association avait été trouvée entre le fait d'avoir un beau-parent avant l'âge de 15 ans et le risque de faire l'objet d'abus sexuels chez l'enfant	
	Taille d'effet — Abus sexuel sans contact	Rapport de risque: 0,6
	Taille d'effet — Abus sexuel avec contact	Rapport de risque: 1,7
	Taille d'effet — Pénétration	Rapport de risque: 3,0
Brown e.a. (1998)	Dans un échantillon prospectif communautaire, la présence d'un beau-père avait été identifiée comme étant un facteur de risque en matière d'abus sexuel subséquent	Risque relatif: 3,3

### Les enfants qui cohabitent avec l'agresseur/les agresseurs qui vivent avec des enfants

Alors que le pourcentage d'agresseurs sexuels d'enfants dont les actes de récidive ont été officiellement enregistrés demeure faible (par exemple 10 % dans un groupe de 295 agresseurs sexuels intrafamiliaux chez l'enfant avec une période de suivi moyenne de dix années: Kingston e.a., 2008), plusieurs études ont permis d'interroger des agresseurs sexuels ainsi que des victimes et des frères et sœurs, devenus adultes, d'enfants victimes d'abus sexuel intrafamilial à propos des abus non signalés. Bien qu'il ne soit pas possible de calculer le rapport de risque sur la base de ces études (à défaut de disposer d'un groupe de comparaison), elles suggèrent un risque élevé pour les enfants qui cohabitent avec un agresseur, car la plupart des agresseurs et des victimes ou des frères et sœurs, devenus adultes, des victimes ont signalé des rapports d'abus multiples lorsque plus d'un enfant était à la portée de l'agresseur au sein de la famille (pour une revue concernant ces études, voir Wilson, 2004).

### Vulnérabilité/opportunité

Un facteur important qui exerce une influence sur l'opportunité de commission d'abus est communément évoqué sous l'appellation «variables liées aux victimes». Pour comprendre la perpétration, cette dernière doit être perçue en tant que structure opportuniste. Contrairement à ce qui est le cas en matière de maltraitance physique infantile, l'abus sexuel chez l'enfant et la délinquance sexuelle sont typiquement mus par des attentes de satisfaction des besoins, et les recherches concernant différentes formes de violences sexuelles ont confirmé à maintes reprises que nombre d'auteurs (potentiels) sont influencés par la perception de la disponibilité de la victime ainsi que par la probabilité de ne pas avoir à

subir des conséquences négatives à leur niveau. L'important travail mené par Finkelhor (Finkelhor, 1984) considérait cela comme un facteur clé. Le modèle de secret imposé aux enfants victimes d'abus sexuels constitue un indicateur additionnel du fait que l'auteur de l'abus a bel et bien identifié une opportunité.

Les études issues du domaine de la victimologie du développement, par exemple *Developmental Victimization Survey* (enquête sur la victimisation du développement) (Finkelhor e.a., 2007) ou encore *National Survey of Children's Exposure to Violence* (enquête nationale sur l'exposition de l'enfance à la violence) (Finkelhor e.a., 2009), mettent en évidence que des enfants de tous les âges peuvent devenir des victimes d'abus sexuels. Néanmoins, par rapport à des enfants préadolescents plus jeunes, les enfants plus âgés encourrent un risque plus élevé. De même, les enfants de sexe féminin deviennent plus souvent victimes que ceux de sexe masculin. En termes de prévention, la constatation selon laquelle les *enfants vulnérables font plus souvent l'objet de victimisation* apparaît plus importante. Dans la mesure où il n'existe pas d'intégration méta-analytique concernant de telles constatations, des tailles d'effet composite n'ont pas pu être signalées. Les tailles d'effet afférentes aux études autonomes sont présentées telles que calculées ou indiquées dans Black e.a. (2001). Bien que les études longitudinales n'aient pas été incluses dans cette revue, il convient de signaler que les publications originales de l'étude ont été consultées afin de vérifier si une taille d'effet y était indiquée ou pouvait être calculée sur de telles bases.

### Victimisation antérieure

Méta-analyses		
		Non disponible
Plusieurs études transversales autonomes ont signalé des risques plus élevés d'abus sexuel chez l'enfant concernant les enfants ayant fait l'objet d'une ou de plusieurs formes de victimisation auparavant		
Boney-McCoy et Finkelhor (1995)	Une étude méthodologiquement solide menée sur un échantillon (pour les États-Unis d'Amérique) représentatif d'enfants âgés entre 10 et 17 ans avait calculé le risque d'avoir subi des abus sexuels au cours de l'année précédente, pour des enfants ayant fait l'objet de victimisation auparavant et pour d'autres pour lesquels cela n'avait pas été le cas	
	Taille d'effet — Victimisation sexuelle antérieure	Rapport de risque: 7,8
	Taille d'effet — Maltraitance physique antérieure	Rapport de risque: 3,2
	Taille d'effet — Tout type de victimisation antérieure	Rapport de risque: 3,8
Études longitudinales		

Finkelhor e.a. (2007)	Le suivi à $n + 1$ réalisé dans le cadre de l'étude <i>Developmental Victimization Survey</i> — un échantillon étendu représentatif des États-Unis comprenant des enfants âgés de 2 à 17 ans — avait mis en évidence un risque accru de faire l'objet d'abus sexuels si une ou plusieurs formes de victimisation antérieures avaient été signalées à la base	
	Taille d'effet — Victimisation sexuelle antérieure	Rapport de risque: 6,9
	Taille d'effet — Maltraitance antérieure (toutes les formes)	Rapport de risque: 4,3
	Taille d'effet — Victime de délits antérieurs (toutes les formes)	Rapport de risque: 3,9
	Taille d'effet — Victimisation antérieure par les pairs/frères ou sœurs	Rapport de risque: 3,2
	Taille d'effet — Témoin de violences antérieures	Rapport de risque: 6,4
	Taille d'effet — Polyvictimisation antérieure	Rapport de risque: 6,8

### 5.4.3. Niveau ontogénétique

Les constatations dégagées par la recherche vont dans le sens que le vécu et notamment les propres expériences d'abus sexuels ou de maltraitance physique jouent un certain rôle en ce qui concerne le déclenchement de comportements d'abus sexuel à l'encontre des enfants. Toutefois, les tailles d'effet mettent en évidence le fait qu'à cela doivent s'ajouter d'autres parcours de développement pour déboucher sur la perpétration, ainsi que/ou des mécanismes coadjuvants en partie indépendants.

**Le vécu personnel de maltraitance pendant l'enfance de l'auteur des violences**

Méta-analyses		
Whitaker e.a. (2008)	Maltraitance infantile	Taille d'effet composite: r = ,27 <sup>(17)</sup>
	Abus sexuel chez l'enfant	Taille d'effet composite: r = ,21
	Maltraitance physique chez l'enfant	Taille d'effet composite: r = ,35
Études longitudinales		
		Rien de disponible

Néanmoins, une étude (Widom et Ames, 1994) a pu tester les rapports existant entre la maltraitance subie pendant l'enfance officiellement enregistrée et les délits sexuels subséquents (dont l'abus sexuel à l'encontre des enfants) au cours de l'adolescence et du début de l'âge adulte. Seule une petite minorité d'enfants maltraités avait ici été signalée comme ayant commis des délits sexuels ( $\leq 5\%$ ). Toutefois, par rapport à un groupe de contrôle comparable, les sujets sexuellement abusés pendant l'enfance présentaient un risque plus élevé (rapport de risque = 2,4) d'avoir été signalés comme ayant perpétré des délits sexuels. Il en allait de même pour les sujets ayant subi des négligences (rapport de risque = 2,3) ou des maltraitements physiques au cours de leur enfance (rapport de risque = 3,9).

Éléments additionnels: une étude longitudinale (Salter e.a., 2003) a analysé les facteurs associés au développement de comportements abusifs au sein d'un groupe d'hommes qui avaient fait l'objet d'abus sexuels pendant leur enfance. Avoir été abusé par une femme (rapport de risque = 2,2), avoir assisté à des violences conjugales pendant l'enfance (rapport de risque = 1,4), avoir fait l'objet de négligences physiques (rapport de risque = 1,7) et avoir fait l'objet de négligences en matière de supervision (rapport de risque = 1,7) ont émergé en tant que facteurs de risque significatifs dans le groupe étudié d'hommes sexuellement abusés. La gravité de l'abus sexuel subi, la durée estimée de l'abus, le rapport liant l'enfant à l'agresseur et le fait d'avoir fait l'objet de maltraitements physiques ou d'une prise en charge instable n'ont pas été identifiés comme étant des facteurs de risque. Nul facteur de protection n'a été trouvé.

<sup>17</sup> () Sauf indication contraire, l'ensemble des tailles d'effet concerne la comparaison des agresseurs sexuels d'enfants et les groupes de comparaison intégrés par des personnes n'ayant pas commis de tels délits.

**Mauvais rapports avec les propres parents**

Méta-analyses		
Whitaker e.a. (2008)	Attachement faible	Taille d'effet composite: r = ,23
	Discipline dure	Taille d'effet composite: r = ,45
	Mauvais fonctionnement familial en général	Taille d'effet composite: r = ,25
Études longitudinales		
		Rien de disponible

Deuxièmement, des formes de troubles de la santé mentale ou de la personnalité pertinentes par rapport à l'étiologie des comportements sexuellement abusifs chez certains délinquants sexuels semblent exister. C'est ainsi, en particulier, que des antécédents d'externalisation et/ou de comportements antisociaux, ainsi que d'impulsivité, d'hostilité exacerbée et de méfiance, constituent des corrélats allant de modérés à forts en matière de comportements sexuellement abusifs si l'on compare les agresseurs d'enfants aux non-délinquants.

**Santé mentale/personnalité de l'auteur des violences**

Méta-analyses		
Whitaker e.a. (2008)	Comportement d'externalisation	Taille d'effet composite: r = ,61
	Violence	Taille d'effet composite: r = ,23
	Délinquance non violente	Taille d'effet composite: r = ,14
	Impulsivité	Taille d'effet composite: r = ,45
	Colère/hostilité	Taille d'effet composite: r = ,15
	Méfiance sociale	Taille d'effet composite: r = ,25
	Abus de substances	Taille d'effet composite: r = ,20
	Troubles de la personnalité antisociaux	Taille d'effet composite: r = ,35
	Anxiété	Taille d'effet composite: r = ,15
	Dépression	Taille d'effet composite: r = ,23
Études longitudinales		
		Rien de disponible

Troisièmement, il existe des éléments convaincants quant au fait que les agresseurs sexuels d'enfants se décrivent eux-mêmes comme des êtres solitaires, incapables de lier des rapports intimes ou des attaches avec d'autres adultes, ainsi que dépourvus d'estime de soi. Les déficits sociaux en général et l'incapacité de ressentir de l'empathie semblent constituer des corrélats plus faibles en matière de comportements d'abus sexuels. Ces types de déficits sociaux pourraient jouer un rôle dans l'étiologie des comportements sexuellement abusifs à l'encontre des enfants.



**Estime de soi/perception propre des capacités à lier des relations intimes ou à créer des attaches solides**

Méta-analyses		
Whitaker e.a. (2008)	Estime de soi	Taille d'effet composite: r = ,24
	Difficulté alléguée à lier des relations intimes	Taille d'effet composite: r = ,38
	Difficulté alléguée à créer des liens solides	Taille d'effet composite: r = ,37
Études longitudinales		
		Rien de disponible

**Solitude/compétences sociales en général**

Méta-analyses		
Whitaker e.a. (2008)	Solitude	Taille d'effet composite: r = ,45
	Déficits en matière de compétences sociales en général	Taille d'effet composite: r = ,14
	Déficits d'empathie en général	Taille d'effet composite: r = ,15
Études longitudinales		
		Rien de disponible

Quatrièmement, un petit nombre d'études se sont penchées sur l'analyse des préférences sexuelles déviantes, des difficultés sexuelles et des distorsions cognitives propres aux comportements abusifs (par exemple le fait de penser que certains enfants aiment faire l'objet d'abus sexuels) chez les agresseurs d'enfants, par rapport à des groupes de comparaison. En général, des associations allant de modérées à faibles y ont pu être constatées, rendant ainsi probable le fait que, dans au moins un sous-groupe d'agresseurs sexuels d'enfants, les préférences sexuelles déviantes et les distorsions cognitives puissent jouer un rôle dans le développement de comportements abusifs.

**Préférences sexuelles et distorsions cognitives**

Méta-analyses		
Whitaker e.a. (2008)	Intérêt sexuel pour les enfants	Taille d'effet composite: r = ,29
	Cognitions qui tolèrent des comportements sexuels à l'égard des enfants	Taille d'effet composite: r = ,24
	Cognitions qui minimisent la responsabilité des auteurs	Taille d'effet composite: r = ,26
Études longitudinales		
		Rien de disponible
Éléments additionnels		
Hanson et Morton-Bourgon (2004)	Ainsi que cela avait été signalé dans le cadre d'une méta-analyse, l'intérêt sexuel pour les enfants et les distorsions cognitives favorables aux abus semblent permettre de prévoir une récidive d'après les études longitudinales ayant analysé des agresseurs sexuels d'enfants incarcérés	r = ,16 et r = ,11

**Recours à la pornographie infantine**

Il existe des liens multiples entre les abus sexuels chez l'enfant et la pornographie infantine. Premièrement, la production de ce type de pornographie nécessite, en général, la perpétration d'abus à l'encontre d'enfants, bien que les technologies numériques rendent possible la création de matériel factice dans certains cas. Deuxièmement, le fait de montrer à des enfants de la pornographie constitue un élément important du conditionnement préalable aux abus sexuels (pour les deux, voir Itzin, 1997).

La question clé en ce qui concerne la perpétration est de savoir si la consommation de pornographie infantine, et notamment de celle disponible sur l'internet, exerce une influence causale sur la perpétration d'abus sexuels à l'encontre des enfants. Dans leur revue des constatations issues de la recherche, Kindler e.a. (2010) examinent le rôle que joue la pornographie infantine disponible sur l'internet sur le processus qui débouche sur l'abus sexuel. Les études empiriques se trouvent ici confrontées à la difficulté consistant dans le fait que les deux aspects en cause sont illégaux et passent fréquemment inaperçus. Toutefois, malgré cela, toute une série d'études de recherche pointent vers l'existence d'une imbrication entre la consommation de pornographie infantine et la commission directe d'abus sexuels sur un enfant. Le recours fréquent à la pornographie infantine pourrait se trouver corrélé à une probabilité plus élevée de s'adonner à des abus sexuels répétés. Kindler e.a. concluent ainsi que, parmi les individus présentant déjà un risque d'avoir recours à la contrainte sexuelle, le fait de consommer de la pornographie infantine pourrait confirmer et légitimer une préférence sexuelle pour les enfants et faire diminuer les inhibitions, de sorte que l'abus sexuel direct sur un enfant devienne plus probable.

#### 5.4.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<b>DÉVALORISATION DES FEMMES</b>  La subordination des femmes fait des filles les cibles principales des abus sexuels	1
<b>STATUT DE L'ENFANT</b>  Les traditions; la conviction selon laquelle la famille est toujours ce qu'il y a de mieux pour les enfants; les enfants ne sont pas perçus en tant que des détenteurs de droits et on leur apprend à ne pas dire non aux adultes	2
<b>VIOLENCE DANS LES MÉDIAS</b>  Des messages culturels et des images dans les médias qui sexualisent les enfants	3
<b>MASCULINITÉ</b>  La société consacre la supériorité masculine et suggère que les hommes détiennent le droit de dominer	1
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b>  Malgré la sévérité des sanctions prévues par la loi, souvent les enfants ne sont pas crus; les agences sont impuissantes ou non formées pour évaluer la situation; les victimes ont peur d'affronter l'agresseur éventuel	2
Niveau micro	
<b>CODE D'OBÉISSANCE</b>  Les enfants apprennent à accepter le fait que ce soit aux adultes de dire ce qui est mieux pour eux, ainsi qu'à obéir, même lorsque l'obéissance va à l'encontre de leur propre expérience. Souvent, aucune aide ne vient appuyer les tentatives d'éviter l'agresseur	2
<b>STRESS FAMILIAL</b>  Familles pauvres avec des parents dépassés ou socialement isolés; mauvaise qualité des soins impartis; mère ayant fait l'objet d'abus sexuel pendant l'enfance	2
<b>GRATIFICATIONS</b>  Satisfaction des propres besoins et indifférence par rapport à ceux de l'enfant	2
<b>OPPORTUNITÉ</b>	2

Les victimes vulnérables et, en particulier, les enfants ayant déjà fait l'objet d'abus présentent un risque plus élevé; abus perpétré par un parent ou par une figure d'autorité, qui tire profit de l'opportunité dont il/elle dispose	
<b>Niveau ontogénétique</b>	
ÉCHEC PARENTAL  Attachement faible par rapport à ses propres parents; abus émotionnel	2
TRAUMATISME SEXUEL  L'auteur des violences a fait l'objet d'abus sexuels pendant son enfance. Le fait d'avoir assisté en tant que témoin à des scènes de violences conjugales pourrait également jouer un rôle	2
ÉMOTIONS  Externalisation ou comportement antisocial, impulsivité, hostilité et méfiance, mais, pour certains, niveau d'empathie allant de normal à élevé, talent de manipulation	2
COGNITIONS  Distorsions cognitives et scripts sexuels favorables à l'abus	1
IDENTITÉ MASCULINE  Rarement étudiée, peu de données disponibles, mais les hommes sont bien plus susceptibles que les femmes de commettre des abus sexuels	1
SEXE DÉPERSONNALISÉ  Pour certains, intérêt sexuel pour les enfants et, pour d'autres, déficits intimes et préférence pour le sexe dépersonnalisé	2
ABUS DE LA PORNOGRAPHIE METTANT EN SCÈNE DES ENFANTS  Chez les hommes présentant déjà une propension à la masculinité hostile et au sexe dépersonnalisé, le recours à la pornographie enfantine fait augmenter le risque d'abus sexuel actif à l'encontre d'enfants	2

### 5.5. L'exploitation sexuelle des enfants

Ainsi que cela est le cas en matière de traite des êtres humains, il n'existe pratiquement pas de recherches sur les auteurs d'actes d'exploitation sexuelle sur les enfants. En outre, s'agissant de cette forme de violence sexuelle, les consommateurs peuvent également être considérés comme des auteurs. En effet, alors que les hommes qui recherchent une prostituée ne souhaitent généralement pas spécifiquement que cette dernière ait fait l'objet de traite d'êtres humains, mais, plus probablement, que cela leur soit indifférent, ou qu'ils partent du principe que, si la prostituée est originaire d'un pays pauvre ou lointain, elle a dû quitter ce dernier de façon volontaire afin de gagner de l'argent, les consommateurs de pornographie enfantine ou d'enfants prostitués constituent quant à eux un type de demande très particulier. Ils achètent en effet la possibilité d'utiliser des enfants à des fins sexuelles.

Au vu de cette structure duale de perpétration, l'appréciation, aux niveaux méso et micro, des facteurs saillants en ce qui concerne ce type de violence a été effectuée par le biais de l'évaluation des conditions qui amènent vers la mise à disposition et la production, alors que le niveau ontogénétique a été choisi afin d'ébaucher — à partir des quelques recherches disponibles — les caractéristiques des consommateurs et des utilisateurs.

### 5.5.1. Niveau méso

Une étude sur la traite d'enfants menée par l'Organisation internationale du travail (OIT) avait mis l'accent sur «les personnes impliquées» (Kane, 2005) ainsi que sur la collecte d'informations, non seulement concernant les victimes mais aussi les personnes qui jouent un rôle dans le processus lié à la traite (notons, toutefois, que la traite d'enfants vise, principalement l'exploitation de leur main-d'œuvre et non pas l'exploitation sexuelle). Kane introduit ici une distinction entre plusieurs modèles de perpétration en la matière (Kane 2005, p. 35, se référant à Schloenhardt, 1999), à savoir:

- le modèle d'«entreprise»: hautement structuré et impliquant généralement des groupes criminels organisés. Il est hiérarchique, contrôlé de façon centralisée et bureaucratique et se caractérise par les relations verticales qui existent entre ses membres. Ce modèle inclut les groupes de type mafieux. La TEH peut constituer une de leurs activités;
- le modèle en «réseau»: met en scène des groupes criminels qui travaillent ensemble de façon informelle, d'une manière différente et décentralisée et qui se caractérise par des rapports horizontaux, sans qu'il y ait de «chefs» pour prendre les décisions, mais où chacun d'entre eux «se spécialise» et décide de ses contributions respectives, dont il informe les autres ou, du moins, ceux avec lesquels il travaille étroitement, dans le cadre de l'étape suivante du processus. Ces réseaux interviennent dans des marchés illégaux complexes et dynamiques. La TEH peut en faire partie;
- il existe également des petits groupes de délinquants bien organisés qui se spécialisent dans le transport des victimes (ainsi que des immigrants illégaux) d'un pays à un autre, en empruntant des routes bien connues, très focalisées sur le type de service qu'ils proposent;
- les «amateurs» sont toutefois ceux le plus fréquemment impliqués dans la traite des êtres humains. Il s'agit là d'individus — souvent des membres de la famille de la victime — qui assurent un service unique, tel que le transport. On les connaît également sous la dénomination «d'intermédiaires», qui sont généralement décrits comme étant les «facilitateurs» de la traite.

Les constatations issues de l'*US National Juvenile Prostitution Study* (étude nationale sur la prostitution des jeunes aux États-Unis) (Mitchell e.a., 2010) nous éclairent davantage sur la structure de la perpétration dans ce domaine. Trois types de prostitution des jeunes y ont été identifiés: a) les exploiters tiers; b) la prostitution autonome; c) les abus sexuels à l'encontre des enfants de type classique, en contrepartie d'un paiement. Les cas ont été classés selon trois catégories initiales, sur la base des orientations policière vis-à-vis du jeune en cause: a) les jeunes victimes (53 %); b) les délinquants juvéniles (31 %); c) les jeunes victimes et délinquants à la fois (16 %). En analysant la situation de ces jeunes par type de cas, les auteurs ont pu constater que tous les jeunes affectés par les abus sexuels à l'encontre des enfants de type classique, moyennant paiement, avaient été traités en tant que victimes, 66 % comme relevant de cas d'exploitation par des tiers et 11 %, comme des cas de prostitution autonome.

Dans une étude sur la traite, Goodey (2008) se fonde sur le modèle général décrit ci-dessus pour la TEH, opérant une distinction entre quatre types d'auteurs d'actes de traite d'enfants:

- les auteurs individuels;
- les petits réseaux informels (locaux/régionaux);
- les réseaux organisés plus importants;
- le crime international organisé.

Elle identifie une lacune dans la recherche criminologique concernant les trafiquants.

Surtees (2008) a collecté des données primaires concernant les trafiquants auprès de personnes ayant fait l'objet de TEH dans 10 pays de l'Europe du Sud-Est. Il en est ressorti que les trafiquants peuvent être des individus qui agissent seuls (niveaux d'organisation faibles), dans des petits groupes criminels locaux (niveau intermédiaire) ou au sein de réseaux criminels bien organisés (à haut niveau). Les groupes criminels organisés semblent prédominer dans la TEH dans l'Europe du Sud-Est, mais la tendance générale semble aller dans le sens des structures en réseaux informelles. Toutefois, une fois de plus, les informations spécifiques concernant les trafiquants d'enfants faisaient défaut.

### **5.5.2. Niveau micro**

Au-delà de l'occasion dans le pays d'origine et des profits escomptés dans celui de destination, on ne peut guère tirer de conclusions quant à ce qui incite certaines personnes à participer à la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Certaines recherches signalent des liens entre l'abus sexuel à l'encontre des enfants au sein de la famille et l'exploitation sexuelle. Les enfants ayant fait l'objet d'abus sexuels pourraient être utilisés dans le cadre de la pornographie infantile, partagés avec des amis ou vendus à ces derniers, ainsi qu'être conditionnés aux fins d'une utilisation dans des réseaux pédophiles (Itzin, 1997). Alors que certains des facteurs présents dans l'abus sexuel à l'encontre des enfants pourraient exercer une influence sur la perpétration — il semble que ceux qui organisent l'exploitation sexuelle d'enfants soient hautement susceptibles d'avoir fait l'objet, eux-mêmes, d'abus sexuels pendant leur enfance —, nous ne disposons pas de connaissances permettant d'expliquer pourquoi, lorsqu'ils grandissent, certains enfants sexuellement abusés participent à des actes d'exploitation sexuelle commerciale des enfants, alors que cela n'est pas le cas pour la majorité d'entre eux.

### **5.5.3. Niveau ontogénétique**

Aucune recherche n'étant disponible en ce qui concerne les parcours individuels qui amènent à devenir des producteurs ou des fournisseurs, les consommateurs et les utilisateurs de cette forme de violence ont été considérés comme des auteurs. On a ainsi supposé qu'ils présentent des profils similaires à ceux des agresseurs sexuels d'enfants, et cela d'autant plus qu'il a pu être constaté que l'utilisation de pornographie infantile fait augmenter la probabilité de perpétration d'abus sexuels et que le recours à des enfants prostitués peut être considéré comme constitutif d'un cas direct d'abus sexuel sur enfant.

### **5.5.4. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact**

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.



Niveau macro	Évalué à
<b>STATUT DE L'ENFANT</b> Les enfants ne sont pas reconnus en tant que détenteurs de droits et sont perçus comme vulnérables et disponibles	2
<b>IMPUNITÉ</b> Les mesures légales efficaces sont peu nombreuses	2
<b>MASCULINITÉ</b> Fondamentale pour le marché de la pornographie infantile et pour la prostitution infantile	2
Niveau méso	
<b>DÉFAUT DE SANCTIONS</b> Dans la pratique, l'application des sanctions légales se heurte à de nombreux obstacles	1
Niveau micro	
<b>GRATIFICATIONS</b> Une affaire hautement rentable; des gains financiers	3
<b>OPPORTUNITÉ</b> Les enfants ayant déjà fait l'objet d'un abus ou les enfants des rues sont facilement disponibles	2
Niveau ontogénétique	
<b>ÉMOTIONS</b> Externalisation ou comportement antisocial; impulsivité; hostilité; méfiance	2
<b>COGNITIONS</b> Des distorsions cognitives et des scripts sexuels favorables à l'abus	1
<b>IDENTITÉ MASCULINE</b> Le fait de se servir de ce qui se trouve «sur le marché» afin d'atteindre sa propre satisfaction sexuelle est considéré comme normal pour un homme	1
<b>SEXE DÉPERSONNALISÉ</b> Pour certains, de l'intérêt sexuel pour les enfants et, pour d'autres, des déficits intimes et une préférence pour le sexe dépersonnalisé	2

## 5.6. Évaluation d'ensemble du domaine

En général, la négligence chez l'enfant et la maltraitance psychologique infantile ont fait l'objet d'un nombre insuffisant de recherches (Behl e.a., 2003), bien que, dans le cadre de la charge de travail traitée par les systèmes de protection de l'enfance, ces cas tendent à être plus nombreux que ceux de maltraitance physique et d'abus sexuels. On ne sait pas précisément pourquoi il en est ainsi. Il semble possible que la négligence et la maltraitance psychologique ne soulèvent pas suffisamment d'indignation morale pour permettre que les fonds de recherche affluent.

Bien que des progrès substantiels aient été accomplis dans la formulation de définitions de recherche consensuelles concernant la maltraitance infantile, des problèmes demeurent toujours irrésolus en la matière. Premièrement, dans la mesure où les recherches sur les taxons sont rares dans le domaine de la maltraitance infantile, les approches



dimensionnelles tendent à prédominer. C'est ainsi, par exemple, que l'idée existe de ce qu'il y aurait une dimension concernant la prise en charge des enfants, pouvant aller de très bonne à très mauvaise. À des fins diverses (par exemple le droit pénal au sujet de la protection de l'enfance), différents points limites, qui séparent la négligence de la prise en charge insuffisante, tendent à être utilisés. Toutefois, cela a des conséquences sur les résultats des études étiologiques. Par exemple, la maladie mentale revêt une importance bien plus élevée lorsqu'il s'agit d'expliquer des formes graves, particulièrement létales, de violence perpétrées à l'encontre des enfants biologiques, que pour éclairer sur d'autres formes de violences moins graves. Deuxièmement, ainsi qu'il ressort des données épidémiologiques (par exemple Jonson-Reid e.a., 2003), il existe une imbrication considérable entre les différentes formes de maltraitance infantile, y compris l'abus sexuel à l'encontre des enfants. Aussi, dans ces conditions, il semble clair qu'il existe des formes «mixtes» ou «multitypes» de perpétration, susceptibles d'avoir leur étiologie propre. En outre, la maltraitance psychologique et la négligence chez l'enfant tendent à couvrir des types très différents de comportements de la part des personnes qui ont des enfants à leur charge. Il existe une différence entre le fait qu'une de ces personnes cesse d'alimenter un bébé (négligence physique) et celui d'arrêter d'envoyer un préadolescent à l'école (négligence éducative), ou encore entre le fait de faire d'un enfant son bouc émissaire en permanence et celui d'obliger un enfant à commettre des vols (bien que les deux formes puissent être considérées comme constitutives de maltraitements psychologiques).

Troisièmement, les facteurs qui expliquent le déclenchement de la maltraitance infantile diffèrent de ceux qui expliquent la récurrence de ce type de violences. Quatrièmement, certains facteurs réels de risque en matière de maltraitance physique chez l'enfant pourraient se révéler difficiles à évaluer et/ou ne pas avoir fait l'objet de suffisamment de recherches. Une limitation additionnelle qu'on retrouve dans ce domaine est constituée par l'incohérence de certaines constatations. Il existe certains facteurs auxquels un large éventail de risques relatifs se voit associé dans les données longitudinales. De plus, certaines études n'ont pas opéré de différenciation entre les diverses formes de maltraitance infantile. Enfin, les études de haute qualité n'ont été menées que dans les pays anglo-américains. Aussi, le besoin presse de tester si les constatations actuellement disponibles pourraient être généralisées aux sociétés de l'Europe continentale.

Bien que l'étude empirique des facteurs de risque concernant l'abus sexuel chez l'enfant ait déjà produit un certain nombre de résultats, il n'en demeure pas moins que celle-ci en est toujours à ses débuts. Il existe relativement peu d'études, et certaines difficultés méthodologiques importantes (par exemple l'absence de données ordonnées de manière chronologique dans l'étude des facteurs de risque pour le déclenchement des comportements abusifs) n'ont pas été entièrement résolues. Leurs résultats devraient donc être maniés avec précaution. C'est ainsi, en particulier, qu'il existe très peu de recherches concernant les rapports existant entre l'abus sexuel chez l'enfant et l'exploitation sexuelle infantile.

Les résultats de la revue de la littérature démontrent qu'au moins certains hommes ayant fait l'objet d'abus sexuels pendant leur propre enfance présentent un risque de devenir des auteurs d'abus sexuels. Aussi, dans ces conditions, la qualité de l'aide apportée aux victimes d'abus sexuels pourrait également revêtir une importance dans la prévention de ce type de comportements. Par ailleurs, les modèles de comportements antisociaux, les préférences sexuelles déviantes, les cognitions déformées concernant le comportement sexuel vis-à-vis des enfants et les déficits en matière de rapports intimes placent certains hommes dans des situations à risque pour la perpétration d'abus sexuels à l'encontre des enfants. La plupart des tailles d'effet étant modérées, il pourrait exister différents mécanismes de risque et d'effets de chaîne menant vers la commission d'actes abusifs. Cela se révèle conforme aux travaux théoriques et cliniques, lesquels ont suggéré l'existence de parcours de développement multiples susceptibles de déboucher sur des comportements sexuellement abusifs sur les enfants (pour une revue, voir Ward e.a., 2006). Bien que certains agresseurs

puissent choisir les victimes au hasard ou bien n'abuser que des enfants à leur portée au sein de leurs familles, les recherches menées sur les caractéristiques des victimes mettent en évidence que les enfants vulnérables des familles stressées encourent un risque accru de devenir des victimes sexuelles. Les stratégies de prévention devraient tenter d'atteindre ces groupes d'enfants.

## 6. Connaissances issues de la recherche concernant la perpétration de violences fondées sur l'identité de genre ou sur l'orientation sexuelle

---

La plupart des recherches concernant les violences fondées sur l'orientation sexuelle se fondent sur des enquêtes menées auprès des victimes. On n'y trouve pas d'informations systématiques sur les auteurs.

La difficulté principale est constituée par le fait que les victimes s'identifient en tant que victimes de violences fondées sur l'orientation sexuelle, alors qu'elles ne sont pas sûres que telle était bel et bien la motivation de leur agresseur. C'est ainsi, en particulier, que, dans la plupart des cas, les lesbiennes ne sont pas en mesure d'affirmer, lorsqu'elles sont attaquées dans des lieux publics par des étrangers, si l'agression trouvait sa source dans le fait qu'elles soient lesbiennes ou dans celui qu'elles soient des femmes (Mason, 1993). Aussi, cela dépend des circonstances et de la perception de la victime.

Un autre problème porte sur la définition de la violence: il n'existe pas de distinction claire entre la discrimination et la violence. Dans certaines études (voir, pour une vue d'ensemble, Ohms et Stehling, 2001), un degré important de violences verbales et de silence sur l'identité sexuelle de la part de la famille et des amis se trouve englobé dans cette catégorie de violences verbales et/ou psychologiques.

Ohms et Stehling (2001) ont constaté des différences entre le contexte et la perpétration de violences à l'encontre des lesbiennes et des gays:

- au sens d'une recherche allemande menée par des ONG et par des groupes de pression, 24,2 % des lesbiennes et 30,3 % des gays avaient eu à subir des violences physiques ou des menaces de violences psychologiques;
- les lesbiennes avaient signalé 43,7 % de violences sexuelles et les gays, 3,8 % de viols ou d'autres violences sexuelles. Les auteurs expliquaient une telle différence par l'intensité du débat public féministe concernant les violences sexuelles, ce qui diminuait les obstacles au signalement de telles violences de la part des femmes. Un débat analogue n'a pas eu lieu en ce qui concerne les violences sexuelles à l'encontre des gays, pour lesquels un fort tabou demeure. Les gays associent les violences sexuelles surtout à certains lieux dans lesquels la sexualité gay s'affiche ouvertement, tels que les saunas, mais aussi au sein des organisations à prédominance masculine, comme l'armée, ou les prisons. Les lesbiennes n'évoquent pas de liens entre les violences sexuelles et certains endroits.

Le facteur commun est constitué par le fait que les agresseurs sont, pour la plupart, des hommes:

- lorsque les lesbiennes et les gays sont agressés par des étrangers dans un lieu public, les agresseurs sont surtout des jeunes hommes ou des adolescents de sexe masculin. Toutefois, les lesbiennes avaient également signalé des attaques violentes de la part d'hommes plus âgés;
- les lesbiennes subissent les formes les plus graves de violences sexuelles, infligées, pour la plupart, par des hommes se trouvant dans leur contexte social proche — souvent des ex-partenaires hétérosexuels —, et non pas de la part d'étrangers dans des lieux publics. Les gays subissent, eux aussi, des violences sexuelles perpétrées par des hommes de leur entourage: des (anciens) partenaires, des amis et des connaissances.

En Allemagne, une documentation annuelle relative à la violence à l'encontre des lesbiennes et des gays, collectée par la Landeskoordination der Anti-Gewalt-Arbeit für Lesben und Schwule in NRW (2006), dresse un tableau concernant les différents contextes de violence semblable à celui que les recherches de prévalence associent à la violence à l'égard des hommes et des femmes: les hommes homosexuels subissent surtout des violences dans les lieux publics, de la part de leurs connaissances et d'étrangers, et non pas aussi souvent au sein du couple. Les lesbiennes, quant à elles, subissent principalement des violences dans leur propre foyer, infligées par des (anciens) partenaires et non pas aussi souvent de la part d'étrangers ou dans les lieux publics.

### **6.1. Niveau méso**

Dans le cadre des dénommés «crimes haineux à mission», l'auteur cherche à libérer le monde du mal plutôt qu'à réagir par rapport à un événement spécifique par lequel il se sentirait menacé. Il peut rejoindre un groupe haineux organisé, tel que le Ku Klux Klan ou National Alliance, ou encore agir seul, ainsi que cela fut le cas pour Timothy McVeigh, condamné pour le meurtre de 168 Américains lors du bombardement du Murrow Federal Building, à Oklahoma City (États-Unis). Il fait de la haine un métier plutôt qu'un passe-temps (McDevitt e.a., 2002, p. 309)

### **6.2. Niveau micro**

Les données issues de la recherche concernant les motivations des auteurs de ce type de violences se concentrent largement sur les actes commis dans le cadre d'un groupe, ou avec l'appui de ce dernier. Il en est peut-être ainsi parce qu'il s'agit là du contexte dans lequel la violence est davantage susceptible d'être identifiée par la police ou par d'autres autorités. Cela dresse le tableau des motivations au niveau micro, dans lequel les stéréotypes et les préjugés, l'approbation des pairs, les gratifications et les opportunités jouent les rôles les plus importants, alors que les facteurs du niveau méso demeurent à l'arrière-plan des descriptions.

Dans le cadre d'une étude d'entretiens menée auprès d'un groupe de jeunes hommes ayant perpétré des violences à l'encontre d'hommes homosexuels, Uhle (1994) a identifié différentes motivations et différents modèles de perpétration, à savoir les agressions:

- à l'encontre d'hommes homosexuels simplement en tant que moyen permettant d'obtenir de l'argent sans avoir à courir trop de risques;
- afin de démontrer l'appartenance de l'agresseur au groupe de jeunes de son âge;
- pour être accepté dans le groupe;
- afin d'acquérir de la confiance en soi ainsi que du courage, tout en faisant reculer la peur;
- pour s'amuser et à titre de satisfaction, pour faire passer le temps et tuer l'ennui, pour se sentir fort;
- afin de diminuer le dégoût et l'horreur, tout en les exprimant dans le même temps;
- pour extérioriser des agressions spécifiques ou non spécifiques;
- afin de faire prévaloir un concept traditionnel du rôle du mâle et pour exiger une identité masculine des hommes homosexuels;

- pour prouver sa propre masculinité dure vis-à-vis du groupe;
- afin de se protéger soi-même de la séduction inspirée par les hommes homosexuels, de garder ses distances et de les montrer;
- pour affirmer des convictions idéologiques ou religieuses et les communiquer.

À partir de telles données, Uhle a développé 3 types d'auteurs de violences fondées sur l'orientation sexuelle, à savoir:

- type 1: les auteurs de violences principalement intéressés par l'argent. Pas de haine particulière à l'encontre des hommes homosexuels, lesquels constituent, purement et simplement, des victimes commodes. Pas de recours à des violences (graves);
- type 2: les auteurs de violences intéressés également par l'argent, mais qui ont recours à des violences graves et trouvent un plaisir dans l'agression des hommes homosexuels. Ces auteurs cherchent à être acceptés au sein de leur groupe et attaquent souvent et de façon répétée, avec une haine diffuse;
- type 3: les auteurs de violences intéressés par l'argent, mais cela uniquement au départ. Par la suite, la haine l'emporte, et surtout le passage à tabac brutal en tant que tel. Des motivations idéologiques et religieuses extrémistes. Les hommes homosexuels sont perçus comme un danger par rapport aux hommes et aux garçons «normaux».

McDevitt e.a. (2002) présentent une typologie légèrement différente de la perpétration, en affirmant que le facteur principal sous-jacent dans tous ces groupes est constitué par l'intolérance, considérée en tant que motivation première des délits. Toutefois, les catégories de délinquants diffèrent en ce qui concerne les conditions, tant psychologiques qu'environnementales, qui les amènent, in fine, à la violence:

«Dans les délits pour le plaisir, par exemple, le délinquant est motivé par le désir de l'excitation et du pouvoir; les délinquants haineux défensifs sont poussés par le sentiment qu'ils éprouvent quant au besoin de protéger leurs ressources face à des situations qu'ils estiment menaçantes; les délinquants vengeurs sont inspirés par le désir de vengeance, face à une prétendue dégradation ou agression à l'encontre de leur groupe. Enfin, les délinquants investis d'une mission se considèrent comme des croisés et agissent dans l'espoir de libérer la terre du mal» (2002, p. 306).

Ces trois types avaient été distingués dans le cadre d'une analyse des motivations des délinquants menée par le département de police de Boston (États-Unis) sur 169 cas, pour les années 1991 et 1992.

Le *plaisir* avait constitué la motivation dans les deux tiers de ces cas: l'agression avait été déclenchée par un désir immature de déployer son pouvoir et d'éprouver une excitation aux frais d'un tiers. Dans les entretiens avec la police, plusieurs de ces jeunes délinquants avaient révélé que le seul bénéfice qu'ils tiraient d'une agression était une vague sensation quant à leur propre importance: une euphorie sadique ainsi que des fanfaronnades avec leurs amis, qui pensaient que la haine était *cool*.

Les *agressions défensives fondées sur des préjugés* (25 %): contrairement à ce qui est le cas en ce qui concerne d'autres délits motivés par le plaisir, ces délits sont commis, du point de vue partial du délinquant, dans le but de protéger son quartier de ceux qu'il considère comme des étrangers ou des intrus. Dans le cadre d'entretiens avec les enquêteurs de la police et dans plusieurs rapports policiers, les délinquants exprimaient leur conviction que les membres d'un autre groupe, qu'il s'agisse de Noirs, de Latinos, ou d'Asiatiques, s'étaient

injustement installés sur un territoire appartenant auparavant exclusivement aux Blancs. Selon ces rapports, le but poursuivi par ces délits était de convaincre l'étranger d'aller ailleurs ainsi que de faire passer aux autres membres du groupe de la victime le message selon lequel ils n'étaient eux non plus pas les bienvenus dans le quartier. Le facteur déclencheur pour l'agression défensive est constitué par l'intrusion de personnes extérieures au groupe dans le quartier du délinquant, sur son lieu de travail ou dans son campus. Aussi, dans ces conditions, ces délits interviennent souvent sur ou à proximité du territoire du délinquant (à savoir à l'endroit où il habite, sur son lieu de travail, dans son école) et impliquent des groupes de jeunes délinquants avec des antécédents préalables d'actes d'intimidation.

Les *représailles* (8 %) : dans le cadre des délits haineux par vengeance, le fait que l'incident qui en est à l'origine ait eu lieu ou non est souvent dépourvu de tout intérêt. Parfois, une rumeur concernant un incident peut provoquer qu'un groupe de délinquants se venge, pour apprendre par la suite que l'information à la base de leur agression était purement un ouï-dire. Selon les entretiens avec les enquêteurs, certains délits haineux par vengeance avaient été commis avant que quiconque ait pu vérifier l'exactitude de la rumeur originale (McDevitt e.a., 2002). Dans le cadre des délits haineux par vengeance, dans lesquels l'agresseur réagit à une attaque haineuse particulière (réelle ou supposée), il est davantage susceptible d'agir seul afin de réaliser son attaque en dehors de son propre territoire et, possiblement, pour avoir recours à une violence plus extrême (McDevitt e.a., 2002).

Les motivations tenant à une «mission» étaient rares dans les ensembles de données considérées (voir ci-dessus le «Niveau méso»).

### 6.3. Niveau ontogénétique

Ohms et Stehling (2001) partent du principe que deux motivations principales existent en matière de violences homophobes, à savoir :

- assurer la propre masculinité de l'agresseur, en agressant des hommes qui ne se définissent pas en tant que tels, tout en sachant que l'opinion publique apportera son soutien à ce type de violence;
- châtier les femmes lesbiennes du fait de ne pas être disponibles pour satisfaire les désirs et les besoins des hommes.

Les actes de violence à l'encontre des lesbiennes se définissent ainsi dans un contexte de contrôle patriarcal sur les femmes, et ceux de violence à l'égard des gays, dans le contexte de la définition patriarcale de la masculinité. À l'instar de la violence de genre, la violence à l'encontre des personnes homosexuelles se situe dans le cadre de la règle et non pas comme s'y opposant. Un versant particulier de la motivation est constitué par la peur du sida, lequel serait diffusé par les hommes homosexuels, ce qui justifierait le recours à la violence à leur encontre.

Un large éventail d'actes de violence à l'égard des personnes qui s'identifient en tant que personnes LGBT ou de celles qui sont purement et simplement perçues comme ne se conformant pas aux normes de genre ne relèvent pas de la définition des «délits haineux», car le contexte y afférent est constitué par l'environnement personnel immédiat ou la vie privée — la famille, les voisins, un collègue de travail ou des camarades sur le lieu d'enseignement (Gordon et Meyer, 2007). La plupart des informations concernant les violences fondées sur l'orientation sexuelle sont collectées en contactant des échantillons de répondants LGB dans les communautés, de sorte que les informations relatives aux auteurs de ces violences reflètent ce que les victimes savent de leurs agresseurs. L'analyse qui en résulte décrit des modèles de crainte, de mépris et d'hostilité, lesquels pointent vers des facteurs du niveau ontogénétique, mais les recherches ne sont pas en mesure de révéler les

influences susceptibles d'inciter certains parents ou membres de la famille soit à frapper les personnes LGBT ou à les chasser de leurs domiciles. Aucune recherche qui aurait tenté de contacter des individus homophobes, afin de tenter de mieux comprendre leur cheminement vers la violence, n'a pu être identifiée.

#### **6.4. Évaluation d'ensemble de l'état de la recherche, de ses limitations et de son utilité en termes de développement de politiques**

Les recherches concernant les violences fondées sur l'orientation sexuelle sont réalisées, pour la plupart, sur la base des dossiers de police ou d'études portant sur la victimisation menées en coopération avec les communautés lesbiennes et gays. En Europe, les enquêtes nationales représentatives n'ont généralement pas été en mesure d'inclure un nombre suffisant de répondants ouvertement gays ou lesbiennes aux fins d'une analyse statistique, de sorte que les chiffres quant à la prévalence font ici défaut.

L'étude de la perpétration des violences fondées sur l'orientation sexuelle, sur lesquelles nous ne connaissons pas grand-chose, n'a pas encore été associée aux recherches sur la violence des jeunes ou à celles concernant les violences autoritaires de droite ou racistes. Lorsque les conclusions tirées de l'étude des délits haineux et des discours haineux sont généralisées aux violences à l'encontre des personnes LGBT, une partie importante de ces dernières deviennent invisibles, à savoir les violences au sein des familles (souvent homophobes, mais pas toujours) ainsi que celles qui interviennent dans les établissements d'enseignement et dans les réseaux sociaux informels. Ces types de violences pourraient ne pas se fonder sur la haine à l'encontre d'un groupe social donné, mais sur la colère, la détresse et les efforts de discipline à l'égard d'un proche qu'on considère comme ayant «trahi» les règles d'appartenance. De plus, les codes d'honneur sont susceptibles d'inciter à forcer un fils ayant des préférences homosexuelles à se marier; les groupes religieux ou les sectes peuvent, avec le consentement des parents, entreprendre des programmes visant à «guérir» un jeune. Les anciens partenaires hétérosexuels peuvent avoir recours aux violences conjugales, au contrôle coercitif ou à la persécution ainsi qu'à la lourde menace de faire supprimer les droits de garde sur les enfants communs de leur ancien partenaire, dans les cas où les femmes préfèrent entretenir des rapports homosexuels, brouillant ainsi également les frontières entre ces différentes formes de violence. Cela suggère que le besoin se fait sentir de disposer aussi bien d'études spécialisées concernant l'ensemble des personnes et les types d'actes de violence en cause que d'approches intégrées qui incluraient la dimension tenant à l'orientation sexuelle (attribuée ou exprimée) de la victime dans la recherche.

#### **6.5. Les principaux facteurs et leur taille d'effet, influence ou impact**

Chaque facteur s'est vu assigner une valeur (faible = 1, modéré = 2 et fort = 3) pour le modèle, sur la base des données de recherche disponibles concernant le domaine de recherche considéré.

Niveau macro	Évalué à
<p>DÉVALORISATION DES FEMMES</p> <p>Les orientations sexuelles des femmes ayant été traditionnellement ignorées, elles sont à présent perçues comme des menaces</p>	1
<p>IMPUNITÉ</p> <p>Dans les faits, les lois de lutte contre la discrimination peuvent présenter des lacunes et ne pas reconnaître les violences fondées sur l'orientation sexuelle en tant que forme de discrimination</p>	1
<p>MASCULINITÉ</p> <p>Des règles et les hiérarchies profondément enracinées dans les tabous liés aux transgressions à l'encontre des normes de genre, et notamment dans la dégradation punitive de l'homosexualité masculine</p>	3
Niveau méso	
<p>DÉFAUT DE SANCTIONS</p> <p>Les personnes LGBT sont peu disposées à faire part des violences qu'elles subissent aux agences étatiques, craignant d'être traitées de façon irrespectueuse, car ces agences pourraient les blâmer elles-mêmes, plutôt que de blâmer les auteurs des violences</p>	2
<p>GROUPE HAINÉUX</p> <p>La violence de groupe cible les personnes LGBT, imposant un régime fondé sur le genre et incitant les uns et les autres à une escalade dans la violence</p>	3
<p>DÉFENSE DE PRIVILÈGES</p> <p>Les auteurs de violences peuvent considérer que la violence se trouve moralement justifiée et qu'elle est nécessaire pour préserver la famille ou les valeurs de la communauté</p>	2
<p>DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES PERSONNES LGBT</p> <p>La discrimination sur le lieu de travail, à l'école, dans le logement, etc., crée des occasions d'attaque pour les individus</p>	2
<p>POCHES DE PAUVRETÉ</p> <p>Les milieux défavorisés du point de vue structurel constituent, bien souvent, un terrain fertile pour les délits haineux</p>	1
Niveau micro	
<p>STÉRÉOTYPES</p> <p>Des notions rigides concernant l'identité de genre et le comportement sexué, le fait d'attribuer une déviance sexuelle à tous ceux qui ne rentrent pas dans le moule et le</p>	3



ciblage confirment la normalité de l'auteur des violences	
<p>GRATIFICATIONS</p> <p>Les lieux et les contextes dans lesquels on sait que les personnes LGBT se rassemblent peuvent être ciblés pour y organiser des bagarres et des vols; gratifications financières et satisfaction dans la violence</p>	2
<p>OPPORTUNITÉ</p> <p>S'attaquer à ceux qui occupent déjà une position plus faible au sein de la société est relativement aisé</p>	1
<p>APPROBATION DES PAIRS</p> <p>Les groupes de tous contextes — groupes antisociaux de jeunes hommes, familles, collègues de travail — peuvent permettre aux auteurs de violences de se sentir fiers de faire ce que les autres approuvent</p>	3
<b>Niveau ontogénétique</b>	
<p>ÉMOTIONS</p> <p>Déficits d'empathie. Pour certains, des tendances sadiques et, pour d'autres, du dégoût et de l'aversion. Concernant les partenaires autrefois hétérosexuels: de la haine et de la honte</p>	1
<p>COGNITIONS</p> <p>Des conceptions erronées concernant l'homosexualité, les variations de genre et le sida</p>	2
<p>IDENTITÉ MASCULINE</p> <p>Il s'agit du besoin d'assurer et de défendre sa propre masculinité, en punissant les lesbiennes et les gays, en s'érigeant en défenseur de la communauté pour en exclure les intrus et en tirant une jouissance du pouvoir et du contrôle</p>	3
<p>ABUS D'ALCOOL</p> <p>La consommation excessive et habituelle d'alcool fait souvent partie intégrante de l'infrastructure des groupes haineux</p>	1

## 7. Évaluation sur l'état de la recherche

### 7.1. Ce que nous savons, ce que nous ignorons et ce que nous pourrions avoir compris (ou pas)

Cette revue de recherche s'était donné pour objectif de collecter et de présenter les meilleurs éléments disponibles concernant les facteurs qui interviennent dans la perpétration des différentes formes de violence. Il convient de résumer plusieurs conclusions générales susceptibles de se dégager de la base de connaissances dont il est ici question.

- **La base de connaissances est extensive et permet la modélisation de facteurs et de parcours**

Bien que le niveau et la portée des recherches sur la perpétration diffèrent largement en fonction des différentes formes de violence, il existe cependant un grand nombre de recherches disponibles, desquelles il a été possible de dégager les facteurs qui semblent applicables, avec les variations appropriées quant aux détails spécifiques, aux trois domaines de violence faisant l'objet de la présente étude. Cela a permis de mettre en place un modèle afin d'illustrer les interactions entre les facteurs en cause, lequel peut être utile pour le développement et le suivi d'un cadre politique intégré.

Sur la base, en particulier, des connaissances issues des études longitudinales et interventionnelles, il a également été possible de définir des modèles de parcours plausibles concernant les formes de violence les plus fréquentes. Ceux-ci présentent une nature heuristique, la dérivation statistique de modèles de parcours à partir des données allant au-delà de l'objet de la présente étude et, dans la plupart des cas, des possibilités actuelles des données existantes. Les modèles de parcours illustrant une probabilité accrue pour certaines formes de violence lorsque des facteurs convergent, ils peuvent également montrer les effets des facteurs de protection. Cela peut être tiré, en partie, des recherches concernant la résilience — pour les individus qui parviennent à surmonter avec succès des expériences et des environnements négatifs subis pendant leur enfance. La prévention pourrait ainsi tirer son inspiration de ce que nous savons des facteurs de protection, allant ainsi au-delà de la sensibilisation concernant la violence.

Dans les cas où les facteurs en jeu ont été étudiés à des niveaux différents, les connaissances issues de la recherche suggèrent qu'il existerait plus d'un parcours qui débouche sur la forme de violence en question. Certains modèles de facteurs qui interagissent émergent comme typiques, bien qu'ils ne soient aucunement autonomes ou indépendants les uns par rapport aux autres. Aussi, leur modélisation dans le cadre d'un diagramme de trajectoire est utile, non seulement afin de saisir les effets négatifs renforcés, mais aussi pour explorer le potentiel des facteurs de protection au sein du milieu social naturel, ou encore les interventions envisageables.

- **La recherche européenne s'est concentrée sur la victimisation et doit être élargie**

Au cours de ces dernières décennies, un fonds considérable de recherche européenne concernant les victimes de violence contre les femmes et de violence contre les enfants a été déployé et le travail sur les violences fondées sur l'orientation sexuelle a démarré. Plusieurs excellentes analyses théoriques différenciées ont ainsi été développées, sur la base d'une étude extensive de la victimisation, par le biais de recherches tant qualitatives que biographiques, ainsi que de l'évaluation des services d'aide pratiques et innovants et d'une réflexion autour de l'expérience clinique. Plus récemment, l'importance de pouvoir disposer de données quantitatives à l'échelle régionale a été reconnue de façon croissante et, dans les pays dotés d'une culture forte en matière de recherche, des études représentatives nationales ont été menées et un travail comparatif commencé, travail qui

contribuera à la compréhension des différences en termes de portée, de prévalence et de contexte liés à la violence, qui existent entre les pays et régions européens.

Toutefois, s'agissant des auteurs de violences, des recherches de haute qualité, capables de mesurer non seulement la présence de certaines variables mais aussi le degré dans lequel celles-ci affectent les résultats, sont menées de façon massive en Amérique du Nord, avec certaines études anglaises et australiennes et une petite poignée d'exceptions européennes. Il existe un petit nombre d'études comparatives, mais avec peu de sélection systématique des pays aux fins de comparaison. Aussi, seules des hypothèses quant aux résultats qui seraient susceptibles d'en être transposés à l'Europe en général sont envisageables, la considération des variations au sein de l'Europe elle-même apparaissant, quant à elles, encore plus difficiles à imaginer. En effet, par rapport à la plupart des pays de l'Union européenne, les États-Unis possèdent une culture sexuelle distincte, notamment en ce qui concerne les jeunes (avec des concepts tels que la drague et les beuveries sur les campus universitaires), ainsi qu'un degré différent quant à l'approbation de la violence, et cela tant dans les médias que dans les politiques (en particulier, une approbation pleine du châtimement corporel, sans parler de la peine de mort en tant qu'application publique de la puissance ultime); les armes et l'autorisation légale pour s'en servir y sont disponibles de façon très différente (par exemple au domicile, à l'encontre des intrus) et il existe, dans ce pays, une plus grande tolérance par rapport à la pauvreté et au dénuement. En parallèle, la mondialisation des médias a contribué à la diffusion en Europe d'images et d'idéaux normatifs associés aux aspects susvisés (ainsi qu'à d'autres) de la culture générale des États-Unis. La plupart des fournisseurs sur l'internet de pornographie enfantine sont basés aux États-Unis, ou en Russie, pays dans lesquels ils jouissent d'une liberté de manœuvre considérable en termes de fonctionnement. Cependant, les consommateurs se trouvent, quant à eux, partout dans l'UE.

Des approches et des programmes de recherche européens visant à tenter de comprendre la perpétration de façon systématique font cruellement défaut. Pour cela, on pourrait se fonder sur les «dernières évolutions» en la matière présentées dans le cadre de la présente étude et tirer avantage, en particulier, des outils méthodologiques sophistiqués actuellement disponibles, susceptibles de permettre d'avancer rapidement vers la phase de test de modèles, plutôt que de se borner à accumuler des mesures de corrélations.

**• Il n'existe pas d'explication simple: les connaissances doivent être considérées dans leur contexte**

Il apparaît hautement probable que les connaissances relatives aux dynamiques qui font que les individus deviennent des auteurs de violences puissent être transposées d'un pays à l'autre, mais il est nettement moins sûr que la prévalence des facteurs et les tailles d'effet y afférentes soient similaires. L'ensemble des connaissances issues de la recherche en matière de perpétration pointe vers le besoin de disposer de modèles de confluence multifactoriels. Cela est aisément et souvent affirmé, mais présente des implications, notamment celle de savoir si le fait que certains facteurs identifiés fassent augmenter la probabilité que quelqu'un ait recours à la violence dépend, à un degré significatif, des variables afférentes au contexte, de la présence ou de l'absence de facteurs de protection et de l'existence d'interactions avec d'autres facteurs. Voilà précisément les types de connexions qui risquent de varier en fonction des pays (voire en leur propre sein) et des cultures. Aussi, les résultats de la présente revue de recherche devront être maniés avec précaution et ne pas être interprétés comme proposant des explications causales définitives.

Il existe une forte tendance, au sein de la recherche empirique, à tenter de trouver des explications causales à l'échelle de l'individu, lesdites variables étant plus faciles à mesurer. Pourtant, dans le domaine plus large de la recherche sur la violence, on sait que la capacité d'avoir recours à la violence est inhérente à la nature humaine. Pour comprendre les mécanismes qui font que certains individus utilisent certaines formes de violence et ciblent

des types particuliers de victimes, on doit analyser les conditions et les circonstances qui font que de telles actions puissent apparaître, du point de vue de leur auteur, comme acceptables, normales et avantageuses, voire nécessaires. Il semble également essentiel de comprendre le contexte social dans lequel les forces inhibitrices se voient affaiblies et où le recours à la contrainte ou le fait de faire du mal ou de porter atteinte à quelqu'un devient partie intégrante du comportement habituel. Le fait que les facteurs ontogénétiques aient été davantage étudiés et plus fréquemment mesurés du point de vue empirique ne devrait pas être interprété comme signifiant que les principales influences causales se trouvent dans le vécu et la personnalité de l'individu. En effet, pour la plupart des individus, ces facteurs ne déboucheront sur un comportement violent que s'il existe un contexte favorable qui permet ou encourage l'issue.

#### • **L'ambivalence quant à l'accent sur la perpétration persiste**

Enfin, il convient de signaler que la recherche se montre parfois encore hésitante lorsqu'il s'agit de concentrer distinctement ses efforts sur la perpétration et sur les facteurs qui y contribuent, ne parvenant pas de ce fait à apporter un éclairage sur les processus qui façonnent un contexte favorable dans lequel une certaine forme de violence deviendrait une issue probable. Une telle ambivalence est appréciable lorsque des «facteurs de risque», tels que le fait d'avoir été enfant victime ou les problèmes de santé mentale, sont mesurés, tant chez les délinquants que chez les non-délinquants, et que les données qui en résultent sont combinées. La préoccupation consistant à reconnaître à quel moment un enfant se trouve dans une situation «à risque» au sein de sa famille pourrait ainsi primer sur l'appréciation duquel des deux parents serait susceptible d'avoir recours à la violence. D'une manière similaire, le fait d'estimer certains types de rapports comme des rapports à risque en termes de violence pourrait affaiblir l'intérêt qu'on porte aux facteurs qui font que l'un ou l'autre des partenaires soit susceptible d'utiliser certains types et certains degrés de violence.

Cette ambivalence récurrente dans la recherche doit être appréciée dans le contexte de la modification à large échelle de la réflexion en matière de violences interpersonnelles intervenue au cours des dernières décennies — au niveau de la société, dans les sciences sociales et dans la psychologie ainsi que dans les politiques sociales et législatives. Ce qui était abordé il y a 40 ans en tant que «famille à problèmes» ou comme une «relation fondée sur le conflit» est considéré à l'heure actuelle comme une situation dans laquelle, indépendamment des problèmes ou des conflits susceptibles d'exister, les individus doivent répondre de leur recours à la violence. La responsabilité pour les actes de violence, aussi «privée» que soit la situation, constitue le point de départ sur la base duquel les méthodes de recherche visant à comprendre la perpétration doivent opérer. Une base de connaissances issues de la recherche étant, de par sa nature, cumulative, et dans la mesure où les études plus anciennes sont nombreuses à s'être concentrées sur les familles et sur le calcul du risque encouru par les victimes potentielles, cela prendra un certain temps avant que l'héritage du silence sur la perpétration puisse être évacué.

#### **7.2. Questions émergentes et questions n'ayant pas fait l'objet de suffisamment de recherches**

Tout au long de la présente revue, les forces et les faiblesses de la recherche ont été notées, chapitre par chapitre. Pour conclure, il conviendrait de signaler que, même dans les domaines les mieux étudiés, on trouve encore des lacunes étonnantes, à savoir:

- les recherches sur la contrainte sexuelle, l'agression sexuelle et le viol se montrent en général largement incapables d'inclure des échantillons représentatifs de la population;
- les recherches relatives aux violences conjugales n'ont pas tenté de mesurer, de façon appropriée, certains des aspects les plus saillants mis en évidence par les

études qualitatives et d'évaluation, tels que la masculinité. Elles n'ont pas davantage fait quelque différenciation que ce soit entre les incidents d'agressions physiques et les violences conjugales en tant que comportement habituel;

- les recherches sur le harcèlement sexuel, qui constitue une des formes de violence les plus répandues et fréquentes, n'ont pas encore abordé la question relative au niveau des facteurs pertinents pour les auteurs individuels, ni les formes et les lieux de harcèlement en dehors du lieu de travail;
- les études relatives à l'abus sexuel chez l'enfant n'opèrent pas une distinction suffisante entre l'abus intrafamilial et non familial, ni entre les facteurs qui débouchent sur la perpétration et ceux qui favorisent un échec en termes de protection;
- alors que les recherches afférentes au harcèlement sexuel soulignent, à titre presque exclusif, l'importance du climat qui règne au sein des organisations, cela n'a reçu que peu d'attention, voire même aucune, en matière d'abus sexuel chez l'enfant dans le cadre de contextes organisés;
- l'étude de la maltraitance physique et de la négligence chez l'enfant se concentre de manière presque exclusive sur la famille et est de ce fait incapable d'aborder les contextes organisés, que ceux-ci soient éducatifs ou extrascolaires;
- l'éventail d'auteurs de violences fondées sur l'orientation sexuelle qui apparaît dans les recherches est extrêmement restreint et reflète une préoccupation plus forte vis-à-vis des jeunes hommes présentant une propension à la violence dans le cadre de groupes qu'un intérêt sérieux pour comprendre les méthodes violentes utilisées pour défendre ou assurer l'application d'un régime de genre rigide;
- les «crimes d'honneur» et le mariage forcé sont complaisamment expliqués par le biais des notions fourre-tout de «culture» et de «tradition», alors que la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants sont intégrées dans le crime organisé et/ou dans l'immigration illégale. En ce qui concerne l'ensemble de ces domaines, pratiquement aucun effort n'a été accompli afin d'étudier les auteurs de violences.

Aussi, dans l'ensemble, les modèles de parcours susceptibles d'être tirés avec peine de l'adoption d'une approche «multiméthode» des recherches existantes devraient être rendus plus opérationnels et davantage testés. Utilisés de manière heuristique, ainsi que cela a été le cas dans le cadre du modèle visuel fondé sur la présente revue, les modèles de parcours suggèrent plusieurs possibilités pour définir des variables appropriées et collecter des données. Cela pourrait également constituer une approche féconde en ce qui concerne l'étude des similarités et des différences entre les différents États membres de l'Union européenne.

## Références

### MÉTHODOLOGIE

Chen, H., Cohen, P., et Chen, S. (2010), «How big is a big odds ratio? Interpreting the magnitudes of odds ratios in epidemiological studies», *Communications in Statistics — Simulation and Computation*, 39, p. 860-864.

Murray, J., Farrington, D. F., et Eisner, M. (2009), «Drawing conclusions about causes from systematic reviews of risk factors: The Cambridge Quality Checklists», *Journal of Experimental Criminology*, 5, p. 1-21.

Rutter, M., Pickles, A., Murray, R., et Eaves, L. (2001), «Testing hypotheses on specific environmental causal effects on behavior», *Psychological Bulletin*, 127, p. 291-324.

### LA VIOLENCE ET LE GENRE, LA VIOLENCE ET LES MÉDIAS

Anderson, C. A., Shibuya, A., Ihori, N., Swing, E. L., Bushman, B. J., Sakamoto, A., Rothstein, H. R., et Saleem, M. (2010), «Violent video game effects on aggression, empathy, and prosocial behavior in eastern and western countries: A meta-analytic review», *Psychological Bulletin*, 136, 2, p. 151-173.

Bereswill, M. (2006), «Männlichkeit und Gewalt — Empirische Einsichten und theoretische Reflexionen über Gewalt zwischen Männern im Gefängnis», *Feministische Studien*, 24, p. 242-255.

Jolliffe, D., et Farrington, D. P. (2004), «Empathy and offending: A systematic review and meta-analysis», *Aggression and Violent Behaviour*, 9, p. 441-476.

Kury, H., Obergfell-Fuchs, J., et Woessner, G. (2004), «The extent of family violence in Europe: A comparison of natural surveys», *Violence against Women*, 10, 7, p. 749-769.

Lukesch, H. (2002), «Violence and the media», dans Heitmeyer, W., et Hagan, J. (éd.), *International Handbook of Violence Research*, Dordrecht, Kluwer.

Schlösser, A.-M., et Gerlach, A. (éd.) (2002), *Gewalt und Zivilisation — Erklärungsversuche und Deutungen*, Gießen, Psychozial Verlag.

Spiereburg, P. (éd.) (1998), *Men and Violence. Gender, Honor and Rituals in Modern Europe and America*, Columbus OH, Ohio State University.

Sutterlüty, F. (2003), *Gewaltkarrieren, Jugendliche im Kreislauf von Gewalt und Missachtung*, Francfort-sur-le-Main, Campus.

Unesco (1998), «The Unesco Global Study on Media Violence» (<http://www.hinifoto.de/gaming/unesco.html>) (consulté le 3 août 2010).

Wendell, A. (2005), *Bindungserfahrungen, Ärgerregulation und Aggression — Zusammenhänge zur sozialen Informationsverarbeitung bei reaktiv und proaktiv aggressiven Jugendlichen*, Hambourg, Verlag Dr. Kovač.

Whitehead, A. (2005), «Man to man violence — How masculinity may work as a dynamic risk

factor», *Howard Journal of Criminal Justice*, 44, 4, p. 411-422.

#### VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Bowker, L. H. (éd.) (1997), *Masculinities and Violence*, Thousand Oaks, Londres, New Delhi, Sage (Research on Men and Masculinities Series, 10).

Connell, R. W. (1995), *Masculinities*, Berkeley CA, University of California Press.

Connell, R. W. (2000), *The Men and the Boys*, Londres, Allen & Unwin.

Dinges, M. (éd.) (2005), *Männer — Macht — Körper. Hegemoniale Männlichkeiten vom Mittelalter bis Heute*, Francfort-sur-le-Main, Campus.

Fawcett, B., Featherstone, B., Hearn, J., et Toft, C. (éd.) (1996), *Violence and Gender Relations — Theories and Interventions*, Londres, Sage.

Gilligan, J. (2000), *Violence — Reflections on our Deadliest Epidemic*, Londres, Jessica Kingsley Publishers.

Hagemann-White, C. (2000), «Male violence and control: Constructing a comparative European perspective», dans Duncan, S., et Pfau-Effinger, B. (éd.), *Gender, Economy and Culture in the European Union*, Londres/New York.

Hanmer, J. (1996), «Women and violence: Commonalities and diversities», dans Fawcett, B., Featherstone, B., Hearn, J., et Toft, C. (éd.), *Violence and Gender Relations — Theories and Interventions*, Londres, Thousand Oaks, New Delhi, Sage.

Hearn, J. (1998), *The Violences of Men — How Men talk about and how Agencies respond to Men's Violence to Women*, Londres, Thousand Oaks, New Delhi, Sage.

Hearn, J., et Whitehead, A. (2006), «Collateral damage: Men's 'domestic' violence to women seen through men's relations with men», *Probation Journal — The Journal of Community and Criminal Justice*, 53, 1, p. 38-56.

Heitmeyer, W., et Hagan, J. (éd.) (2003), *International Handbook of Violence Research*, Dordrecht, Kluwer (publié simultanément en allemand).

Kassis, W. (2003), *Wie kommt die Gewalt in die Jungen? Soziale und personale Faktoren der Gewaltentwicklung bei männlichen Jugendlichen*, Bern, Haupt.

Kelly, L. (1994), «The interconnectedness of domestic violence and child abuse: Challenges for research, policy and practice», dans Mullender, A., et Morley, R. (éd.), *Children living with Domestic Violence*, Londres.

Kelly, L. (1988), *Surviving Sexual Violence*, Minneapolis, University of Minnesota.

Kimmel, M. (2008), *Guyland — The Perilous World where Boys become Men — Understanding the Critical Years between 16 and 26*, New York, HarperCollins.

Malamuth, N. M., Addison, T., et Koss, M. (2000), «Pornography and sexual aggression: Are

there reliable effects and can we understand them?», *Annual Review of Sex Research*, 11, p. 26-91.

Meuser, M. (1998, 2<sup>e</sup> édition 2006), *Geschlecht und Männlichkeit — Soziologische Theorien und kulturelle Deutungsmuster*, Opladen, Leske & Budrich.

Miedzian, M. (1991), *Boys will be Boys — Breaking the Link between Masculinity and Violence*, New York, Doubleday.

Nations unies (2006), *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes — Des paroles aux actes*, E/06/IV/8, étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, rapport du secrétaire général.

Ogle, R. L., Noel, N. E., et Maisto, S. A. (2009), «Assessing acceptance of violence toward women: A factor analysis of Burt's Acceptance of Interpersonal Violence scale», *Violence against Women*, 15, 7, p. 799-809.

Pease, B. (2004), «Rethinking programs for men who are violent to women in the context of gender inequality, masculinities and the state: A critical review of the literature», dans Research and Education Unit on Gendered Violence, University of South Australia (éd.), *A Comparative Assessment of Good Practice in Programs for Men who use Violence against Female Partners*, Commonwealth Government of Australia.

Schröttle, M., Martinez, M., e.a. (2006), «Comparative reanalysis of prevalence of violence against women and health impact data in Europe — Obstacles and possible solutions. Testing a comparative approach on selected studies» (<http://www.cahrv.uni-osnabrueck.de/reddot/190.htm>) (dernière consultation le 19 octobre 2010).

Testa, M. (2004), «The role of substance use in male-to-female physical and sexual violence: A brief review and recommendations for future research», *Journal of Interpersonal Violence*, 19, p. 1494-1505.

Weissberg, D. K. (éd.) (1996), *Applications of Feminist Legal Theory to Women's Lives—Sex, Violence, Work and Reproduction*, Philadelphie, Temple University Press.

#### **VIOL/CONTRAINTE ET AGRESSIONS SEXUELLES**

Abbey, A., Parkhill, M. R., Clinton-Sherrod, A. M., et Zawacki, T. (2007), «A comparison of men who committed different types of sexual assault in a community sample», *Journal of Interpersonal Violence*, 22, 12, p. 1567-1580.

Bergen, R. K., et Bukovec, P. (2006), «Men and intimate partner rape: Characteristics of men who sexually abuse their partners», *Journal of Interpersonal Violence*, 21, p. 1375-1384.

Bridges Whaley, R. (2001), «The paradoxical relationship between gender inequality and rape: toward a refined theory», *Gender and Society*, 15, 4, p. 531-555.

Bohner, G., Eyssel, F., Pina, A., Siebler, F., et Viki, G. T. (2009), «Rape myth acceptance: Cognitive, affective and behavioural effects of beliefs that blame the victim and exonerate the perpetrator», dans Horvath, M., et Brown, J. (éd.), *Rape, Challenging Contemporary Thinking*, Cullompton, Willan.



- Buss, D. M., et Malamuth, N. M. (éd.) (1996), *Sex, Power, Conflict — Evolutionary and Feminist Perspectives*, Oxford, Oxford University Press.
- DeGue, S., DiLillo, D., et Scalora, M. (2010), «Are all perpetrators alike? Comparing risk factors for sexual coercion and aggression», *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, published online before print August 6, 2010.
- DeKeseredy, W. S., Rogness, M., et Schwartz, M. D. (2004), «Separation/divorce sexual assault: the current state of social scientific knowledge», *Aggression and Violent Behavior*, 9, p. 675-691.
- Ferguson, C. J., et Kilburn, J. (2009), «The public health risks of media violence: A meta-analytic review», *The Journal of Pediatrics*, 154, 5, p. 759-763.
- Gerber, G. L., et Cherneski, L. (2006), «Sexual aggression toward women: Reducing the prevalence», *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1087, p. 35-46.
- Gerger, H., Kley, H., Bohner, G., et Siebler, F. (2007), «The acceptance of modern myths about sexual aggression scale: Development and validation in German and English», *Aggressive Behavior*, 33, p. 422-440.
- Hanson, R. K., et Morton-Bourgon, K. E. (2009), «The accuracy of recidivism risk assessments for sexual offenders: A meta-analysis of 118 prediction studies», *Psychological Assessment*, 21, 1, p. 1-21.
- Harrell, M. C., et Castaneda, L. W. (2009), *A Compendium of Sexual Assault Research*, Technical Report, RAND National Defense Research Institute.
- Horvath, M., et Brown, J. (éd.) (2009), *Rape: Challenging Contemporary Thinking*, Cullompton, Willan.
- Jespersen, A. F., Lalumière, M. L., et Seto, M. C. (2009), «Sexual abuse history among adult sex offenders and non-sex offenders: A meta-analysis», *Child Abuse & Neglect*, 33, 3, p. 179-192.
- Lalumière, M. L., Harris, G. T., Quinsey, V. L., et Rice, M. E. (2005), *The Causes of Rape — Understanding Individual Differences in Male Propensity for Sexual Aggression*, Washington DC, American Psychological Association.
- Laufersweiler-Dwyer, D. L., et Dwyer, G. (2005), «Rapists», dans Reddington, F. P., et Kreisel, B. W. (éd.), *Sexual Assault — The Victims, the Perpetrators and the Criminal Justice System*, Durham NC, p. 205-231.
- Loh, C., Gidycz, C. A., Lobo, T. R., et Luthra, R. (2005), «A prospective analysis of sexual assault perpetration: Risk factors related to perpetrator characteristics», *Journal of Interpersonal Violence*, 20, p. 1325-1348.
- Lovett, J., et Horvath, M. (2009), «Alcohol and drugs in rape and sexual assault», dans Horvath, M., et Brown, J. (éd.), *Rape: Challenging Contemporary Thinking*, Cullompton, Willan.
- Malamuth, N. M., et Check, J. V. P. (1981), «The effects of mass media exposure on acceptance of violence against women: A field experiment», *Journal of Research in Personality*, 15, 4, p. 436-446.

- Malamuth, N. M., Huppin, M., et Paul, B. (2005), «Sexual coercion», dans Buss, D. M. (éd.), *The Handbook of Evolutionary Psychology*, Hoboken NJ, Wiley.
- Marx, B. P. (2005), «Lessons learned from the last twenty years of sexual violence research», *Journal of Interpersonal Violence*, 20, p. 225-230.
- Messman-Moore, T. L., et Brown, A. L. (2004), «Child maltreatment and perceived family environment as risk factors for adult rape: Is child sexual abuse the most salient experience?», *Child Abuse & Neglect*, 28, p. 1019-1034.
- Oddone Paolucci, E., Genuis, M., et Violato, C. (2000), «A meta-analysis of the published research on the effects of pornography», dans Oddone Paolucci, E., Violato, C., et Genuis, M. (éd.), *The Changing Family and Child Development*, Ashgate, Aldershot.
- Rosenfeld, B. (2004), «Violence risk factors in stalking and obsessional harassment: A review and preliminary meta-analysis», *Criminal Justice and Behavior*, 31, 1, p. 9-36.
- Smallbone, S. W., et Dadds, M. R. (2000), «Attachment and coercive sexual behaviour», *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 12, p. 3-15.
- Smuts, B. (1996), «Male aggression against women: an evolutionary perspective», dans Buss, D. M., et Malamuth, N. M. (éd.), *Sex, Power, Conflict — Evolutionary and Feminist Perspectives*, Oxford, Oxford University Press.
- Tomsen, S. A. (2009), *Violence, Prejudice and Sexuality*, New York, Routledge.
- Vega, V., et Malamuth, N. M. (2007), «Predicting sexual aggression: The role of pornography in the context of general and specific risk factors», *Aggressive Behavior*, 33, p. 104-117.
- Voller, E. K., et Long, P. J. (2010), «Sexual assault and rape perpetration by college men: The role of the big five personality traits», *Journal of Interpersonal Violence*, 25, p. 457-480.
- White, J. W., et Smith, P. H. (2004), «Sexual assault perpetration and re-perpetration: From adolescence to young adulthood», *Criminal Justice and Behavior*, 31, 2, p. 182-202.
- Zawacki, T., Abbey, A., Buck, P. O., McAuslan, P., et Clinton-Sherrod, A. M. (2003), «Perpetrators of alcohol-involved sexual assaults: How do they differ from other sexual assault perpetrators and nonperpetrators?», *Aggressive Behavior*, 29, p. 366-380.

#### VIOLENCES CONJUGALES

- Archer, J. (2006), «Cross-cultural differences in physical aggression between partners — A social-structural analysis», *Personality and Social Psychology*, 10, p. 133-153.
- Babcock, J. C., Greena, C. E., et Robieb, C. (2004), «Does batterers' treatment work? A meta-analytic review of domestic violence treatment», *Clinical Psychology Review*, 23, p. 1023-1053.
- Bancroft, L., et Silverman, J. G. (2002), *The Batterer as Parent: Addressing the Impact of Domestic Violence on Family Dynamics*, Thousand Oaks, Londres, New Delhi, Sage.

- Bennett Cattaneo, L., et Goodman, L. A. (2005), «Risk factors for reabuse in intimate partner violence: A cross-disciplinary critical review», *Trauma, Violence & Abuse*, 6, p. 141-175.
- Capaldi, D. M., et Clark, S. (1998), «Prospective family predictors of aggression toward female partners for at-risk young men», *Developmental Psychology*, 34, 6, p. 1175-1188.
- Dobash, R. E., Dobash, R. P., Cavanagh, K., et Lewis, R. (2004), «Not an ordinary killer — Just an ordinary guy», *Violence against Women*, 10, 6, p. 577-605.
- Dutton, D. G. (1995), *The Domestic Assault of Women — Psychological and Criminal Justice Perspectives*, Vancouver, UBC.
- Ehrensaft, M. K. (2009), «Family and relationship predictors of psychological and physical aggression», dans O’Leary, K. D., et Woodin, E. M., *Psychological and Physical Aggression in Couples*, Washington DC (APA).
- Ehrensaft, M. K., Cohen, P., Brown, J., Smailes, E., Chen, H., et Johnson, J. G. (2003), «Intergenerational transmission of partner violence: A 20-year prospective study», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71, 4, p. 741-753.
- Eriksson, M., Hester, M., Keskinen, S., et Pringle, K. (éd.) (2005), *Tackling Men’s Violence in Families — Nordic Issues and Dilemmas*, Bristol, Policy Press.
- Fals-Stewart, W. (2003), «The occurrence of partner physical aggression on days of alcohol consumption: A longitudinal diary study», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 71, p. 41-52.
- Fals-Stewart, W., Klostermann, K., et Clinton-Sherrod, M. (2009), «Substance abuse and intimate partner violence», dans O’Leary, K. D., et Woodin, E. M. (éd.), *Psychological and Physical Aggression in Couples*, Washington DC (APA).
- Field, C. A., Caetano, R., et Nelson, S. (2004), «Alcohol and violence related cognitive risk factors associated with the perpetration of intimate partner violence», *Journal of Family Violence*, 19, 4, p. 249-253.
- Fitzpatrick, M. K., Salgado, D. M., Suvak, M. K., King, L. A., et King, D. W. (2004), «[Associations of gender and gender-role ideology with behavioral and attitudinal features of intimate partner aggression](#)», *Psychology of Men & Masculinity*, vol. 5, 2, p. 91-102.
- Foran, H. M., et O’Leary, K. D. (2008a), «Problem drinking, jealousy, and anger control: Variables predicting physical aggression against a partner», *Journal of Family Violence*, 23, p. 141-148.
- Foran, H. M., et O’Leary, K. D. (2008b), «Alcohol and intimate partner violence: A meta-analytic review», *Clinical Psychology Review*, 28, 7, p. 1222-1234.
- Gelles, R. (2002), «Violence in the family», dans Heitmeyer, W., et Hagan, J. (éd.), *International Handbook of Violence Research*, Dordrecht, Kluwer.
- Gidycz, C. A., Warkentin, J. B., et Orchowski, L. M. (2007), «Predictors of perpetration of verbal, physical, and sexual violence: A prospective analysis of college men», *Psychology of Men & Masculinity*, 8, 2, p. 79-94.
- Gondolf, E. W. (2002), *Batterer Intervention Systems — Issues, Outcomes and*

*Recommendations*, Thousand Oaks, Sage.

Graham-Kevan, N., et Archer, J. (2003), «Intimate terrorism and common couples violence: A test of Johnson's predictions in four British samples», *Journal of Interpersonal Violence*, 18, p. 1247-1270.

Hamberger, L. K., et Holzworth-Munroe, A. (2009), «Psychopathological correlates of male aggression», dans O'Leary, K. D., et Woodin, E. M., *Psychological and Physical Aggression in Couples*, Washington DC (APA).

Hanmer, J., et Itzen, C. (éd.) (2000), *Home Truths about Domestic Violence: Feminist Influences on Policy and Practice*, Londres, Routledge.

Hanson, K. R., Bourgon, G., Helmus, L., et Hodgson, S. (2009), «The principles of effective correctional treatment also apply to sexual offenders: A meta-analysis», *Criminal Justice and Behavior*, 36, p. 865.

Harway, M., et Hansen, M. (1993), «An overview of domestic violence», dans Hansen, M., et Harway, M. (éd.), *Battering and Family Therapy — A Feminist Perspective*, Newbury Park, Sage Publications, p. 1-12.

Harway, M., et O'Neil, J. M. (1999), «Preliminary multivariate model explaining the causes of men's violence against women», dans Harway, M., et O'Neil, J. M. (éd.), *What causes Men's Violence against Women?*, Thousand Oaks, Sage.

Harway, M., et O'Neil, J. M. (éd.) (1999), *What causes Men's Violence against Women?*, Thousand Oaks, Sage.

Heckert, D. A., et Gondolf, E. W. (2004), «Battered women's perceptions of risk versus risk factors and instruments in predicting repeat assault», *Journal of Interpersonal Violence*, 19, 7, p. 778-800.

Hester, M. (2009), *Who does what to whom? Gender and domestic violence perpetrators*, Bristol ([http://www.nr-foundation.org.uk/publications\\_domabuse.html](http://www.nr-foundation.org.uk/publications_domabuse.html)).

Hester, M., Westmarland, N., Gangoli, G., Wilkinson, M., O'Kelly, C., Kent, A., et Diamond, A. (2006), *Domestic Violence Perpetrators: Identifying Needs to inform early Intervention*, Bristol, University of Bristol with the Northern Rock Foundation and the Home Office.

James, K., Seddon, B., et Brown, J. (2002), «'Using it' or 'losing it': Men's constructions of their violence towards female partners», *Australian Domestic & Family Violence Clearinghouse*, Research Paper No. 1, Sydney ([http://www.austdvclearinghouse.unsw.edu.au/Occasional/James\\_et\\_al\\_research\\_paper\\_final.pdf](http://www.austdvclearinghouse.unsw.edu.au/Occasional/James_et_al_research_paper_final.pdf)).

Johnson, M. P. (2008), *A Typology of Domestic Violence: Intimate Terrorism, Violent Resistance and Situational Couple Violence*, Boston, Northeastern University Press.

Jukes, A. E. (1999), *Men who batter Woman*, Londres, Routledge.

Kaufmann Kantor, G., et Jasinski, J. L. (1998), «Dynamics and risk factors in partner violence», dans Jasinski, J. L., Williams, L. M., et Finkelhor, D. (éd.), *Partner Violence — A Comprehensive Review of 20 Years of Research*, Thousand Oaks, Sage.

- Kernsmith, P. (2005), «Treating perpetrators of domestic violence: Gender differences in the applicability of the theory of planned behavior», *Sex Roles*, 52, 11/12, p. 757-770.
- Lussier, P., Farrington, D. P., et Moffit, T. E. (2009), «Is the antisocial child father of the abusive man? A 40-year perspective longitudinal study on the developmental antecedents of intimate partner violence», *American Society of Criminology*, 47, 3, p. 741-780.
- Malamuth, N. M., Sockloskie, R. J., Koss, M. P., et Tanaka, J. S. (1991), «Characteristics of aggressors against women: Testing a model using a national sample of college students», *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 59, 5, p. 670-681.
- Marshall, L. L. (1996), «Psychological abuse of women: Six distinct clusters», *Journal of Family Violence*, 11, 4, p. 379-409.
- McHugh, M. C. (1993), «Studying battered women and batterers: Feminist perspectives on methodology», dans Hansen, M., et Harway, M. (éd.), *Battering and Family Therapy — A Feminist Perspective*, Newbury Park, Sage.
- Moore, T. M., et Stuart, G. L. (2005), «A review of the literature on masculinity and partner violence», *Psychology of Men & Masculinity*, 6, 1, p. 46-61.
- Norlander, B., et Eckhardt, C. (2005), «Anger, hostility, and male perpetrators of intimate partner violence: A meta-analytic review», *Clinical Psychology Review*, 25, 2, p. 119-152.
- O'Leary, K. D., et Schumacher, J. A. (2003), «The association between alcohol use and intimate partner violence: Linear effect, threshold effect, or both?», *Addictive Behaviors*, 28, p. 1575-1585.
- O'Leary, K. D., et Woodin, E. M. (éd.) (2009), *Psychological and Physical Aggression in Couples — Causes and Interventions*, Washington DC, American Psychological Association.
- Rosenfeld, B. (2004), «Violence risk factors in stalking and obsessional harassment: A review and preliminary meta-analysis», *Criminal Justice and Behavior*, 31, 1, p. 9-36.
- Santana, M. C., Raj, A., Decker, M. R., La Marche, A., et Silverman, J. G. (2006), «Masculine gender roles associated with increased sexual risk and intimate partner violence perpetration among young adult men», *Journal of Urban Health*, 83, 4, p. 575-585.
- Schröttle, M. (2009), *Gewalt gegen Frauen in Paarbeziehungen*, Sekundäranalytische Auswertung nach Schweregraden, Mustern, Risikofaktoren und Unterstützung. Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (<http://www.bmfsfj.bund.de/bmfsfj/generator/BMFSFJ/Service/Publikationen/publikationsliste.did=120792.html>).
- Schumacher, J. A., Smith Slep, A. M., et Heyman, R. E. (2001), «Risk factors for male-to-female partner psychological abuse», *Aggression and Violent Behavior*, 6, p. 255-268.
- Shaffer, A., et Sroufe, A. L. (2005), «The developmental and adaptational implications of general boundary dissolution: Findings from a prospective, longitudinal study», *Journal of Emotional Abuse*, 5, 2/3, p. 67-84.

- Stark, E. (2007), *Coercive Control: How Men entrap Women in Personal Life*, Oxford, Oxford University Press.
- Stark, E. (2009), «Rethinking coercive control», *Violence against Women*, 15, 12, p. 1509-1525.
- Stith, S. M., et Farley, S. C. (1993), «A predictive model of male spousal violence», *Journal of Family Violence*, 8, p. 183-201.
- Stith, S. M., Rosen, K. H., Middleton, K. A., Busch, A. L., Lundeberg, K., et Carlton, R. P. (2000), «Intergenerational transmission of spouse abuse: A meta-analysis», *Journal of Marriage and the Family*, 62, p. 640-654.
- Stith, S. M., Smith, D. B., Penn, C. E., Ward, D. B., et Tritt, D. (2003), «Intimate partner physical abuse perpetration and victimization risk factors: A meta-analytic review», *Aggression and Violent Behaviour*, 10, p. 65-98.
- Sugarman, D. B., et Frankel, S. L. (1996), «Patriarchal ideology and wife assault: A meta-analytic review», *Journal of Family Violence*, 11, p. 13-40.
- [Tanha, M.](#), [Beck, C. J. A.](#), [Figueredo, A. J.](#), et [Raghavan, C.](#) (2010), «[Sex differences in intimate partner violence](#) and the [use of coercive control as a motivational factor for intimate partner violence](#)», *Journal of Interpersonal Violence*, 25, 10, p. 1836-1855.
- White, H. R., et Widom, C. S. (2003), «Intimate partner violence among abused and neglected children in young adulthood: The mediating effects of early aggression, antisocial personality, hostility and alcohol problems», *Aggressive Behavior*, 29, p. 332-345.

#### **CRIMES D'HONNEUR ET/OU MARIAGE FORCÉ**

- Deutsches Institut für Menschenrechte (éd.) (2007), *Zwangsverheiratung in Deutschland*, Baden-Baden, Nomos.
- Gill, A. (2006), «Patriarchal violence in the name of 'honour'», *International Journal of Criminal Justice Sciences*, 1, 1, p. 1-12.
- Gill, A. (2009), «Honour killings and the quest for justice in black and minority ethnic communities in the United Kingdom», *Criminal Justice Policy Review*, 20, p. 475-494.
- Reddy, R. (2008), «Gender, culture and the law: Approaches to 'honour crimes' in the UK», *Feminist Legal Studies*, 16, p. 305-321.
- Welchman, L., et Hossain, S. (éd.) (2005), *'Honour' — Crimes, Paradigms and Violence against Women*, Londres, Zed.

#### **LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

- Anderson, B., et O'Connell Davidson, J. (2002), *Trafficking — A Demand Led Problem?*, Stockholm, Save the Children Sweden.

- Dasi Hamkke Center (2006), *Out of the Trap, Hope One Step — Case Studies of Prostitution and Sex Trafficking in Korea*, Séoul, The Asia Foundation.
- Davies, J. (2002), «The Role of Migration Policy in creating and sustaining Trafficking Harm», Migration Research Centre, European conference on preventing and combating trafficking in human beings: Global challenge for the 21st century, Bruxelles.
- Dettmeijer-Vermeulen, C. E., Boot-Matthijssen, M., van Dijk, E. M. H., de Jonge van Ellemeet, H., et Smit, M. (2008), *Trafficking in Human Beings — Supplementary figures — Sixth report of the Dutch National Rapporteur*, La Haye.
- Doezema, J. (2002), «Who gets to choose? Coercion, consent, and the UN trafficking protocol», dans Masika, R. (éd.), *Gender, Trafficking and Slavery*, Oxford, Oxfam Focus on Gender.
- Geisler, A. (2005), *Gehandelte Frauen: Menschenhandel zum Zweck der Prostitution mit Frauen aus Osteuropa*, Berlin, trafo.
- Helfferich, C., Kavemann, B., et Rabe, H. (2010), *Determinanten der Aussagebereitschaft von Opfern des Menschenhandels zum Zweck sexueller Ausbeutung: Eine qualitative Opferbefragung*, BKA (éd.), Polizei + Forschung Bd. 41, Cologne, Luchterhand.
- Herz, A., et Minthe, E. (2005), *Straftatbestand Menschenhandel: Verfahrenszahlen und Determinanten der Strafverfolgung*, BKA (éd.), Polizei + Forschung Bd. 31, Cologne, Luchterhand.
- Hofmann, J. (2002), *Menschenhandel: Beziehungen zur organisierten Kriminalität und Versuche der strafrechtlichen Bekämpfung*, Francfort-sur-le-Main.
- Kane, J. (2005), *Child Trafficking — The People involved — A Synthesis of Findings from Albania, Moldova, Romania and Ukraine*, Genève, Bureau international du travail.
- KOK (Bundesweiter Koordinierungskreis gegen Frauenhandel und Gewalt an Frauen im Migrationsprozess e.V.) (2008), *Trafficking in Women in Germany*, Berlin, Selbstverlag.
- Moret, J., Efonyi-Mäder, D., et Stants, F. (2007), *Menschenhandel in der Schweiz: Opferschutz und Alltagsrealität*, SFM-Studien 52D, Neuchâtel, SFM (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population).
- O'Connell Davidson, J. (2006), «Männer, Mittler, Migranten», *Osteuropa*, 56, 6, p. 7-20.
- O'Connell Davidson, J. (2006), *Men, middlemen, and migrants: the demand side of 'sex trafficking'* (<http://www.eurozine.com/articles/2006-07-27-davidson-en.html>) (consulté le 20 juin 2008).
- ONUDC (2006), *Trafficking in Persons — Global Patterns*, Vienne, Office des Nations unies contre la drogue et le crime.
- ONUDC (2009), *Trafficking in Persons — Analysis on Europe*, Vienne, Office des Nations unies contre la drogue et le crime.
- Paoli, L. (2003), «The informal economy and organized crime», dans Shapland, J., Albrecht, H.-J., Ditton, J., et Godefroy, T. (éd.), *The Informal Economy: Threat and Opportunity in the City*, Freiburg.

- Rolf, R. (2005), *Die Bekämpfung des Menschenhandels mit den Mitteln des Strafrechts und des Öffentlichen Rechts und des Zivilrechts*, Göttingen, V&R Unipress.
- Schauer, C. (2006), «Jeder holt sich, was er will: Sexuelle Ausbeutung von Frauen und Kindern in einer tschechischen Grenzregion», *Osteuropa*, 56, 6, p. 235-245.
- Schloenhardt, A. (1999), *Organized Crime and the Business of Migrant Trafficking*, Canberra, Australian Institute of Criminology.
- Sieber, U., et Bögel, M. (1993), *Logistik der Organisierten Kriminalität*, Wiesbaden.
- Siegmund, J. (2006), «Die unbekannte Spezies — Ein Versuch, sich den Freiern zu nähern», *Osteuropa*, 56, 6, p. 87-98.
- Wijers, M., et Lap-Chew, L. (1997), *Trafficking in Women — Forced Labour and Slavery-like Practices in Marriage, Domestic Labour and Prostitution*, Utrecht, Foundation against Trafficking in Women.

#### LE HARCÈLEMENT SEXUEL

- Barak, A. (2005), «Sexual harassment on the internet», *Social Science Computer Review*, 23, 1, p. 77-92.
- Begany, J. J., et Milburn, M. A. (2002), «Psychological predictors of sexual harassment: Authoritarianism, hostile sexism and rape myths», *Psychology of Men & Masculinity*, 3, 2, p. 119-126.
- Dekker, I., et Barling, J. (1998), «Personal and organizational predictors of workplace sexual harassment of women by men», *Journal of Occupational Health Psychology*, 3, 1, p. 7-18.
- Fineran, S., et Bolen, R. M. (2006), «Risk factors for peer sexual harassment in schools», *Journal of Interpersonal Violence*, 21, 9, p. 1169-1190.
- Fitzgerald, L. F., Drasgow, F., Hulin, C. L., Gelfand, M. J., et Magley, V. J. (1997), «Antecedents and consequences of sexual harassment in organizations: A test of an integrated model», *Journal of Applied Psychology*, 82, 4, p. 578-589.
- Hesson-McInnis, M. S., et Fitzgerald, L. F. (1997), «Sexual harassment: A preliminary test of an integrative model», *Journal of Applied Social Psychology*, 27, 10, p. 877-901.
- O'Donohue, W., Downs, K., et Yeater, E. A. (1998), «Sexual harassment: A review of the literature», *Aggression and Violent Behavior*, 3, 2, p. 111-128.
- Pina, A., Gannon, T. A., et Saunders, B. (2009), «An overview of the literature on sexual harassment: perpetrator, theory and treatment issues», *Aggression and Violent Behavior*, 14, 2, p. 126-138.
- Robinson, K. H. (2005), «Reinforcing hegemonic masculinities through sexual harassment: issues of identity, power and popularity in secondary schools», *Gender and Education*, 17, 1, p. 19-37.



- Studd, M. V. (1996), «Sexual harassment», dans Buss, D. M., et Malamuth, N. M. (éd.), *Sex, Power, Conflict — Evolutionary and Feminist Perspectives*, New York, Oxford University Press.
- Uggen, C., et Blackstone, A. (2004), «Sexual harassment as a gendered expression of power», *American Sociological Review*, 69, p. 64-92.
- Willness, C. R., Steel, P., et Lee, K. (2007), «A meta-analysis of the antecedents and consequences of workplace sexual harassment», *Personnel Psychology*, 60, p. 127-162.

#### **VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS**

- Behl, L. E., Conyngham, H. A., et May, P. F. (2003), «Trends in child maltreatment literature», *Child Abuse & Neglect*, 27, p. 215-229.
- Deegener, G., et Körner, W. (éd.) (2005), *Kindesmisshandlung und Vernachlässigung*, Göttingen, Hogrefe.
- Drake, B., et Pandey, C. (1996), «Understanding the relationship between neighbourhood poverty and specific types of child maltreatment», *Child Abuse & Neglect*, 20, 11, p. 1003-1018.
- Jonson-Reid, M., Drake, B., Chung, S., et Way, I. (2003), «Cross-type recidivism among child maltreatment victims and perpetrators», *Child Abuse & Neglect*, 27, p. 899-917.
- Kindler, H. (2009a), «Wie könnte ein Risikoinventar für frühe Hilfe aussehen?», dans Meysen, T., Schönecker, L., et Kindler, H., *Frühe Hilfen im Kinderschutz*, Weinheim, Juventa.
- Kindler, H. (2009b), «Kindeswohlgefährdung: Ein Forschungsupdate zu Ätiologie, Folgen, Diagnostik und Intervention», *Praxis der Kinderpsychologie und Kinderpsychiatrie*, 58, p. 764-785.
- Kindler, H., Derr, R., et Herzig, S. (2009), «Kinderschutz und neue Medien bzw. Kommunikationstechnologien. Teil 1. Ein Forschungsüberblick», *Kindesmisshandlung und -vernachlässigung*, 12, p. 5-22.
- Miller-Perrin, C. L., et Perrin, R. D. (2007), *Child Maltreatment — An Introduction*, 2<sup>e</sup> édition, Thousand Oaks, Sage.
- Scannapieco, M., et Connell-Carrick, K. (2005), *Understanding Child Maltreatment — An Ecological and Developmental Perspective*, Oxford, Oxford University Press.
- Windham, A. M., Rosenberg, L., Fuddy, L., McFarlane, E., Sia, C., et Duggan, A. K. (2004), «Risk of mother-reported child abuse in the first 3 years of life», *Child Abuse & Neglect*, 28, p. 645-667.

#### **MALTRAITANCE ET NÉGLIGENCE CHEZ L'ENFANT**

- Altemeier, W. A. (1984), «Prediction of child abuse: A prospective study of feasibility», *Child*

*Abuse & Neglect*, 8, 4, p. 393-400.

Altemeier, W. A., O'Connor, S., Sherrod, K. B., et Tucker, D. (1986), «Outcome of abuse during childhood among pregnant low income women», *Child Abuse & Neglect*, 10, 3, p. 319-330.

Behl, L. E., Conyngham, H. A., et May, P. F. (2003), «Trends in child maltreatment literature», *Child Abuse & Neglect*, 27, p. 215-229.

Belsky, J. (1993), «Etiology of child maltreatment: A developmental-ecological analysis», *Psychological Bulletin*, 114, p. 413-434.

Black, D. A., Heyman, R. E., et Slep, A. M. S. (2001), «Risk factors for child physical abuse», *Aggression and Violent Behavior*, 6, 2-3, p. 121-188.

Black, D., Slep, A., et Heyman, R. (2001), «Risk factors for child psychological abuse», *Aggression and Violent Behavior*, 6, 2-3, p. 189-201.

Brayden, R. M., Altemeier, W. A., Tucker, D. D., Dietrich, M. S., et Vietze, P. (1992), «Antecedents of child neglect in the first two years of life», *The Journal of Pediatrics*, 120, 3, p. 426-429.

Brown, J., Cohen, P., Johnson, J. G., et. Salzinger, S. (1998), «A longitudinal analysis of risk factors for child maltreatment: Findings of a 17-year prospective study of officially recorded and self-reported child abuse and neglect», *Child Abuse & Neglect*, 22, p. 1056-1078.

Bugental, D. B., et Schwartz, A. (2009), «A cognitive approach to child mistreatment prevention among medically at-risk infants», *Developmental Psychology*, 45, p. 284-288.

Capaldi, D. M., Kim, H. K., et Pears, K. C. (2009), «The association between partner violence and child maltreatment — A common conceptual framework», dans Whitaker, D. J., et Lutzker J. R. (éd.), *Preventing Partner Violence: Research and Evidence-based Intervention Strategies*, Washington DC, American Psychological Association.

Chaffin, M., Kelleher, K., et Hollenberg, J. (1996), «Onset of physical abuse and neglect: Psychiatric, substance abuse, and social risk factors from prospective community data», *Child Abuse & Neglect*, 20, p. 191-203.

Christensen, M. J., Brayden, R. M., Dietrich, M. S., et McLaughlin, F. J. (1994), «The prospective assessment of self-concept in neglectful and physically abusive low income mothers», *Child Abuse & Neglect*, 18, p. 225-232.

Costello, E. J., Compton, S. N., Keeler, G., et Angold, A. (2003), «Relationships between poverty and psychopathology: A natural experiment», *JAMA: Journal of the American Medical Association*, 290, p. 2023-2029.

Dixon, L., Browne, K., et Hamilton-Giachritsis, C. (2005), «Risk factors of parents abused as children: A mediational analysis of the intergenerational continuity of child maltreatment (Part I)», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 46, 1, p. 47-57.

Dixon, L., Hamilton-Giachritsis, C., et Browne, K. (2005), «Attributions and behaviours of parents abused as children: A mediational analysis of the intergenerational continuity of child maltreatment (Part II)», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 46, 1, p. 58-68.

- Guterman, N. B., Lee, S. J., Taylor, C. A., et Rathouz, P. J. (2009), «Parental perceptions of neighborhood processes, stress, personal control, and risk for physical child abuse and neglect», *Child Abuse & Neglect*, 33, p. 897-906.
- Hindley, N., Ramchandani, P. G., et Jones, D. P. H. (2010), «Risk factors for recurrence of maltreatment: A systematic review», *Archives of Diseases of Childhood*, 91, p. 744-753.
- Hunter, R. S., et Kilstrom, N. (1979), «Breaking the cycle in abusive families», *The American Journal of Psychiatry*, 136, 10, p. 1320-1322.
- Hunter, R. S., Kilstrom, N., Krabill, E. N., et Loda, F. (1978), «Antecedents of child abuse and neglect in premature infants — A prospective study in a newborn intensive care unit», *Pediatrics*, 61, p. 629-635.
- Kim, J. (2009), «Type-specific intergenerational transmission of neglectful and physically abusive parenting behaviors among young parents», *Children and Youth Services Review*, 31, p. 761-767.
- Kotch, J. B., Browne, D. C., Dufort, V., et Winsor, J. (1999), «Predicting child maltreatment in the first 4 years of life from characteristics assessed in the neonatal period», *Child Abuse & Neglect*, 23, p. 305-319.
- Kotch, J. B., Browne, D. C., Ringwalt, C. L., Dufort, V., et Ruina, E. (1997), «Stress, social support, and substantiated maltreatment in the second and third years of life», *Child Abuse & Neglect*, 21, p. 1025-1037.
- Kovan, N. M., Chung, A. L., et Sroufe, L. A. (2009), «The intergenerational continuity of observed early parenting: A prospective, longitudinal study», *Developmental Psychology*, 45, p. 1205-1213.
- Lee, B. J., et Goerge, R. M. (1999), «Poverty, early childbearing and child maltreatment: A multinomial analysis», *Children and Youth Services Review*, 21, p. 755-780.
- Mayer, M., Lavergne, C., Tourigny, M., et Wright, J. (2007), «Characteristics differentiating neglected children from other reported children», *Journal of Family Violence*, 22, p. 721-732.
- McCoy, M. L., et Keen, S. M. (2009), *Child abuse and neglect*, New York, Psychology Press.
- Owgho, P. C., Leavitt, K. L., et Born, C. E. (2003), «Risk factors for child abuse and neglect among former TANF families: Do later leavers experience greater risk?», *Children and Youth Services Review*, 25, p. 139-163.
- Palusci, V. J., Smith, E. G., et Paneth, N. (2005), «Predicting and responding to physical abuse in young children using NCANDS», *Children and Youth Services Review*, 27, p. 667-682.
- Pears, K. C., et Capaldi, D. M. (2001), «Intergenerational transmission of abuse: A two-generational prospective study of an at-risk sample», *Child Abuse & Neglect*, 25, 11, p. 1439-1461.
- Pianta, R., Egeland, B., et Erickson, M. F. (1989), «The antecedents of maltreatment: Results of the mother-child interaction research project», dans Cicchetti, D., et Carlson, V. (éd.), *Child Maltreatment: Theory and Research on the Causes and Consequences of*

*Child Abuse and Neglect*, New York, Cambridge University Press.

- Schumacher, J. A., Slep, A. M. S., et Heyman, R. E. (2001), «Risk factors for child neglect», *Aggression and Violent Behavior*, 6, p. 231-254.
- Sidebotham, P., Golding, J., et The ALSPAC Study Team (2001), «Child maltreatment in the 'children of the nineties': A longitudinal study of parental risk factors», *Child Abuse & Neglect*, 25, 9, p. 1177-1200.
- Sidebotham, P., et Heron, J. (2003), «Child maltreatment in the 'children of the nineties': The role of the child», *Child Abuse & Neglect*, 27, 3, p. 337-352.
- Sidebotham, P., et Heron, J. (2006), «Child maltreatment in the 'children of the nineties': A cohort study of risk factors», *Child Abuse & Neglect*, 30, 5, p. 497-522.
- Sidebotham, P., Heron, J., et Golding, J. (2002), «Child maltreatment in the 'children of the nineties': Deprivation, class, and social networks in a UK sample», *Child Abuse & Neglect*, 26, 12, p. 1243-1259.
- Stith, S. M., Liu, T., Davies, L. C., Boykin, E. L., Adler, M. C., et Harris, J. M. (2009), «Risk-factors in child maltreatment: A meta-analytic review of the literature», *Aggression and Violent Behavior*, 14, p. 13-29.
- Windham, A. M., Rosenberg, L., Fuddy, L., McFarlane, E., Sia, C., et Duggan, A. K. (2004), «Risk of mother-reported child abuse in the first 3 years of life», *Child Abuse & Neglect*, 28, p. 645-667.
- Wu, S. S., Ma, C.-X., Carter, R. L., Ariet, M., Feaver, E. A., Resnick, M. B., et Roth, J. (2004), «Risk factors for infant maltreatment: A population-based study», *Child Abuse & Neglect*, 28, p. 1253-1264.
- Yampolskaya, S., Greenbaum, P. E., et Berson, I. R. (2009), «Profiles of child maltreatment perpetrators and risk for fatal assault: A latent class analysis», *Journal of Family Violence*, 24, p. 337-348.

#### **ABUS SEXUELS SUR LES ENFANTS**

- Black, D., Heyman, R., et Slep, A. (2001), «Risk factors for child sexual abuse», *Aggression and Violent Behavior*, 6, p. 203-229.
- Boney-McCoy, S., et Finkelhor, D. (1995), «Prior victimization: A risk factor for child sexual abuse and for PTSD-related symptomatology among sexually abused youth», *Child Abuse & Neglect*, 19, p. 1401-1421.
- Calder, M. C. (éd.) (2008), *The Complete Guide to Sexual Abuse Assessment*, Dorset, Russell House.
- Coulton, C., Crampton, D., Irwin, M., Spilsbury, J., et Korbin, J. (2007), «How neighborhoods influence child maltreatment: A review of the literature and alternative pathways», *Child Abuse & Neglect*, 31, p. 1117-1142.
- Craissati, J., McClurg, G., et Browne, K. (2002), «Characteristics of perpetrators of child

sexual abuse who have been sexually victimized as children», *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 14, 3, p. 225-239.

Deegener, G. (éd.) (1999), *Sexuelle und körperliche Gewalt, Therapie jugendlicher und erwachsener Täter*, Weinheim, Psychologie Verlags Union.

Ernst, J. S. (2000), «Mapping child maltreatment: looking at neighborhoods in a suburban county», *Child Welfare*, 79, 5, p. 555-572.

Fergusson, D. M., Horwood, L., et Woodward, L. (2000), «The stability of child abuse reports: A longitudinal study of the reporting behaviour of young adults», *Psychological Medicine*, 30, p. 529-544.

Fergusson, D. M., Lynskey, M. T., et Horwood, J. L. (1996), «Childhood sexual abuse and psychiatric disorder in young adulthood, I. Prevalence of sexual abuse and factors associated with sexual abuse», *Journal of the American Academy for Child and Adolescent Psychiatry*, 34, p. 1355-1364.

Finkelhor, D. (1984), *Child Sexual Abuse: New Theory and Research*, New York, Free Press.

Finkelhor, D., et Jones, L. (2004), *Explanations for the Decline in Child Sexual Abuse Cases*, Washington, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.

Finkelhor, D., Moore, D., Hamby, S., et Straus, M. (1997), «Sexually abused children in a national survey of parents: Methodological issues», *Child Abuse & Neglect*, 21, p. 1-9.

Finkelhor, D., Ormrod, R., et Turner, H. (2007), «Re-victimization patterns in a national longitudinal sample of children and youth», *Child Abuse & Neglect*, 31, p. 479-502.

Finkelhor, D., Turner, H., Ormrod, R., et Hamby, S. L. (2009), «Violence, abuse, and crime exposure in a national sample of children and youth», *Pediatrics*, 124, p. 1411-1423.

Friedrich, W. (2007), *Children with Sexual Behavior Problems*, New York, Norton.

Gannon, T., et Rose, M. (2008), «Female child sexual offenders: Towards integrating theory and practice», *Aggression and Violent Behavior*, 13, p. 442-461.

Guterman, N. B., Lee, S. J., Taylor, C. A., et Rathouz, P. J. (2009), «Parental perceptions of neighborhood processes, stress, personal control, and risk for physical child abuse and neglect», *Child Abuse & Neglect*, 33, p. 897-906.

Hanson, R., et Morton-Bourgon, K. (2004), *Predictors of Sexual Recidivism: An Updated Meta-Analysis* (Corrections User Report No. 2004-02), Ottawa, Ontario, Canada, Public Safety Canada.

Hindman, J., et Peters, J. (2001), «Polygraph testing leads to better understanding of adult and juvenile sex offenders», *Federal Probation*, 65, p. 8-15.

Kindler, H., Derr, R., et Herzig, S. (2010), «Kinderschutz und neue Medien bzw. Kommunikationstechnologien. Forschungsüberblick: Teil 2», *Kindesmisshandlung und -vernachlässigung*, 13, p. 4-19.

Kingston, D., Firestone, P., Wexler, A., et Bradford, J. (2008), «Factors associated with recidivism among intrafamilial child molesters», *Journal of Sexual Aggression*, 14, p. 3-

18.

McMillan, D., Hastings, R., Salter, D., et Skuse, D. (2008), «Developmental risk factor research and sexual offending against children: A review of some methodological issues», *Archives of Sexual Behavior*, 37, p. 877-890.

Peredaa, N., Guilerab, G., Fornsa, M., et Gómez-Benitob, J. (2009), «The international epidemiology of child sexual abuse: A continuation of Finkelhor (1994)», *Child Abuse & Neglect*, 33, p. 331-342.

Salter, D., McMillan, D., Richards, M., Talbot, T., Hodges, J., Bentovim, A., Hastings, R., Stevenson, J., et Skuse, D. (2003), «Development of sexually abusive behaviour in sexually victimised males: a longitudinal study», *The Lancet*, 361, p. 471-476.

Turner, H., Finkelhor, D., et Ormrod, R. (2007), «Family structure variations in patterns and predictors of child victimization», *American Journal of Orthopsychiatry*, 77, p. 282-295.

Turner, H., Finkelhor, D., et Ormrod, R. (2010), «Child mental health problems as risk factors for victimization», *Child Maltreatment*, 15, 2, p. 132-143.

Ward, T., Polaschek, D., et Beech, A. (2006), *Theories of Sexual Offending*, New York, Wiley.

Ward, T., et Siegert, R. J. (2002), «Toward a comprehensive theory of child sexual abuse: A theory knitting perspective», *Psychology, Crime & Law*, 8, p. 319-351.

Whitaker, D., Le, B., Hanson, K., Baker, C., McMahon, P., Ryan, G., Klein, A., et Rice, D. (2008), «Risk factors for the perpetration of child sexual abuse: A review and meta-analysis», *Child Abuse & Neglect*, 32, p. 529-548.

Widom, C. S., et Ames, A. (1994), «Criminal consequences of childhood sexual victimization», *Child Abuse & Neglect*, 18, p. 303-318.

Wilson, R. (2004), «Recognizing the threat posed by an incestuous parent to the victim's siblings: Part I: Appraising the risk», *Journal of Child and Family Studies*, 13, p. 143-162.

Windham, A. M., Rosenberg, L., Fuddy, L., McFarlane, E., Sia, C., et Duggan, A. K. (2004), «Risk of mother-reported child abuse in the first 3 years of life», *Child Abuse & Neglect*, 28, 6, p. 645-667.

#### **EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS**

Goodey, J. (2008), «Human trafficking: Sketchy data and policy responses», *Criminology & Criminal Justice*, 8, p. 421-442.

Itzin, C. (1997), «Pornography and the organization of intrafamilial und extrafamilial child sexual abuse: Developing a conceptual model», *Child Abuse Review*, 6, p. 94-106.

Mitchell, K. J., Finkelhor, D., et Wolak, J. (2010), «Conceptualizing juvenile prostitution as child maltreatment: Findings from the national juvenile prostitution study», *Child Maltreatment*, 15, 1, p. 18-36.

Seto, M. C., et Eke, A. W. (2005), «The criminal histories and later offending of child pornography offenders», *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17, p. 200-210.

Surtees, R. (2008), «Traffickers and trafficking in Southern and Eastern Europe: Considering the other side of human trafficking», *European Journal of Criminology*, 5, p. 39-68.

Webb, L., Craissati, J., et Keen, S. (2007), «Characteristics of internet child pornography offenders: A comparison with child molesters», *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 19, p. 449-465.

#### VIOLENCE FONDÉE SUR L'ORIENTATION SEXUELLE

Craig, K. M. (2002), «Examining hate-motivated aggression: A review of the social psychological literature on hate crimes as a distinct form of aggression», *Aggression and Violent Behaviour*, 7, p. 85-101.

Deutsches Forum für Kriminalprävention (éd.) (2003), «Arbeitsgruppe: Primäre Prävention von Gewalt gegen Gruppenangehörige — insbesondere: junge Menschen — Materialsammlung: Tagungsband Symposium».

Dobler, J. (1992), *Antischwule Gewalt in Niedersachsen: Ausmaß, Delikte, Täter-Opfer-Maßnahmen*, Hannovre, Niedersächsisches Sozialministerium.

Gordon, A. R., et Meyer, I. H. (2007), «Gender nonconformity as a target of prejudice, discrimination, and violence against LGB individuals», *Journal of LGBT Health Research*, 3, 3, p. 55-71.

Jugendnetzwerk Lambda NRW e.V. (éd.) (1996), *Freundinnen — Eine Studie zur Situation lesbischer Mädchen*, Cologne, Selbstverlag.

Lesbenberatung Berlin e.V. (1998), *Dokumentation der Fragebogenauswertung Gewalt gegen Lesben in Berlin 1996/1997*, Berlin, Selbstverlag.

LSVD-Sozialwerk e.V. (éd.) (2000), *Hass-Verbrechen — Neue Forschung und Positionen zu anti-homosexueller Gewalt*, Cologne, Selbstverlag.

MANEO (éd.) (2007), *Gewalterfahrungen von schwulen und bisexuellen Jugendlichen und Männern in Deutschland — Ergebnisse der MANEO-Umfrage 2006/2007*, Berlin, Selbstverlag.

Mason, G. (1993), *Violence against Lesbians and Gay Men*, Canberra, Australia Institute of Criminology.

Mason, G., et Tomsen, S. (éd.) (1997), *Homophobic Violence*, Sydney, Hawkins Press.

McDevitt, J., Levin, J., et Bennett, S. (2002), «Hate crime offenders: An expanded typology», *Journal of Social Issues*, 58, 2, p. 303-317.

McDevitt, J., et Williamson, J. (2002), «Hate crimes directed at gay, lesbian, bisexual and transgendered victims», dans Heitmeyer, W., et Hagan, J. (éd.), *International Handbook of Violence Research*, Dordrecht, Kluwer.

- Meyer, D. (2008), «The Intersection of Gender and Sexuality: Homophobic Violence as a Social Control Mechanism», Paper presented at the annual meeting of the American Sociological Association Annual Meeting, Sheraton Boston and the Boston Marriott Copley Place, Boston MA ([http://www.allacademic.com/meta/p242094\\_index.html](http://www.allacademic.com/meta/p242094_index.html)) (23.1.2010).
- Meyer, D. (2009), «An Intersectional Analysis of LGBT Hate Crime Victims», paper presented at the annual meeting of the American Sociological Association Annual Meeting, Hilton San Francisco, San Francisco CA ([http://www.allacademic.com/meta/p306921\\_index.html](http://www.allacademic.com/meta/p306921_index.html)).
- Ohms, C., et Stehling, K. (2001), «Gewalt gegen Lesben — Gewalt gegen Schwule: Thesen zu Differenzen und Gemeinsamkeiten», dans Lesben Informations- und Beratungsstelle e.V. (éd.), *Gewalt gegen Lesben/Violence against Lesbians: Erstes Europäisches Symposium/First European Symposium*, Berlin, Querverlag.
- Stein-Hilbers, M., Holzbecher, M., Klodwig, B., Kroder, U., et Soine, S. (1999), *Studie über Diskriminierungs- und Gewalterfahrungen lesbischer Frauen*, Bielefeld, Ministerium für Frauen, Jugend, Familie und Gesundheit des Landes NRW.
- Uhle, J. (1994), «Jugendgewalt gegen Schwule — Eine Studie zu psychosozialen Faktoren bei Tätern — Bericht», Berlin, Festland e.V., Verein psychosozialer Projekte und Senatsverwaltung für Jugend und Familie.
- Van den Ven, P. (1995), «Talking with juvenile offenders about gay males and lesbians: Implications for combating homophobia», *Adolescence*, 30, 117, p. 19-42.